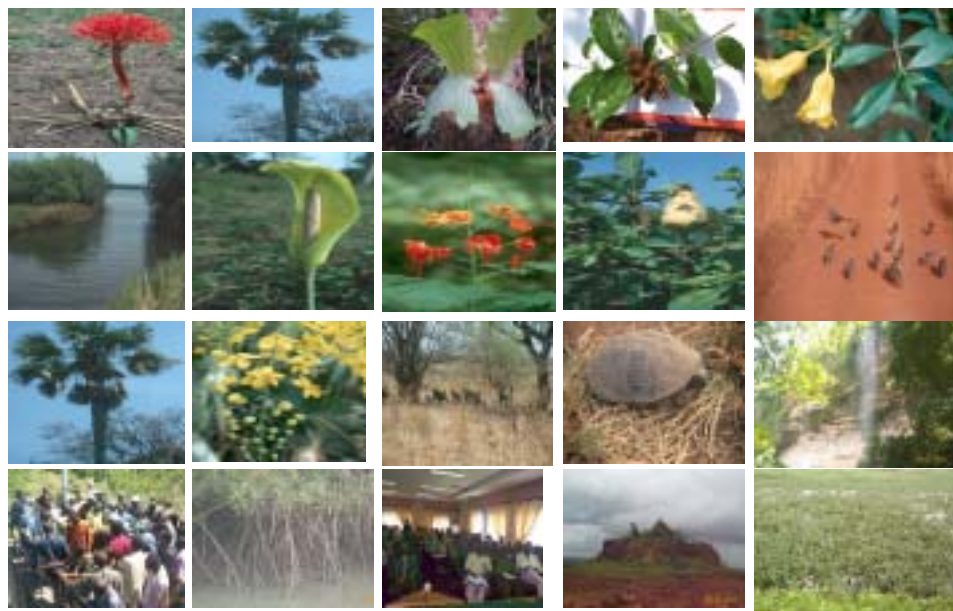
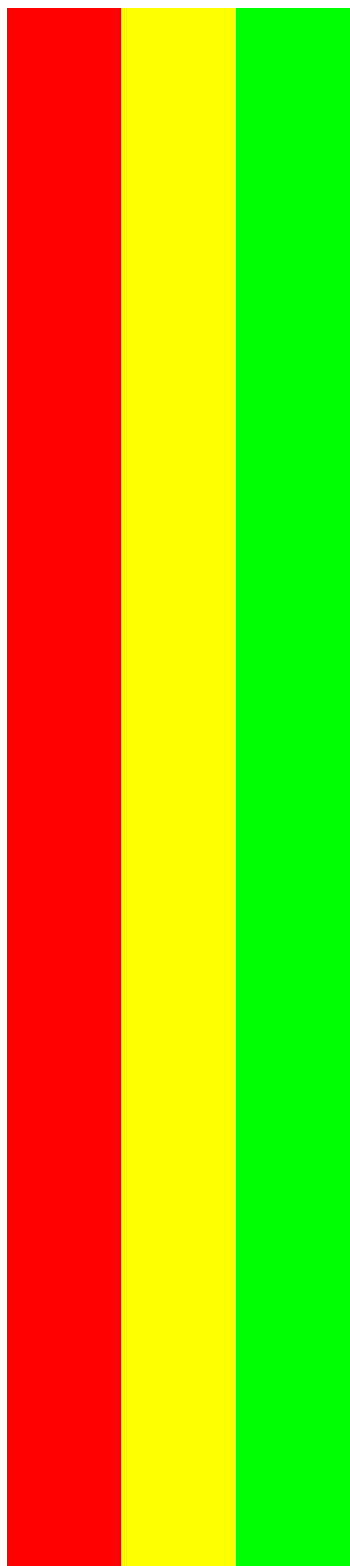


REPUBLIQUE DE GUINEE

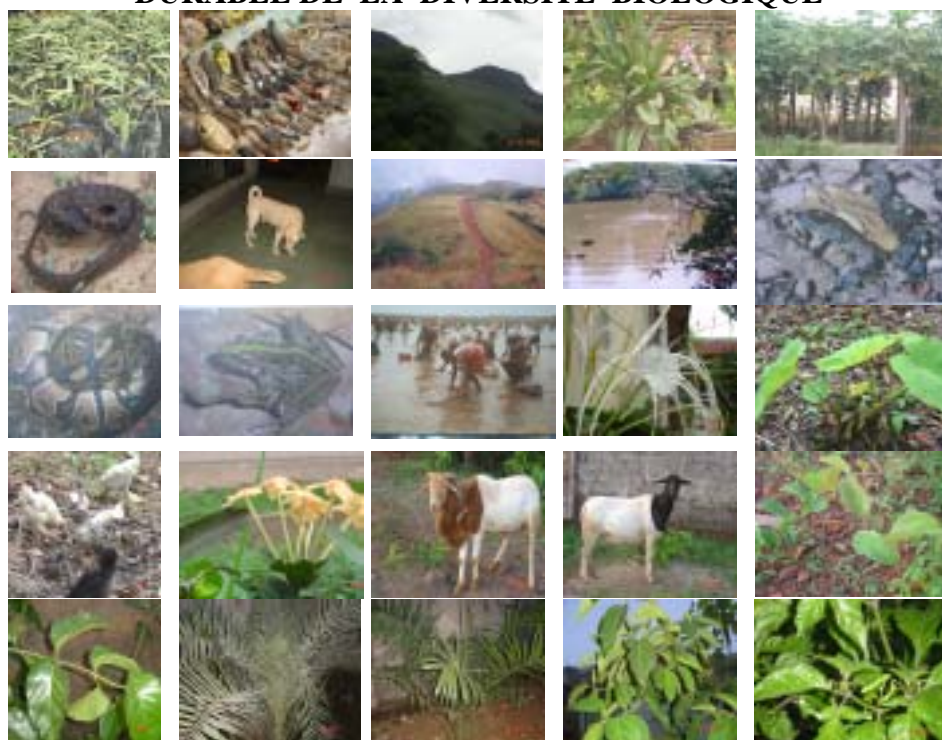
Travail – Justice - Solidarité

MINISTERE DE
L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION NATIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT



IDENTIFICATION DES BESOINS EN RENFORCEMENT DE CAPACITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE CONSERVATION ET D'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE



GUINEE / PNUD / FEM

Juillet 2004

COMITE DE SYNTHESE ET DE REDACTION

Elhadj BAH Maadjou : Coordonnateur du Projet / D. Nle de l'environnement
Dr KEITA Ansoumane : Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbané
M. SAGNA Saténin : Direction Nationale des Eaux et Forêts
Dr Ahmed THIAM : Université de Conakry

AVANT PROPOS.....	8
ACRONYMES	9
RESUME	12
PREMIERE PARTIE : IDENTIFICATION DES BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES EN MATIERE DE TAXONOMIE	17
INTRODUCTION :	17
CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX.....	18
1.1 - Infrastructures taxonomiques.....	18
1.2 Ressources humaines.....	22
1.3 Cadre juridique et socio-économique.....	23
1.4 Synergies potentielles	23
CHAPITRE II : ANALYSE DES CAPACITES NATIONALES EN MATIERE DE TAXONOMIE....	24
2.1 – Les insuffisances des capacités taxonomiques :.....	24
2.2 - Personnes ressources pouvant assurer la formation aux méthodes d’inventaire taxonomique.....	24
CHAPITRE III : BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES	24
3.1 – Besoins en renforcement des capacités Infrastructurelles	24
3.2 - Besoins pour la mise en place d’un réseau de groupe multidisciplinaire pour la collecte de données basée sur l’approche écosystémique	25
3.3 Besoins exprimés pour la formation	26
3.4 – Amélioration du cadre juridique, socio-économique et des conditions de coopération institutionnelle.	27
CHAPITRE IV : STRATEGIE ET PLAN D’ACTIONS	27
4.1 STRATEGIE	27
Sous objectif 1 : Renforcement des capacités humaines	27
Sous objectif 2 : Renforcement des capacités infrastructurelles.....	27
4.2 - PLAN D’ACTIONS	29
DEUXIEME PARTIE : IDENTIFICATION DES BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA CONSERVATION IN-SITU ET EX-SITU DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	35
INTRODUCTION	35
CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX.....	36
1.1 CADRE INSTITUTIONNEL	36

1.2 – INFRASTRUCTURES	42
1.3 – CADRE SYSTEMIQUE	43
CHAPITRE II : ANALYSE DES CAPACITES NATIONALES EN MATIERE DE CONSERVATION.....	45
2.1 - CADRE POLITIQUE	45
2.2 - CADRE JURIDIQUE.....	46
2.3 - CADRE INSTITUTIONNEL	46
2.4 - RESSOURCES HUMAINES.....	46
2.5 - INFRASTRUCTURES	47
2.6 - SYNERGIE ENTRE INTERVENANTS	47
CHAPITRE III : BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES POUR LA CONSERVATION <i>IN-SITU</i> ET <i>EX-SITU</i>.....	47
3.1 - AMELIORATION DU CADRE POLITIQUE.....	47
3.2 - RESSOURCES HUMAINES.....	48
3.3 - RESSOURCES FINANCIERES	48
3.4 - INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS	48
3.5 - RENFORCEMENT DES CAPACITES AU NIVEAU INSTITUTIONNEL	48
CHAPITRE IV : STRATEGIE ET PLAN D’ACTIONS	49
4.1 - STRATEGIE	49
4.1.1- OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : ADAPTER LE CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE A LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....	49
4.1.2- OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : ADAPTER LE CADRE INSTITUTIONNEL A LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....	50
4.1.3- OBJECTIF 3 : RENFORCER LES COMPETENCES DES INTERVENANTS EN MATIERE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....	50
4.2 - PLAN D’ACTIONS	50
ACTIVITES.....	52
TROISIEME PARTIE :	54
IDENTIFICATION DES BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES POUR L’IDENTIFICATION DES CONNAISSANCES, INNOVATIONS ET PRATIQUES TRADITIONNELLES DES COMMUNAUTÉS LOCALES	54
INTRODUCTION	54

CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX	54
1.1 - CONNAISSANCE TRADITIONNELLES DES COMMUNAUTES LOCALES.....	54
1.2 – DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES.....	57
CHAPITRE II : ANALYSE DES CAPACITES NATIONALES EN MATIERE DE CONNAISSANCES, INNOVATIONS ET PRATIQUES TRADITIONNELLES DES COMMUNAUTES LOCALES	58
2.1 – Cadre institutionnel	58
2.2 - Cadre juridique	58
2.3 – Cadre systémique.....	58
CHAPITRE III : BESOINS EN RENFORCEMENT <i>DES CAPACITES NATIONALES EN MATIERE DE CONNAISSANCES, INNOVATIONS ET PRATIQUES TRADITIONNELLES DES COMMUNAUTES LOCALES</i>	58
3.1 - Niveau communautaire.....	59
3.2 - Niveau institutionnel	59
3.3 – niveau individuel.....	59
3.4 - Niveau systémique	60
CHAPITRE IV : STRATEGIE DE COLLECTE, DE TRAITEMENT ET DE GESTION DES DONNEES ET INFORMATIONS SUR LE SAVOIR TRADITIONNEL.....	61
4.1 - OBJECTIFS	61
4.2 - MECANISME DE COLLECTE DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES	61
CONCLUSION.....	62
MECANISME DE COLLECTE DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES	62
QUATRIEME PARTIE : ELABORATION D’UNE STRATEGIE DE PARTICIPATION DES COMMUNAUTES LOCALES A LA COLLECTE, AU STOCKAGE ET A LA DISSEMINATION DES DONNEES SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LE CADRE DU CENTRE D’ECHANGE D’INFORMATIONS (CHM)	62
INTRODUCTION	63
CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX.....	64
1.1 - AU NIVEAU DES COMMUNAUTES LOCALES	64
1.2 - AU NIVEAU INSTITUTIONNEL	64
1.3 - AU NIVEAU SYSTEMIQUE	65
CHAPITRE II : ANALYSE DES RESULTATS	66
2.1 - AU NIVEAU DES PERSONNES	66
2.2 - AU NIVEAU DES DONNEES ET INFORMATIONS	66

2.3 - AU NIVEAU SYSTEMIQUE:	66
2.4 - IMPORTANCE DU PARTENARIAT DANS LE PROCESSUS DE FONCTIONNEMENT DU CHM	66
CHAPITRE III : BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTES LOCALES ET AUTRES PARTENAIRES AU SYSTEME D'ECHANGE D'INFORMATIONS DANS LE CADRE DU CHM	
3.1 - RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES.....	67
3.2 - RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES.....	70
3.3 - RENFORCEMENT DU CADRE SYSTEMIQUE :	71
3.4 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET FINANCIERES DU CHM.....	71
4- STRATEGIE ET PLAN D'ACTION	71
4.1 - VISION DE LA STRATEGIE.....	72
4.2 - LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE	72
Objectif principal 1 : Renforcement des capacités du point focal national du chm.	72
Objectif Principal 2 : Renforcement des capacités institutionnelles du chm.....	73
Objectif Principal 3 : Promotion du chm.....	73
Objectif Principal 4 : Mettre en place des banques de données et des canaux de diffusion des informations	73
Objectif Principal 5 : Amélioration du cadre juridique et socio-économique	74
Objectif Principal 6 : Développement d'une synergie entre le chm et les partenaires locaux et étrangers	74
4.3 - PLAN D'ACTION	74
BIBLIOGRAPHIES	81

PREFACE

La République de Guinée, consciente de la valeur intrinsèque de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs sur les plans environnemental, social, économique, scientifique, éducatif, culturel et pour la préservation des systèmes qui entretiennent la biosphère est résolument engagée pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité biologique dont elle est Partie contractante.

La haute importance de la diversité biologique pour la satisfaction des besoins alimentaires, sanitaires et autres de nos populations n'est plus à démontrer. Malheureusement, elle s'appauvrit considérablement dans nos différentes régions naturelles, par suite de leur surexploitation. Il est aujourd'hui important au plus haut niveau de prévenir les causes de la réduction et de la perte sensible de la diversité biologique par une implantation réussie de sa conservation et de son utilisation durable.

Le Gouvernement guinéen préoccupé par le développement économique et social a fait de l'éradication de la pauvreté sa principale priorité qui passe nécessairement par une gestion durable de la diversité biologique et de ses ressources. C'est pourquoi, grâce à un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et un appui technique du PNUD, la Guinée a élaboré sa stratégie nationale et son Plan d'action de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources, adoptés le 25 septembre 2001.

Dans le processus de mise en œuvre de cette stratégie, le Gouvernement s'est engagé prioritairement à :

- 1°) – conserver la diversité biologique à travers l'identification de ses composantes et le renforcement de la conservation *in-situ* et *ex-situ*
- 2°) – implanter une base solide pour l'utilisation durable de la diversité biologique par l'implication des communautés locales et autochtones et l'identification, l'évaluation et la valorisation de leurs savoirs, innovations et pratiques traditionnelles
- 3°) – améliorer les mesures générales de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources à travers l'amélioration des politiques existantes, le développement d'outils législatifs appropriés et la mise en place d'un réseau efficace d'informations pour développer la coopération, la collaboration et la participation de tous les acteurs concernés.

Pour ce faire, l'Etat guinéen à travers le Département de l'Environnement a besoin d'un renforcement de capacités pour hausser de façon significative l'aptitude des ressources humaines à évaluer et résoudre les problèmes cruciaux que posent les choix politiques et les modalités d'application des différentes formules de développement, en appréciant à leurs justes valeurs les possibilités et les limites de leurs répercussions sur l'environnement ainsi que sur les besoins de la population.

Ce renforcement de capacités devra être un processus dynamique exigeant :

- des compétences, des capacités d'organisation, des politiques et des législations,
- l'amélioration des compétences institutionnelles et la coordination interinstitutionnelle pour remplir les missions nationales et les engagements sous régionaux, régionaux et internationaux,
- le renforcement des capacités et du rôle de la communauté scientifique et technique nationale pour soutenir les connaissances que requièrent les inventaires, les évaluations et les réhabilitations d'écosystèmes en matière de diversité biologique,
- l'éducation et la sensibilisation des populations en vue de leur partenariat effectif pour la réalisation des objectifs des Conventions Mondiales sur l'Environnement, notamment la Convention sur la diversité biologique.

Dans cette perspective, le Gouvernement a requis et obtenu un financement du FEM par l'entremise du PNUD, pour lui permettre d'identifier ses besoins en renforcement de capacités nationales dans quatre domaines retenus comme prioritaires par la stratégie nationale en matière de diversité biologique.

Le processus d'identification des besoins en renforcement des capacités en question a connu une participation active de tous les acteurs nationaux concernés. Les besoins identifiés et consignés dans le présent document sont en conséquence le fruit d'un consensus des acteurs sur le plan national.

Tout en exprimant notre profonde gratitude au FEM et au PNUD pour leur soutien constant, nous exprimons l'espoir, qu'une fois que ce document sera adopté par le Gouvernement, nos partenaires au développement nous accompagneront dans sa mise en œuvre.



AVANT PROPOS

La Guinée après avoir participé à toutes les étapes d'élaboration et de négociation de la Convention sur la diversité Biologique, l'a signée à Rio en 1992, lors du sommet de la terre, puis l'a ratifiée le 7 mai 1993.

Devenu ainsi le 16^e pays de toutes les Parties contractantes de cette Convention, la Guinée, éligible au Fonds pour l'Environnement Mondial pour la diversité biologique a bénéficié d'un appui financier du FEM et d'un appui technique du PNUE et du PNUD, pour la préparation de sa Monographie et de sa Stratégie Nationale et son Plan d'Actions pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Pour répondre aux préoccupations immédiates en matière de capacités institutionnelles et humaines pour la mise en œuvre efficiente de la stratégie nationale sur la diversité biologique, le Gouvernement a formulé une requête et obtenu du FEM par l'entremise du PNUD, un appui financier pour identifier dans un premier temps les besoins nationaux en renforcement des capacités dans quatre domaines jugés prioritaires. Ces quatre domaines prioritaires sont :

- Identification des besoins en renforcement des capacités en matière de taxonomie,
 - Identification des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures générales de conservation in - situ et ex-situ et d'utilisation durable de la biodiversité ;
 - Identification des besoins en renforcement des capacités pour la maîtrise des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales;
 - Elaboration d'une stratégie de participation des communautés locales à la collecte, au stockage et à la dissémination des données sur la diversité biologique dans le cadre du Centre d'Echange d'informations (chm)
- A cet effet, le renforcement des capacités devra :

Au plan *individuel*, acquérir des connaissances et améliorer les compétences et les comportements.

Au plan *institutionnel*, assurer les améliorations matérielles comme celles concernant l'infrastructure, la clarification des missions, des structures, des responsabilités, instituer des changements de procédures et le redéploiement des ressources humaines.

Au plan *systémique*, créer un cadre de concertation pouvant assurer la synergie entre les individus et les institutions.

Pour définir les actions de renforcement des capacités en vue de remédier aux faiblesses dans chaque secteur d'intervention, les consultants ont veillé à la participation des administrations publiques concernées. Ils ont identifié et mobilisé l'ensemble des acteurs (824 personnes du pouvoir public et du secteur privé) pour s'informer et chercher la participation de tous à l'analyse des causes fondamentales et à l'évaluation des capacités à renforcer au niveau systémique, institutionnel et individuel.

Les rapports préliminaires produits par les quatre groupes de consultants nationaux ont été présentés à un atelier qui a réuni 154 personnes. Cet atelier organisé par le Département de l'Environnement et le PNUD, a été animé par un expert international associé au FEM, les 19, 20 et 21 novembre 2003, pour validation.

Le présent document qui est le rapport final sur l'identification des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources est le produit d'un comité de synthèse et de rédaction des quatre rapports de consultation.

 *Zahij*
Le
Coordonnateur
Diversité Biologique
Zihadj Maadjou BAH
Coordonnateur du Projet

ACRONYMES

ACCT	Agence de Coopération Culturelle et Technique
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AFVP	Association Française pour les Volontaires du Progrès
AN :	Assemblée Nationale
APRET :	Association pour la Promotion Régionale de l'Elevage Transhumant
ATA :	Agent Technique d'Agriculture
ATEF :	Agent Technique des Eaux et Forêts
BERCA - baara :	Bureau d'Etude, de Recherche et de Conseils Agricoles
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
C. L	Communautés Locales
CAE :	Centre d'Appui à l'Elevage
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques
CDEL	Centre de Documentation Environnementale de Labé
CECI	Centre d'Etude et de Coopération Internationale
CEGEN	Centre d'Etude et de Gestion de l'environnement des Monts Nimba
CERE :	Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement
CERESCOR	Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbané
CERPA	Centre de Recherche sur les Petits Animaux
CFD :	Code Foncier et Domanial
CFEL :	Centre de Formation de l'Elevage de Labé
CFZ	Centre Forestier de N'Zérékoré
CGEN :	Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba
Chm	Clearing House Mechanism / Centre d'Echange d'Informations
CITES :	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'extinction
CL	Communautés Locales
CNA :	Centre National d'Apiculture
CNRVPM	Centre National de Recherche et de Valorisation des Plantes Médicinales
CNSHB	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
CNUED	Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement
COP	Conférence des Parties
CRA. Bordo	Centre de Recherche Agronomique de Bordo
CRAF	Centre de Recherche Agronomique de Foulaya
CRD :	Collectivité Rurale de Développement
CTA :	Contrôleur Technique d'Agriculture
CTE :	Contrôleur Technique d'Elevage
CTEF :	Contrôleur Technique des Eaux et Forêts
CTRN :	Comité Transitoire de Redressement National
CUZ	Centre Universitaire de N'Zérékoré
DBFSC :	Département de Biologie Faculté des Sciences, Conakry
DEA :	Diplôme d'Etudes Approfondies
DIP :	Dialogue inter périodique
DMT :	Division Médecine Traditionnelle
DNA :	Direction Nationale de l'Agriculture
DNCQPM	Direction Nationale Contrôle de Qualité des Produits de Mer (SIAPA)
DND	Direction Nationale de la Décentralisation
DNE	Direction Nationale de l'élevage
DNE	Direction Nationale de l'Environnement
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DNES :	Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur
DNETFP :	Direction Nationale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
DNPCA :	Direction Nationale de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture
DNPM :	Direction Nationale de la Pêche Maritime
DNRST	Direction Nationale de la Recherche Scientifique et Technique
DNSP	Direction Nationale de la Santé Publique
DPDRE :	Direction Préfectorale du Développement rural et de l'Environnement

Eco-Bot/UC Chaire d'éco-botanique/Université de Conakry
 ENAE : Ecole Nationale de l'Elevage de Tolo Mamou
 ENATEF Ecole Nationale des Agents Techniques des eaux et Forêts
 EPA : Entreprise de Prestation Agricole
 FAO Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture Faranah
 FEM Fonds pour l'Environnement Mondial
 FFEM Fonds Français pour l'Environnement Mondial
 FIDA Fonds international pour le Développement Agricole
 GTZ Coopération Technique Allemande
 IPG Institut Pasteur de Guinée
 IRAE : Inspection Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage
 IRAG Institut de Recherche Agronomique de Guinée
 IREB Institut de Recherche Environnemental de Bossou
 ISADES : Integrated Services Applied to socio-economic Development
 ISAV-VGE Institut Supérieur agronomiques et vétérinaire Valéry Giscard d'Estaing de Faranah
 KFW Agence de financement Allemande
 LACONA Laboratoire des Composés Naturels
 LCDV : Laboratoire Central de Diagnostic Vétérinaire
 LPDA : Lettre de Politique de Développement Agricole
 LPK : Laboratoire de Production de Vaccin Kindia
 LPVDS Laboratoire de Protection des Végétaux et Denrées Stockées
 MAE : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
 MPA : Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
 MRNE : Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement
 MST / SIDA Maladie sexuellement transmissible
 NTIC Nouvelles techniques de l'information et de la communication
 ONG Organisation non Gouvernementale
 OUA : Organisation de l'Unité Africaine
 PONCHO/DRS Programme Onchocercose/Direction Régionale de la Santé de Kankan
 PACV : Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
 PAF COP Projet d'Appui à la Foresterie Communautaire et Privée
 PAFN : Plan d'Action Forestier National
 PERTIGUI Projet de recherche sur les technologies endogènes de Guinée
 PHARM/UC Département de Pharmacie/Université de Conakry
 PNB Parc National de Badiar
 PNDH : Programme National de Développement Humain
 PNHN Parc National du Haut Niger
 PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement
 PNUE Programme des Nations Unies pour l'Environnement
 PR Personnes Ressources
 PRG : Présidence de la République de Guinée
 PRSE : Projet de Restructuration des Services de l'Elevage
 PSRP : Programme de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
 RBMN Réserve de Biosphère des Monts Nimba
 SACCO : Service d'Appui aux Coopératives et Coordination des ONG
 SBSTTRA Organe Subsidaire chargé de fournir des avis Techniques Scientifiques et Technologiques
 SGG : Secrétariat Général du Gouvernement
 SNPRV Service National de Promotion Rurale et de Vulgarisation
 SOGUIPAH Société Guinéenne de Palmiers à Huile et d'Hévéa
 SPA : Section Préfectorale de la Promotion des Ressources Agricoles
 SPE : Section Préfectorale de l'Environnement
 SPECIA : Société de Production et de Commercialisation des Intrants Agricoles
 SPEF : Section Préfectorale des Eaux et Forêts
 SPRA Section Promotion des Ressources Animales
 SRAI/MF : Service de restauration et d'Aménagement Intégré du Massif du Foutah Djallon
 SSMN : Station Scientifique des Monts Nimba
 TSCV Technicien Spécialisé en Cultures Vivrières
 TSOP Technicien Spécialisé des Organisations Paysannes
 UA : Union Africaine
 UE Union Européenne

UICN : Union internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources naturelles
UJNK Université JULIUS Nyérére de Kankan
UNBio Unité Nationale pour la Diversité Biologique
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
USAID United States Agency For International Development
ZOO/UC Chaire de Zoologie/Université de Conakry.

RESUME

La Guinée, en tant que Partie à la Convention sur la diversité biologique a bénéficié d'un appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial et d'un appui technique du PNUD, pour préparer sa Stratégie Nationale et son Plan d'Actions pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources.

Ladite stratégie nationale et son plan d'actions ont été approuvés par le gouvernement le 25 Septembre 2001.

Pour une mise en œuvre satisfaisante de cette stratégie nationale sur la diversité biologique, la Guinée a bénéficié d'un financement additionnel du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour lui permettre d'identifier ses besoins en renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans quatre domaines jugés prioritaires à savoir :

- 1 - La taxonomie,
- 2 - La conservation in-situ et ex-situ,
- 3 - Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles,
- 4 - La participation des communautés locales à la collecte au stockage et à la dissémination de l'information dans le cadre du CHM.

Le présent document est la synthèse des quatre (4) rapports d'experts nationaux et il comporte 4 parties correspondant chacune à une étude.

PREMIERE PARTIE : IDENTIFICATION DES BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES EN MATIERE DE TAXONOMIE

Chapitre I : état des lieux

1.1- Infrastructures taxonomiques

Trente quatre institutions dotées d'infrastructures taxonomiques (herbier, jardin botanique, vivariums, collections diverses, muséum) ont été répertoriées.

1.2- Ressources humaines

Les enquêtes menées à l'échelle nationale montrent que des personnes ressources s'investissent dans la quasi totalité des branches taxonomiques. A ce titre, au niveau des institutions visitées, 179 personnes ont été recensées.

1.3- Cadre juridique et socio-économique

L'étude du cadre juridique et socio-économique des 34 institutions taxonomiques basée sur l'analyse des résultats d'enquête a révélé une réelle disparité dans la prise en compte de la taxonomie au niveau des différents textes réglementaires.

1.4- Synergies potentielles

Il ressort des enquêtes que les possibilités de collaboration entre les institutions s'occupant de la taxonomie existent réellement, mais demeurent très mal exploitées. Il n'existe que très peu d'échanges d'informations scientifiques entre ces institutions taxonomiques locales. Le cloisonnement est quasi-total entre spécialistes s'occupant parfois des mêmes sujets.

Chapitre II : Analyse des capacités nationales

L'analyse approfondie des résultats d'enquête a permis d'identifier d'une part, les personnes ressources pouvant assurer la formation aux méthodes d'inventaires taxonomiques, et d'autre part, les besoins pour la mise en place d'un réseau de groupe multidisciplinaire pour la collecte de données basée sur l'approche écosystémique.

Chapitre III : Besoins en renforcement des capacités nationales

Les besoins exprimés par les différentes institutions sont multiples, eu égard d'une part, à l'insuffisance des infrastructures et de leur sous-équipement, et d'autre part, au nombre relativement faible de taxonomistes et l'insuffisance de pratique professionnelle.

Les besoins ont été regroupés en deux catégories: les besoins liés aux infrastructures et les besoins en formation.

3.1 – Besoins en renforcement des capacités Infra structurelles

Plusieurs carences ont été recensées au niveau des infrastructures. Il s'agit entre autres de la vétusté des installations et de leurs sous-équipements. Il en résulte un besoin notoire en équipement de tout genre (terrain, laboratoire, documentation, logistique, etc..). Le tableau ci-après illustre les principaux besoins exprimés par les institutions concernées.

3.2 - Besoins pour la mise en place d'un réseau de groupes multidisciplinaires pour la collecte de données basée sur l'approche écosystémique

Le réseau de groupe multidisciplinaire à bâtir doit nécessairement tenir compte de la grande diversité du patrimoine naturel national. Les principaux écosystèmes en Guinée sont les suivants : la mangrove, la forêt dense humide, la forêt sèche et les savanes d'une part, et d'autre part les écosystèmes aquatiques dont les écosystèmes marins et les écosystèmes des eaux intérieures. Il convient de ce fait d'envisager dans le cadre de la mise en place du réseau, la constitution de groupes multidisciplinaires en tenant compte de la spécificité de chaque écosystème.

3.3 – Besoins en formation

Les niveaux de qualification et les profils professionnels des personnes ressources répertoriées correspondent presque tous au niveau universitaire, voire Post-universitaire. Ainsi, les besoins exprimés sont de deux ordres :

- Formation doctorale et DEA
- Stage de perfectionnement, voyages d'études et expéditions scientifiques.

3.4 - Amélioration du cadre juridique, socio-économique et des conditions de coopération institutionnelle.

Le constat des insuffisances du cadre juridique, socio-économique et du faible niveau de coopération institutionnelle appelle :

- une clarification des missions assignées à chaque institution oeuvrant dans le domaine de la taxonomie,
- la création d'une synergie entre les diverses institutions taxonomiques,

Pour cela il convient de prendre des mesures en vue:

- d'une meilleure prise en charge des problèmes taxonomiques.
- de partager les résultats de la recherche.
- d'encourager et de faciliter la coopération scientifique et technique

Chapitre IV : Stratégie et plan d'action

La stratégie proposée présente une vision globale de 10 ans. Elle consistera à la mise en place des infrastructures taxonomiques fonctionnelles et adéquates (jardin botanique, herbier, muséum, vivarium /animalerie) ainsi que la création d'unités de formation chargées du perfectionnement des personnes ressources. Le but ultime de la vision sera de mettre sur pied des équipes pluridisciplinaires susceptibles d'assurer l'inventaire exhaustif de la biodiversité nationale en partenariat avec l'expertise étrangère . Cette stratégie est étayée d'un plan d'action comportant 6 projets.

DEUXIEME PARTIE

IDENTIFICATION DES BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA CONSERVATION IN-SITU ET EX-SITU DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Chapitre I : état des lieux

Le document fait l'état des lieux, des politiques, programmes, stratégies nationales, plans d'actions, ainsi que des institutions liées à la conservation in-situ et ex-situ de la diversité biologique en Guinée.

1.1 - Cadre institutionnel

Les institutions investies des fonctions qui leur permettent de gérer les ressources naturelles et de protéger l'environnement sont soit publiques, soit privées. Les Institutions publiques les plus directement impliquées dans la gestion des ressources naturelles et de l'Environnement sont au nombre de treize (13). Parmi les Entreprises privées et organisations diverses au nombre de 528 seulement 32 évoluent dans l'environnement.

1.2 – Infrastructures

Les infrastructures de la conservation *in-situ* sont constituées par les : les forêts classées, forêts non classées, parcs nationaux, réserves naturelles intégrales, zones humides côtières, zones humides continentales, aires protégées transfrontalières.

Les infrastructures de la conservation *ex-situ* sont les suivantes : Jardins botaniques, Arboretums, Banques de gènes/semences, Pépinières, Vivarium, animalerie, aquarium, Fermes avicoles, bovicoles, porcicoles, centres apicoles, étangs piscicoles.

1.3 - Cadre systémique

Pour la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement la Guinée a élaboré et adopté un ensemble assez fourni de textes. De ces textes, d'aucuns sont transversaux, d'autres touchent seulement un élément spécifique des ressources biologiques et de l'environnement, et certains ont leur application qui a des répercussions sur les ressources naturelles et l'environnement. De ces textes, les principaux sont : la Politique Forestière Nationale (PFN), la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA), le Programme de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PSRP), le Programme National de Développement Humain durable (PNDH), le Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises (PACV), le Programme Cadre de Soutien au Développement du Secteur Privé (PCSDSP), la Stratégie de conservation de la diversité biologique, le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) et le Plan d'Action Forestier National (PAFN).

Chapitre II : Analyse des capacités nationales

L'analyse approfondie des cadres politiques, juridiques et institutionnels prouve à quelque exception près, que beaucoup de secteurs sont restés au stade de formulation au lieu d'aborder de façon précise les questions de conservation de la diversité biologique.

Les capacités humaines sont mal réparties, généralement concentrées à Conakry au détriment des services déconcentrés de l'intérieur du pays.

Les infrastructures de conservation *in-situ* subissent de grandes pressions pour la satisfaction des besoins de l'homme. Quant aux infrastructures de conservation *ex-situ*, elles sont quasi- inexistantes et se trouvent dans un état de délabrement préoccupant.

Chapitre III : Besoins en renforcement des capacités nationales

3.1 - Amélioration du cadre politique

Amélioration des capacités des politiques à soutenir la conservation
Développement de politiques d'encouragement des communautés

3.2 - Ressources humaines

Le renforcement des capacités humaines doit s'appuyer sur : la formation, le perfectionnement, le recyclage, les voyages d'étude, la motivation, le suivi des carrières, le recrutement et le redéploiement du personnel, la documentation, l'accès à l'Internet, les échanges avec le monde extérieur.

3.3 - Ressources financières

Elles requièrent la dotation adéquate en budgets de fonctionnement et de recherche, l'allégement des procédures de décaissement des fonds et la transparence dans la gestion des ressources.

3.4 - Infrastructures et équipements

L'atteinte des objectifs visés par la conservation *in-situ* et *ex-situ* exige le renforcement des infrastructures existantes et la création de nouvelles.

3.5 - Renforcement des capacités au niveau institutionnel

Il consiste en la mise en place d'un cadre institutionnel de gestion et de coordination concertée et consensuelle appuyée d'une volonté politique affirmée et bénéficiant d'une adhésion effective des partenaires.

Chapitre IV : Stratégie et plan d'action

La stratégie adoptée s'inscrit dans le contexte global de la stratégie Nationale et du plan d'action sur la diversité biologique et se situe aux niveaux systémique, institutionnel et individuel.

Cette stratégie est accompagnée d'un plan d'action comprenant 4 projets

TROISIEME PARTIE

IDENTIFICATION DES BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES POUR L'IDENTIFICATION DES CONNAISSANCES, INNOVATIONS ET PRATIQUES TRADITIONNELLES

Chapitre I : état des lieux

Les enquêtes de terrain ont indexé quelques connaissances, innovations et pratiques des communautés locales appliquées dans divers domaines, comme l'agriculture, la pêche, la chasse, la santé, la foresterie, l'élevage, l'artisanat, etc. Ces enquêtes ont été complétées par la revue des dispositions institutionnelles et juridiques relatives au savoir traditionnel.

Les constats relevés sur le terrain au niveau du cadre juridique, montrent que les textes ne favorisent pas la valorisation du savoir traditionnel des communautés locales et le partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation de leurs ressources biologiques.

Chapitre II : Analyse des capacités nationales

L'analyse des résultats d'enquête, montre la nécessité de grands efforts à faire sur les plans juridiques, institutionnels et d'accès à l'information pour parvenir à une prise en compte réelle des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés en matières de biodiversité.

Chapitre III : Besoins en renforcement des capacités nationales

3.1 - Niveau communautaire

Pour pérenniser les connaissances et pratiques traditionnelles des communautés le renforcement des capacités des populations à la base dans le cadre de l'exécution de certaines de leurs activités s'avère nécessaire. Cela pourrait se faire à travers : les radios de proximité, l'alphabétisation, l'organisation de forums d'échange, etc.

3.2 - Niveau institutionnel

Eu égard à la faible prise en compte actuelle du savoir traditionnel par la quasi-totalité des institutions nationales liées à la conservation de la diversité biologique, il importe que le renforcement des capacités de ces dernières intègre des missions précises et les moyens pour leur réalisation

3.3 – niveau individuel

Le renforcement des capacités des ressources humaines doit revêtir deux aspects :

- Renforcement des capacités du personnel des institutions ayant des liens avec le savoir traditionnel
- Renforcement des capacités des personnes détentrices de connaissances, innovations et pratiques traditionnelles

3.4 - Niveau systémique

Il s'agit d'accroître le degré de participation des communautés autochtones dans la gouvernance environnementale c'est-à-dire dans la formulation des politiques et des stratégies de conservation et d'utilisation durable des ressources.

Chapitre IV : Stratégie et plan d'action

L'objectif de la stratégie est de créer les conditions favorables à une meilleure prise en compte des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales.

QUATRIEME PARTIE

ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE PARTICIPATION DES COMMUNAUTES LOCALES A LA COLLECTE, AU STOCKAGE ET A LA DISSEMINATION DES DONNEES SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LE CADRE DU CENTRE D'ECHANGE D'INFORMATIONS (CHM)

Chapitre I :Etat des lieux

Les enquêtes menées ont révélé la méconnaissance du chm ainsi que plusieurs autres insuffisances. Elles ont permis de constater que depuis 1984 le Gouvernement guinéen a entamé d'importantes actions de formulation de politiques, programmes, stratégies et plan de développement. Cet ensemble de dispositifs politiques et juridiques privilégie de façon remarquable la responsabilité des communautés locales sur la gestion des ressources

naturelles. Mais ces dispositifs bien qu'appréciables, ne font pas cas de la gestion de l'information sur la diversité biologique.

Chapitre II : Analyse des capacités nationales

L'analyse des résultats obtenus au cours des enquêtes menées auprès des communautés locales, services et institution a prouvé avec évidence que le problème de la circulation de l'information sur la diversité biologique en Guinée reste entier. L'analyse a été menée à trois niveaux : au niveau des Personnes ressources, des données et informations et au niveau Systémique.

Chapitre III : Besoins en renforcement des capacités nationales

Les besoins exprimés par les différents partenaires potentiels pour favoriser leur participation au fonctionnement du Centre d'Echange d'Informations et dynamiser le processus déjà amorcé sont multiples et variés. Ces besoins peuvent être classés en trois catégories qui sont :

3.1 - Renforcement des Capacités institutionnelles

Il concerne essentiellement la Promotion du Centre d'Echange d'Information lui-même et sa décentralisation au niveau régional, préfectoral et villageois.

3.2 - Renforcement des Capacités humaines

Le renforcement des capacités humaines concerne le personnel travaillant dans le cadre du Centre d'échange d'informations.

3.3 - Renforcement du Cadre Systémique :

Il est important de noter que le renforcement des capacités au niveau systémique s'entend des actions qui portent sur le cadre de politique générale dans lequel les individus et les organisations opèrent et interagissent avec l'environnement extérieur, ainsi que sur les relations formelles et informelles des institutions.

En conséquence, la participation des partenaires potentiels dans la collecte, le traitement, le stockage et la diffusion des données et informations sur la diversité biologique devrait être soutenue par des cadres politique et juridique appropriés pour encourager le partenariat, inciter les partenaires extérieurs et motiver les communautés locales à participer activement au processus de fonctionnement du Centre d'échange d'informations.

3.4 - Renforcement des Capacités Matérielles et Financières du chm

La participation des communautés locales au système de fonctionnement du Centre d'échange d'informations (chm) requiert la mise en place de moyens matériels et des ressources financières adéquates. Ces moyens sont présentés à titre indicatif pour une orientation sur les besoins en renforcement de capacités.

Chapitre IV : Stratégie et plan d'action

L'objectif de la stratégie est d'améliorer et de renforcer les capacités de fonctionnement du chm, à travers plusieurs objectifs.

La stratégie proposée est soutenue par 6 projets.

PREMIERE PARTIE : IDENTIFICATION DES BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES EN MATIERE DE TAXONOMIE

INTRODUCTION :

La taxonomie est à la base de notre connaissance de la diversité biologique. C'est une discipline biologique qui a pour objectif de nommer les formes de vie et de les classer suivant un ordre phylogénétique. La taxonomie ou systématique s'intéresse aussi bien à l'histoire qu'à l'évolution des espèces, mais elle aborde également la diversité des différentes formes de vie ainsi que leurs répartitions dans l'espace. Elle fournit les connaissances indispensables pour l'identification des espèces.

La taxonomie est le fondement même de notre compréhension des êtres vivants et de la manière dont ceux-ci sont inter-reliés. Elle s'appuie sur des connaissances morphologiques, physiologiques, génétiques, etc.. pour nommer les espèces.

Dans ce domaine, les processus d'établissement de la monographie et d'élaboration de la stratégie nationale étouffée par un plan d'action, ont mis en relief un certain nombre de faiblesses aussi bien au niveau des ressources humaines et matérielles qu'à celui des infrastructures. Ces insuffisances constituent des handicaps sérieux à la connaissance, à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

La Guinée envisage de combler les lacunes en connaissance qu'elle a des éléments constitutifs de sa diversité biologique et créer une base de données des groupes systématiques animaux et végétaux. A cet effet elle envisage d'identifier les besoins en renforcement des capacités humaines et institutionnelles en taxonomie pour corriger les carences et renforcer les conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action dans le cadre de la convention sur la diversité biologique,

Les objectifs visés par la présente étude sont les suivants:

- identifier les besoins d'information prioritaires pour effectuer un inventaire écologique et la taxonomie des espèces ;
- évaluer les besoins en renforcement de capacités des infrastructures nationales en matière de taxonomie ;
- mettre tous les partenaires concernés à contribution pour identifier les besoins en ressources humaines et institutionnelles pour le renforcement des capacités en taxonomie ;
- identifier les personnes ressources pouvant assurer la formation aux méthodes d'inventaires taxonomiques ;
- identifier les besoins pour mettre en place un réseau de groupes multidisciplinaires pour la collecte de données basées sur l'approche écosystème ;
- élaborer une stratégie et un plan national participatifs de renforcement des capacités humaines et des institutions pour les inventaires taxonomiques ;

CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX

La revue documentaire et les investigations de terrain ont permis de dresser un état des lieux sans lequel, il n'aurait pas été possible de procéder à l'identification exhaustive et pertinente des besoins en renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des institutions et des infrastructures taxonomiques.

1.1 - Infrastructures taxonomiques

Sur trente quatre (34) institutions répertoriées en matière de taxonomie, la répartition des infrastructures se présente comme suit :

- Seize (16) institutions disposent d'un herbier
 - 1- Chaire de Botanique / Département de Biologie / Université de Conakry : local ; 4 armoires en bois ; 700 planches d'herbier environ ; collection non standard.
 - 2- CERE / Université de Conakry : local ; 7 armoires métalliques ; 1 séchoir ; 1 presse mécanique ; 500 planches environ.
 - 3- Département de Pharmacie / Université de Conakry : local ; planches de plantes médicinales en nombre indéterminé.
 - 4- Centre National de Recherche et de Valorisation des Plantes médicinales / Dubréka : absence de local ; herbier délocalisé au niveau du CERE ; Quelques planches
 - 5- Laboratoire des Composés Naturels (LACONA) : absence de local ; 20 planches, absence de mobilier de conservation
 - 6- Division Médecine traditionnelle : absence de local ; quelques dizaines de planches d'herbier ; absence de mobilier de conservation
 - 7- Institut des Sciences Agro-Vétérinaire / Faranah : absence de local ; une trentaine de planches d'herbier ; absence de mobilier de conservation.
 - 8- Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts : absence de local ; une centaine de planches d'herbier ; absence de mobilier de conservation
 - 9- Centre Forestier de N'Zérékoré : absence de local ; embryon d'herbier ; absence de mobilier de conservation
 - 10- Projet d'Appui à la Foresterie Communautaire et Privée (PAFCOP) : absence de local ; herbier embryonnaire ; absence de mobilier de conservation.
 - 11- Station scientifique des Monts Nimba : local ; nombre de planches indéterminé ; absence de mobilier de conservation.
 - 12- Centre de Recherche Agronomique de Bordo : absence de mobilier de conservation ; herbier de plus d'une centaine de planches
 - 13- Université de Kankan : local ; nombre de planches imprécis ; absence de mobilier de conservation.
 - 14- Ecole Normale d'Agriculture et d'Elevage de Bordo : absence de mobilier de conservation ; 106 planches d'espèces fourragères et nectarifères. 120 planches d'espèces d'adventices ;
 - 15- Centre de Recherche Agronomique de Foulaya : local, nombre de planche indéterminé ; absence de mobilier de conservation.
 - 16- Laboratoire de Protection des Végétaux et Denrées Stockées : local ; nombre indéterminé de planches ; absence de mobilier de conservation.¹
- Six (6) Institutions disposent d'un jardin botanique
 - 1- Département de Biologie / Université de Conakry : domaine non aménagé.

¹ N.B. En dehors de ces collections reconnues au niveau des institutions, l'on signale l'existence de quelques collections privées, notamment celle de feu Karamoko Kourouma à Faranah dont la gestion est strictement familiale et la collection du « Doyen » Fora Camara à Sérédou léguée au Centre Forestier de N'Zérékoré.

- 2- Direction Nationale des Eaux et Forêts: 2 jardins de création coloniale ; domaine précis ; non aménagé.
- 3- Institut des Sciences Agro-Vétérinaires /Faranah : limites du domaine imprécises ; non aménagé.
- 4- Université Julius Nyérére de Kankan : domaine précis (20 ha) ; non aménagé
- 5- Parc National du Haut Niger : «sentier botanique » ; en cours d'aménagement
- 6- Centre National de Recherche et de Valorisation des Plantes médicinales / Dubréka : limites du domaine imprécises ; non aménagé.
- Trois (3) Institutions disposent d'un muséum
 - 1- Parc National du Haut Niger : local ; spécimens intéressants en nombre insuffisant ;
 - 2- Centre Forestier de N'Zérékoré : embryon de musée ;
 - 3- Institut Pasteur de Guinée : en création.
- Quatre (4) Institutions disposent d'au moins un Vivarium / Animalerie
 - 1- Centre de Recherche sur les Petits Animaux (CERPA) : 2 installations ; absence de spécimens au passage de la mission, mais approvisionnement d'animaux prévu ;
 - 2- Institut Pasteur de Guinée : 2 installations ; peu de spécimens ;
 - 3- Parc National du Haut Niger : 2 installations ; diversité de spécimens réduite ;
 - 4- CERESCOR : 1 installation (aquarium) non fonctionnelle.
- Onze (11) Institutions disposent d'une Collection d'Insectes
 - 1- Chaire de Zoologie/ Département de Biologie/ Université de Conakry : absence de local ; spécimens en nombre insuffisant ;
 - 2- Institut Pasteur de Guinée : pas de local ; collection relativement importante
 - 3- Laboratoire de Protection des Végétaux et Denrées Stockées : local non aménagé ;
 - 4- Centre de Recherche Agronomique de Foulayah : collection thématique d'insectes des principales cultures, local non aménagé ; collection mal entretenue ;
 - 5- Programme National Onchocercose / Kankan : collection de simule ; absence de local ;
 - 6- Université Julius Nyérére de Kankan : local non aménagé ; collection mixte (insectes, reptiles, poissons) ;
 - 7- Centre Forestier de N'Zérékoré : absence de local ; caisses entomologiques intéressantes ;
 - 8- Parc National du Haut Niger (PNHN) : absence de local ; collection intégrée au muséum ;
 - 9- Centre de Recherche Agronomique de Bordo : absence de local et de mobilier approprié ;
 - 10- Ecole Nationale d'Agriculture et d'élevage de Bordo : absence de local et de mobiliers appropriés ;
 - 11- Institut de Recherche Environnementale de Bossou (IREB) : local ; manque d'équipement ; d'Agriculture.
- Six (6) Institutions disposent d'une collection de Reptiles
 - 1- Chaire de Zoologie/ Département de Biologie/ Université de Conakry : absence de local ; spécimens en nombre très insuffisant ;
 - 2- Centre Forestier de N'Zérékoré : absence de local ; spécimens en nombre réduit ;
 - 3- Parc National du Haut Niger (NPHN) : absence de local ; collection intégrée au muséum ;
 - 4- Station Scientifique des Monts Nimba : local non aménagé ; spécimens en nombre réduit ;
 - 5- Université de Kankan : absence de local approprié ; collection mixte (insectes, reptiles, poissons)
 - 6- Institut Pasteur de Guinée : local non aménagé ; collection relativement appréciable.
- Cinq (5) Institutions disposent d'une collection de Poissons
 - 1- Centre de Recherches Scientifiques de Conakry Rogbanè (CERESCOR) : local aménagé ; collection mixte (poissons, mollusques, crustacées) ;

- 2- Centre National des Sciences Halieutique de Boussoura (CNSHB) : absence de local ; collection relativement appréciable ;
- 3- Chaire de Zoologie/ Département de Biologie/ Université de Conakry : absence de local ; collection vieillissante et peu étoffée ;
- 4- Université de Kankan : absence de local ; collection mixte (poissons, insectes et reptiles) ;
- 5- Programme National Onchocercose/ Kankan : absence de local ; spécimens en nombre insignifiant.
- Deux (2) Institutions disposent d'une collection d'Oiseaux
 - 1- Parc National du Haut Niger (PNHN) : absence de local ; collection intégrée au muséum.
 - 2- Laboratoire de Protection des Végétaux et Denrées Stockées : local exiguë ; taille de la collection assez faible ; collection mixte (oiseaux, rongeurs).
- Sept (7) Institutions disposent d'autres collections non vivantes
 - 1- Institut Pasteur de Guinée : local non aménagé ; collection peu significative de Rongeurs ;
 - 2- Institut de Recherche Environnementale de Bossou (IREB) : collection de crapauds vivipares des Monts Nimba ;
 - 3- Institut des Sciences Agro- Vétérinaires / Faranah : absence de local ; collection mixte didactique peu significative ;
 - 4- Chaire de Botanique/ Département de Biologie/ Université de Conakry : collection de champignons ; collection vieillissante ;
 - 5- Chaire de Zoologie/ Département de biologie/ Université de Conakry : collection de Batraciens ; collection insignifiante ;
 - 6- Centre de Recherche sur les Petits Animaux (CERPA) : collection de rongeurs ; collection de moindre importance ;
 - 7- Direction Nationale de l'Agriculture : collection mixte (champignons, rongeurs, nématodes) ; vieillissante.
- Quatre (4) Institutions disposent de cultivars/ Banque de gènes (semences)
 - 1- Centre de Recherche Agronomique de Foulayah : 2 collections dont une banque de gènes (riche dans un local aménagé, manquant cependant de climatisation), et une collection de cultivars (à ciel ouvert, composé de bananiers, ananas, agrumes, manguiers et fruitiers divers).
 - 2- Centre de Recherche Agronomique de Bordo / Kankan : collections de cultivars de riz, maïs, igname, manquier, arachide, cotonnier et d'agrumes.
 - 3- Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts (ENATEF)/ Mamou : collection de semences d'essences forestières ; manque de local de conservation.
 - 4- Centre Forestier de N'Zérékoré : collection riche en semences d'essences forestières dans des bocalux bien présentés ; cependant manque de local approprié.
- Deux (2) Institutions disposent d'Arboretum
 - 1- Centre de Recherches Agronomiques de Foulayah : 1 collection de fruitiers divers (agrumes, manguiers)
 - 2- Centre Forestier de N'Zérékoré : 3 collections diversifiées de jeunes plants d'essences forestières à raison d'un arboretum par forêt classée (Ziama, Diécké, Mont Béro) ;
- cinq (5) Institutions disposent de pépinière
 - 1- Direction Nationale des Eaux et Forêts : pépinière mixte (essences forestières, plantes d'avenues, plantes fruitières) ; pépinière non aménagée ;
 - 2- Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts (ENATEF) : pépinière mixte d'expérimentation d'essences forestière et fruitières. Aménagement appréciable, cependant à étendre et améliorer ;
 - 3- Centre forestier de N'Zérékoré : 11 pépinières d'essences forestières réparties au niveau de 3 forêts classées (Ziama, Béro et Diécké) ;
 - 4- Centre de Recherche Agronomique de Foulayah (Kindia) : pépinière d'avocatier, d'agrumes, de mangquier etc. ;

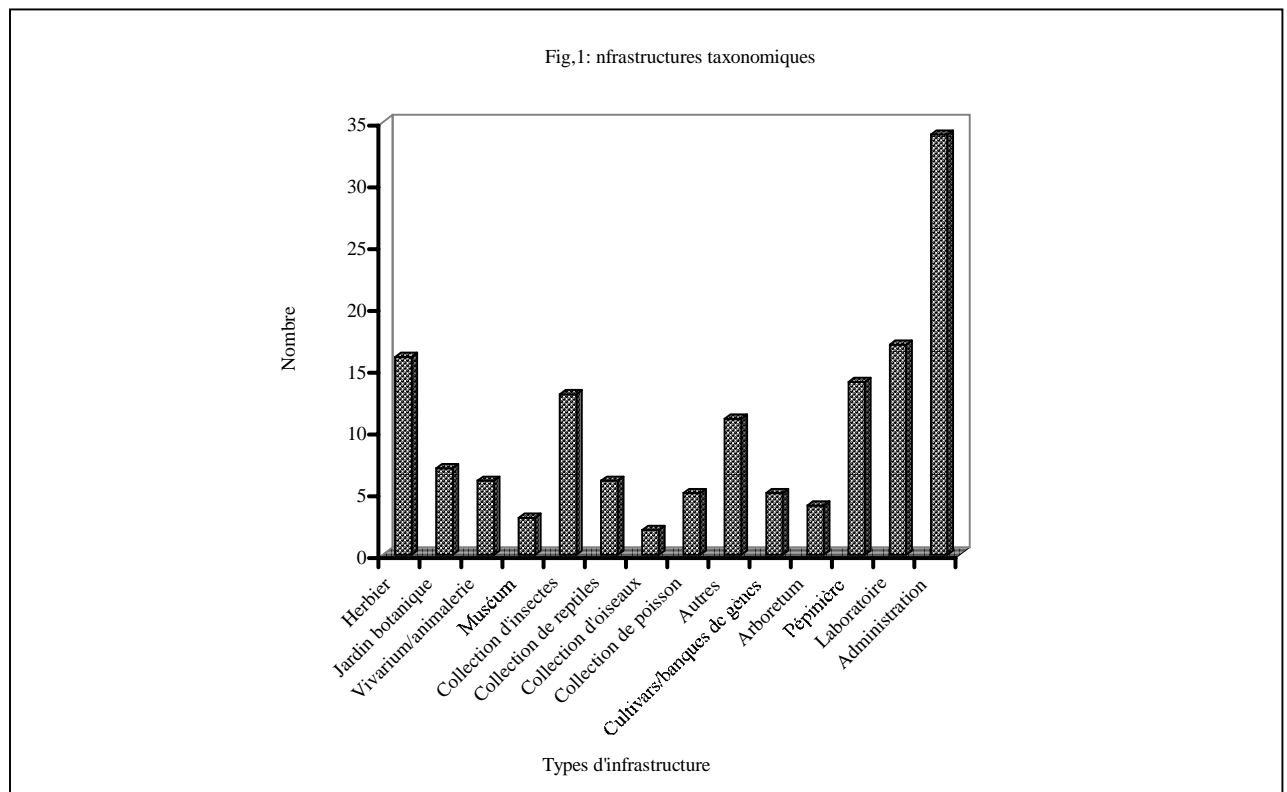
- 5- Institut de Recherche en Environnement de Bossou : 1 pépinière d'essences forestières et de plantes consommées par les chimpanzés.
- o Dix Institutions disposent de laboratoire
 - 1- Centre de Recherches Scientifique de Conakry Rogbanè (CERESCOR) : 4 laboratoires (plancton, benthos, ichtyologie, parasitologie) ; infrastructures correctes, mal équipées ;
 - 2- Centre National des Sciences Halieutique de Boussoura (CNSHB) : 2 laboratoires (ichtyologie, statistique) ; équipement insuffisant ;
 - 3- Laboratoire des composés naturels (LACONA) : 1 laboratoire de botanique ; équipement insuffisant ;
 - 4- Direction Nationale de Contrôle de Qualité des Produits de Mer (DNCQPM) : 1 laboratoire mal équipé, infrastructure adéquate
 - 5- Chaire de botanique/ Département de Biologie/ Université de Conakry : 1 laboratoire de biologie végétale ; infrastructure adéquate ; équipement insuffisant ;
 - 6- Chaire de Zoologie/ Département de Biologie/ Université de Conakry : 1 laboratoire de biologie animale ; infrastructure adéquate : équipement insuffisant
 - 7- Direction Nationale de l'Élevage (DNE) : 1 laboratoire ; infrastructure correcte ; équipement insuffisant ;
 - 8- Laboratoire de Protection des Végétaux et des Denrées Stockées /DNA : 1 laboratoire ; infrastructure adéquat ; équipement vieillissant ;
 - 9- Institut de recherches Environnementale de Bossou (IREB) : 1 laboratoire des ressources génétiques ; local vide ; absence totale d'équipement ;
 - 10- Institut Pasteur de Guinée : 4 Départements (entomologie, parasitologie, bactériologie, virologie) et 12 laboratoires bien construits mais équipement insuffisant .²

Il est important de noter qu'exception faite des Directions Nationales qui sont dotées d'infrastructures adéquates et d'équipements bureautiques relativement appréciables, toutes les autres administrations souffrent d'un manque d'équipement et d'une vétusté des locaux.

L'absence d'équipements informatiques et de connexion Internet dans la plupart des cas mérite une attention particulière compte tenu des multiples services que les Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication (NTCI) jouent désormais dans la diffusion des connaissances.

² N.B. : Les Trente quatre (34) Institutions visitées disposent chacune d'un service Administratif consacré entre autre à la taxonomie.

La figure ci-après donne la physionomie des infrastructures taxonomiques répertoriées.



1.2 Ressources humaines

Les enquêtes menées à l'échelle nationale montrent que des personnes ressources s'investissent dans la quasi totalité des branches taxonomiques. A ce titre, au niveau des institutions visitées, 179 personnes ont été recensées (voir tableau N°1)

Tableau 1 : Ressources humaines et leurs qualifications

Domaines taxonomiques	Nombre personnes ressources	Niveaux de qualification			
		DOCTORAT	DEA/DESS	D.E.S	Autres
Virus	4	00	1	3	00
Protocaryotae	7	3	00	4	00
Proctostista	00	00	00	00	00
Algues	2	1	00	1	00
Protozoaires	12	1	1	10	00
Eumycota	7	1	1	10	00
Plantae					
Bryophytes	3	1	00	2	00
Ptéridophytes	00	00	00	00	00
Spermaphytes	61	18	4	36	3
Animalia					
Insectes	17	5	1	11	00
Acariens	1	1	00	00	00
Crustacées	1	1	00	00	00
Mollusques	5	2	00	3	00
Autres invertébrés	7	00	00	7	00
Poissons	24	10	2	12	00
Oiseaux	6	00	2	4	00
Reptiles	4	1	00	3	00
Mammifères	18	1	00	3	00
Total	179	46	15	115	3

1.3 Cadre juridique et socio-économique

L'étude du cadre juridique et socio-économique des 34 institutions taxonomiques basée sur l'analyse des résultats d'enquête a révélé une réelle disparité dans la prise en compte de la taxonomie au niveau des différents textes réglementaires comme l'indique le tableau N°2.

Tableau N°2 : Analyse du cadre juridique et socio-économique des institutions taxonomiques.

N°	DOMAINES	APPRECIATIONS (nombre d'institutions appréciées)		
		Satisfaisant	Passable	Insuffisant
1	Cadre juridique	18	16	-
2	Cadre de politique générale	12	10	12
3	Cadre de contrôle	1	2	31
4	Cadre économique	1	2	31
5	Ressources humaines	-	21	13
6	Ressources financières	2	5	27
7	Source d'information	-	8	26
8	Système de collaboration	-	1	33

Les instruments juridiques, les politiques et les mécanismes non réglementaires sont peu efficaces, se recoupent souvent et manquent parfois de cohérence.³

1.4 Synergies potentielles

Il ressort des enquêtes que les possibilités de collaboration entre les institutions s'occupant de la taxonomie existent réellement, mais demeurent très mal exploitées. Il n'existe que très peu d'échanges d'informations scientifiques entre ces institutions taxonomiques locales. Le cloisonnement est quasi-total entre spécialistes s'occupant parfois des mêmes sujets.

³ N.B. : Les mentions d'appréciation (satisfaisant, passable et insuffisant) indiquent le degré de prise en compte de la taxonomie.

En outre il convient de préciser qu'il n'existe pas de mécanismes d'échange susceptibles d'encourager et de faciliter la coopération scientifique et technique.

Les missions des institutions au lieu d'être complémentaires se dédoublent par manque de coordination. Les informations et les bases de données existantes en matière de taxonomie sont quasi-inaccessibles.

CHAPITRE II : ANALYSE DES CAPACITES NATIONALES EN MATIERE DE TAXONOMIE

L'analyse approfondie des résultats d'enquête a permis d'identifier d'une part, les insuffisances nationales en matière de taxonomie, et d'autre part, les personnes ressources pouvant assurer la formation aux méthodes d'inventaire taxonomique.

2.1 – Les insuffisances des capacités taxonomiques :

En dépit de l'existence de 34 institutions évoluant dans le domaine de la taxonomie et d'un nombre important de personnes ressources en Guinée, beaucoup d'insuffisances restent à combler pour parvenir à un inventaire exhaustif de la diversité biologique. Citons entre autres :

- l'insuffisance d'infrastructures taxonomiques adéquates ;
- la faiblesse des équipements de terrain et de laboratoire ;
- le manque de soutien financier ;
- un cadre juridique et socio-économique peu adapté ;
- un déficit de taxonomistes confirmés ;
- l'absence de synergie au niveau institutionnel et humain ;

L'ensemble de ces carences appelle des mesures urgentes de renforcement des capacités en matière de taxonomie.

2.2 - Personnes ressources pouvant assurer la formation aux méthodes d'inventaire taxonomique

En se fondant d'une part sur le cursus universitaire et d'autre part sur l'expérience pédagogique des personnes enquêtées (enseignement, animation de séminaire, ateliers, conférences, etc.) dans le domaine de la taxonomie, 36 formateurs potentiels ont été identifiés.

Ces personnes ressources pourraient constituer un noyau de formateurs pour amorcer le renforcement des capacités humaines pour des inventaires taxonomiques de la diversité biologique nationale.

CHAPITRE III : BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES

Les besoins exprimés par les différentes institutions sont multiples, eu égard d'une part, à l'insuffisance des infrastructures et de leur sous-équipement, et d'autre part, au nombre relativement faible de taxonomistes et l'insuffisance de pratique professionnelle.

Les besoins ont été regroupés en deux catégories: les besoins liés aux infrastructures et les besoins en formation.

3.1 – Besoins en renforcement des capacités Infrastructurelles

Plusieurs carences ont été recensées au niveau des infrastructures. Il s'agit entre autres de la vétusté des installations et de leurs sous-équipements. Il en résulte un besoin notoire en équipement de tout genre (terrain, laboratoire, documentation, logistique, etc..). Le tableau ci-après illustre les principaux besoins exprimés par les institutions concernées.

Tableau n° 3: Besoins exprimés en infrastructures et en équipements.

Type d'infrastructure	Nature des besoins	Nombre/Quantité	Nombre d'institutions
Herbier	Locaux à créer et/ou à aménager	16	13
	Équipement de terrain	16 lots	
	Équipement de fixation et de montage	16 lots	
	Documentation (clés de détermination et autres ouvrages techniques)	16 coffrets	
Jardin botanique	Matériel de délimitation (grillages et divers),	6 lots	6
	Engins agricoles (tracteurs et accessoires)	6	
	Équipement aratoire	6 lots	
Muséum (à multiples Collections animales)	Locaux à créer et/ou à aménager	3	3
	Équipement taxidermique	3 lots	
	Équipement de conservation	3 lots	
Vivarium / Animalerie	Locaux couverts à aménager	3	6
	Installation à ciel ouvert	6	
Droguier	Local à aménager	2	2
	Équipement de préparation	2 lots	
	Équipement de conservation	2 lots	
Laboratoire	Locaux à créer et/ou à aménager	12	12
	Outillage technique (matériel de labo)	12 lots	
Administration	Locaux à restaurer	34	34
	Équipement informatique et connexion à Internet	34	
	Moyens logistiques	34	

3.2 - Besoins pour la mise en place d'un réseau de groupe multidisciplinaire pour la collecte de données basée sur l'approche écosystémique

Les principaux écosystèmes en Guinée sont les suivants : la mangrove, la forêt dense humide, la forêt sèche et les savanes d'une part, et d'autre part les écosystèmes aquatiques dont les écosystèmes marins et les écosystèmes des eaux intérieures.

Le réseau de groupe multidisciplinaire à bâtir doit se fonder sur cette réalité.

Tableau n° 4 : Besoins en équipement exprimés par le réseau du groupe multidisciplinaire

N°	Types d'écosystème	Spécialités	Besoins
1	Mangrove	Botanistes	Équipement de terrain et individuel propres aux disciplines concernées Moyens logistiques, équipement de labo, équipement informatique
		Entomologistes	
		Ornithologues	
		Mammalogistes	
		Malacologues	
		Ichtyologues	
		Herpétologistes	
2	Forêt dense humide	Botanistes	Équipement de terrain et individuel propres aux disciplines concernées Moyens logistiques, équipement de labo, équipement informatique
		Entomologistes	
		Ornithologues	
		Mammalogistes	
		Malacologues	
		Herpétologistes	

		Batracologues	
3	Forêt sèche	Botanistes	Equipement de terrain et individuel propres aux disciplines concernées Moyens logistiques, équipement de labo, équipement informatique
		Entomologistes	
		Ornithologues	
		Mammalogistes	
		Herpétologistes	
4	Savanes	Botanistes	Equipement de terrain et individuel propres aux disciplines concernées Moyens logistiques, équipement de labo, équipement informatique
		Entomologistes	
		Ornithologues	
		Mammalogistes	
		Herpétologistes	
5	Ecosystème marin	Algologistes	Equipement de terrain et individuel propres aux disciplines concernées Moyens logistiques, équipement de labo, équipement informatique
		Ornithologues	
		Mammalogistes	
		Herpétologistes	
		Malacologistes	
		Zooplanctonologistes	
		Ichtyologiste	
6	Ecosystème des eaux Intérieures	Algologistes	Equipement de terrain et individuel propres aux disciplines concernées Moyens logistiques, équipement de labo, équipement informatique
		Ornithologues	
		Mammalogistes	
		Herpétologistes	
		Zooplanctonologistes	
		Ichtyologiste	

3.3 Besoins exprimés pour la formation

Les niveaux de qualification et les profils professionnels des personnes ressources répertoriées sont assez variables. Ils correspondent presque tous au niveau universitaire, voire Post-universitaire. Ainsi, les besoins exprimés en matière de formation sont de deux ordres : formation Doctorale et DEA, Stage de perfectionnement /voyages d'études et expéditions scientifiques. Il convient de signaler qu'en dépit de leur niveau de qualification appréciable, la quasi-totalité des spécialistes répertoriés conduiraient difficilement un programme national conséquent d'inventaire exhaustif de la diversité biologique, sans compétences supplémentaires.

Ceci est dû au manque d'expérience de terrain de la plupart des spécialistes, conséquence de la faiblesse des ressources financières permettant l'implication constante de ces derniers dans des travaux d'inventaire de grande envergure. Le tableau ci-dessous donne les besoins exprimés pour la formation.

Tableau n°5 : Les besoins de formation exprimés par les personnes ressources répertoriées.

Spécialités	STAGE	Voyage d'études	DEA	DOCTORAT
Virus				5
Protocaryotae	5			2
Proctostista				
Algues	1			1
Protozoaires	5			9
Animalia				
Insectes	7	1		9
Crustacées	1			
Mollusques	2			3
Autres invertébrés	2			4
Poissons	14			10
Oiseaux	4			
Reptiles	1			1
Mammifères	12			9

Eumycota	3			1
Plantae				
Bryophytes	2			
Ptéridophytes				
Spermaphytes	27	7	1	20
Total	86	8	1	73

3.4 – Amélioration du cadre juridique, socio-économique et des conditions de coopération institutionnelle.

Le constat des insuffisances du cadre juridique, socio-économique et du faible niveau de coopération institutionnelle appelle :

- une clarification des missions assignées à chaque institution oeuvrant dans le domaine de la taxonomie,
- le création d'une synergie entre les diverses institutions taxonomiques,

Pour cela il convient notamment de prendre :

- des mesures législatives, administratives ou des politiques générales, en vue de partager les résultats de la recherche.
- des mesures pour la mise en place des mécanismes d'échange en vue d'encourager et de faciliter la coopération scientifique et technique
- des mesures urgentes d'amélioration des dispositions juridico-économiques nationales en faveur d'une meilleure prise en charge des problèmes taxonomiques.

CHAPITRE IV : STRATEGIE ET PLAN D'ACTIONS

4.1 STRATEGIE

4.1.1 - La vision de la stratégie

Des institutions taxonomiques performantes, des ressources humaines compétentes et motivées, un cadre juridique et socio-économique favorable, en vue d'un inventaire exhaustif de la diversité biologique d'ici 2014.

La décision 11/8 de la 2^{ème} réunion de la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique a désigné la pénurie de taxonomistes comme un obstacle important à l'application de la convention à l'échelon nationale. Cette réalité fait du renforcement des capacités en taxonomie, un impératif majeur pour la connaissance et la gestion rationnelle de la biodiversité.

La stratégie proposée présente une vision globale de 10 ans. Elle consiste à la mise en place d'infrastructures taxonomiques fonctionnelles et adéquates (jardin botanique, herbier, muséum, vivarium /animalerie) ainsi que la création d'unités de formation chargées du perfectionnement des personnes ressources.

Objectif de la Stratégie :

L'objectif ultime de la stratégie est le renforcement des capacités en taxonomie et l'inventaire de la diversité biologique

Les sous-objectifs visés par cette stratégie sont les suivants :

Sous objectif 1 : Renforcement des capacités humaines

- Former les formateurs
- Elaborer des plans et programmes pédagogiques
- Constituer trois unités équipées de formation taxonomique en : flore (Université de Conakry), faune terrestre (ISAV-VGE / Faranah) et faune aquatique (CERESCOR/Conakry) ;
- Assurer la qualification des taxonomistes/agents de terrain

Sous objectif 2 : Renforcement des capacités infrastructurelles

- Constituer un herbier national
- Créer / réhabiliter des jardins botaniques
- Créer un muséum
- développer les collections existantes
- Créer / réhabiliter des vivariums

- Réaliser des missions d'inventaire écologique

Sous objectif 3 : Renforcement des capacités juridiques et la coopération internationale

- Adapter les textes juridiques régissant les institutions aux besoins
- Créer une dynamique de coopération scientifique avec les pays
- Créer un courant d'échanges d'information et de bio-matériel entre les institutions locales et les institutions internationales réputées dans le domaine de la taxonomie ;
- Etablir des politiques appropriées pour promouvoir l'accès et le transfert des technologies

Sous-objectif 4 : Exécution de missions d'inventaire

- identifier dans l'ordre de priorité les écosystèmes à inventorier ;
- constituer et outiller des équipes pluridisciplinaires pour les inventaires ;
- assurer les moyens logistiques d'inventaire ;
- Exécuter les inventaires

4.1.3. Mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action

La coordination de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions sera assurée par un organisme dénommée : Comité Scientifique de Coordination de la Taxonomie en Guinée (CSCTG). Cet organisme aura pour mission essentielle de :

- coordonner les activités scientifiques en matière de taxonomie
- faire office de point focal des réseaux constitués en matière de travaux taxonomiques
- veiller à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions
- garantir la fiabilité des résultats scientifiques relatifs à la taxonomie
- créer et entretenir une base de données sur la taxonomie
- publier et vulgariser les résultats des recherches en taxonomie

4.2 - PLAN D' ACTIONS

Ce Plan d'actions découle d'un état des lieux sur la taxonomie en Guinée du point de vue des infrastructures, des ressources humaines, matérielles et financières. L'analyse des constats sur le terrain a mis en relief les besoins en renforcement de capacités qui ont été traduits sous forme de propositions de projets

PROJET 1 : Création de 3 jardins botaniques et réhabilitation de deux autres

Priorité : Contribuer à l'éducation et/ou à la consolidation des connaissances du public en matière de taxonomie végétale.

Objectifs :

- doter la Guinée d'un réseau de jardins botaniques
- créer des sites environnementaux socio-éducatifs et de divertissement;
- permettre au public d'acquérir les bases pratiques de la taxonomie végétale;
- éduquer le public à l'identification des plantes de grand intérêt économique ou socioculturel ;
- former le public à la reconnaissance des espèces rares, menacées ou en disparition ;
- créer un cadre de démonstration et de recherches scientifiques en matière de taxonomie végétale ;
- créer un cadre de concertation entre chercheurs et gestionnaires des jardins botaniques

Justification

L'un des problèmes majeurs de la taxonomie en Guinée est le manque de spécimens de référence permettant l'identification rapide d'échantillons inconnus. Ceci réduit énormément les possibilités des chercheurs et conséquemment empêche l'évolution des travaux taxonomiques. Les jardins botaniques doivent contribuer à combler ce déficit et servir d'outils didactiques dans la formation pratique des taxonomistes et parataxonomistes.

La Guinée est l'un des rares pays de la sous-région qui ne dispose pas de jardins botaniques représentatifs malgré la richesse de sa diversité biologique. Il est donc indispensable que notre pays se dote d'un réseau de jardins botaniques à raison d'au moins un dans chacune de ses quatre régions naturelles.

- Basse Guinée :

Le jardin de Camayenne, en raison de son ancienneté et son état de dégradation mérite d'être réhabilité. Cependant, son exigüité actuelle rend impossible toute extension. C'est pourquoi il conviendrait de lui adjoindre le jardin en création à Dubréka susceptible d'accueillir un plus grand nombre d'espèces.

- Moyenne Guinée :

Le jardin Auguste Chevalier de Dalaba appelle une réhabilitation et une extension en vue d'une diversification plus importante.

- Haute Guinée :

Le jardin botanique en création par l'Université de Kankan serait un site potentiel qui mérite des aménagements appropriés.

- Guinée forestière :

un jardin botanique sera à créer dans la zone périurbaine de N'Zérékoré.

Coût estimatif du projet: 745 000 \$US

Financement extérieur : 670 500 \$US

Contrepartie nationale : 74 500 \$US

Durée : 4 ans

Coûts Estimatifs (en milliers de dollars américains)

N°	Activités	Coût total	Années			
			2004	2005	2006	2007
1	Information et sensibilisation des décideurs et des populations locales concernées	50	20	15	10	5
2	Enquêtes et études des sites potentiels	45	35	10	0	0
3	Aménagement des jardins botaniques	100	50	20	15	15
4	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques relatives	500	300	100	50	50

	à la gestion des jardins botaniques					
5	Création d'une structure de coordination des activités du réseau de jardins botaniques	10	7	1	1	1
6	Création d'une banque de données et d'un organe d'information sur les activités du réseau national	30	0	20	5	5
7	Suivi et évaluation	10	0	5	0	5
	Total	745	412	171	81	81

PROJET 2 : Création d'un herbier national

Priorité : Créer ou renforcer les capacités infrastructurelles des institutions en charge de la taxonomie végétale.

Objectifs :

- Contribuer à l'élaboration d'un véritable herbier national référentiel en matière de taxonomie ;
- Créer une synergie entre toutes les institutions locales s'occupant de la taxonomie végétale en les incluant dans un réseau national ;
- Moderniser les collections végétales à travers leur informatisation et leur mise sur internet;
- Promouvoir la coopération avec d'autres structures de même type en vue d'insérer les collections locales dans le circuit mondial d'échanges d'informations en matière de taxonomie végétale;

Justification

L'herbier, moyen de conservation ex-situ des espèces végétales, constitue aussi un outil pédagogique précieux notamment pour les étudiants, les techniciens, les chercheurs et autres utilisateurs de la flore.

Les spécimens d'herbier permettent d'étudier et d'inventorier la diversité des plantes à l'échelle nationale, régionale ou mondiale. Le matériel d'herbier peut aider dans l'élaboration des clés d'identification, des flores, des check-lists et voire même des cartes de distribution. De nouvelles espèces de plantes sont parfois décrites sur la base de matériel d'herbier.

La Guinée est l'un des rares pays de la sous région qui ne dispose pas à l'heure actuelle d'un herbier national. Aucune institution taxonomique du pays ne dispose d'un herbier reflétant la somme des acquis dans ce domaine. Pourtant, la diversité biologique de notre pays est d'une richesse remarquable. Quelques collections existent çà et là dans des conditions rudimentaires. Le manque de soins et de moyens ont voué ces dernières à la détérioration, voire la disparition de quelques-unes. Le présent projet vise à combler ce vide. Il se propose de doter la Guinée d'un herbier référentiel central domicilié à la chaire d'éco-botanique de l'université de Conakry qui sera connecté à des antennes régionales soit au moins une collection par région naturelle (Kindia, Mamou, Kankan, N'Zérékoré).

Coût estimatif : 320 000 \$US

Financement extérieur : 288 000 \$US

Contrepartie nationale : 32 000 \$US

Durée : 5 ans

Estimation détaillé du coût (en milliers de dollars américains)

N°	ACTIVITES	COUT TOTAL	ANNEES				
			1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
1	Construction et aménagement des locaux	150	150	0	0	0	0
2	Collecte de spécimens représentatifs de la flore locale	100	50	20	10	10	10
3	Séchage et montage des échantillons récoltés	15	10	2	1	1	1
4	Conception d'un fichier de gestion des spécimens collectés	5	1	1	1	1	1
5	Création d'une banque de données permettant un accès rapide aux diverses informations (botaniques, ethnobotaniques lexiques, etc.)	10	2	2	2	2	2
6	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques pour la gestion du réseau d'herbiers	30	16	5	3	3	3
7	Suivi et évaluation	10	2	2	2	2	2
	Total	320	231	32	19	19	19

PROJET 3 : Création de trois unités nationales chargées de la formation des taxonomistes

Priorité : assurer le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour l'inventaire de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources.

Objectifs :

- renforcer les capacités humaines en matière de taxonomie ;
- valoriser et promouvoir les carrières de taxonomistes ;
- favoriser le développement des recherches et des connaissances taxonomiques ;
- contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine floristique et faunistique de la Guinée
- contribuer à une gestion durable de l'environnement.

Justification :

La Guinée dispose d'une riche diversité biologique malheureusement encore peu étudiée. La raison principale à cela est l'insuffisance notoire de ressources humaines qualifiées et compétentes en matière de taxonomie.

En effet, la carrière de taxonomiste en Guinée est demeurée marginale, ne suscitant pas d'engouement parmi l'élite scientifique en raison du caractère peu attrayant du métier et les rudes contraintes de terrain qu'il impose aux spécialistes par rapport à bien d'autres branches professionnelles.

Cette situation n'a pas favorisé l'inventaire floristique et faunistique de l'importante diversité biologique du pays. Ce projet vise donc à répondre à la nécessité de renforcer les capacités des ressources humaines en matière de taxonomie en vue de favoriser une meilleure connaissance du patrimoine naturel national, une protection plus accrue et plus efficiente. Pour des raisons d'efficacité, et tenant compte des réalités infrastructurelles de nos institutions, Il a été retenu la création de trois unités taxonomiques distinctes :

- une première unité taxonomique chargée de la flore à domicilier à la Chaire d'Eco-Botanique de l'Université de Conakry ;
- une deuxième unité taxonomique chargée de la faune terrestre basée à l'ISAV de Faranah
- et une troisième unité taxonomique chargée de la faune aquatique au CERESCOR.

Coût estimatif : 508 000 \$US

Financement extérieur : 457 200 \$US

Contrepartie nationale : 50 800 \$US

Durée : 3 ans

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	Activités	Coût total	Années		
			1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
1	Identification du personnel enseignant et la mise à niveau	180	90	60	30
2	Installation et équipement des unités taxonomiques	75	60	15	
3	Conception de programmes et de supports pédagogiques pour le perfectionnement des professionnels évoluant dans le domaine de la taxonomie	45	15	15	15
4	Amélioration et renforcement des programmes pédagogiques en cours, en vue de privilégier la pratique de la taxonomie,	18	6	6	6
5	Achat d'équipements logistiques pour les sorties de terrain	150	150	0	0
6	Création d'un réseau national d'échange de données et d'informations sur la taxonomie	30	10	10	10
7	Suivi et évaluation	10	0	5	5
	Total	508	331	111	66

PROJET 4 : Appui aux institutions nationales opérant en taxonomie

Priorité : Assurer le renforcement des capacités institutionnelles pour l'inventaire de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources

Objectifs :

- assurer la formation d'un personnel technique spécialisé dans le domaine de la taxonomie ;
- doter les institutions opérant dans le domaine de la taxonomie d'infrastructures adéquates ;
- développer les capacités d'intervention des institutions concernées ;
- mettre en réseau les différentes institutions taxonomiques nationales;

Justification :

En Guinée, il existe un certain nombre d'institutions qui sont concernés par la taxonomie qui cependant ont besoin, pour mener avec l'efficacité requise leurs activités, d'un renforcement de leurs capacités humaines, matérielles et financières en la matière.

En effet, les équipements dont disposent ces institutions sont d'une manière générale soit vétustes, soit trop insuffisants, voire totalement inexistantes. Leurs capacités d'intervention sont conséquemment faibles, ce qui ne leur permet pas d'obtenir des résultats satisfaisants et significatifs.

Les multiples tâches d'identification, d'inventaire et de classification qui pourraient être confiées à ces institutions requièrent des effectifs plus importants, mieux qualifiés ainsi que des équipements adéquats et performants. Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable que des efforts soient déployés en vue d'appuyer l'ensemble des institutions nationales opérant dans le domaine de la taxonomie.

Coût estimatif : 510 000 \$US

Financement extérieur : 459 000 \$US

Contrepartie nationale : 51 000 \$US

Durée : 5 ans.

Coût estimatif (en milliers de dollars américains)

N°	Activités	Coût total	Années					
			1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	
1	Evaluation des besoins en ressources humaines, moyens Financiers et matériels des institutions	25	25					
2	Renforcement des capacités Humaines des institutions concernées	250	100	50	50	25	25	
3	Création d'un réseau national d'échanges de données et de collaboration entre institutions taxonomiques	50	10	10	10	10	10	
4	Valorisation des acquis nationaux/ création d'un organe de publication et de diffusion	75	10	10	15	20	20	
5	Renforcement de la coopération scientifique régionale et internationale pour la promotion de la taxonomie	100	15	20	20	20	25	
6	Suivi et évaluation	10	0	1	2	3	4	
	Total	510	160	91	97	78	84	

PROJET 5 : Création et/ou réhabilitation de vivariums

Priorité : Créer ou renforcer les Capacités institutionnelles en matière de taxonomie.

Objectifs :

- contribuer au renforcement des capacités des infrastructures taxonomiques ;
- mettre en réseau l'ensemble des vivariums du pays ;
- améliorer les conditions de travail et les performances des chercheurs en taxonomie ;
- promouvoir la coopération avec des structures régionales similaires en vue de
- développer une approche globale de la biodiversité tropicale ;
- contribuer à une meilleure conservation de la biodiversité ex-situ ;

Justification

Quelques centres de recherche mis en place pendant la colonisation s'étaient dotés de vivariums. Le peu d'intérêt accordé à la recherche scientifique en général et aux infrastructures taxonomiques en particulier durant les dernières décennies a eu pour conséquences la détérioration et l'abandon de ces infrastructures. Ainsi, il n'existe pratiquement plus de vivariums fonctionnels capables de répondre aux attentes des taxonomistes. Les locaux d'accueil et les équipements ainsi que le nombre des infrastructures ne sont plus en adéquation avec les contraintes de la recherche taxonomique.

L'inexistence de vivariums représentatifs constitue sans doute une contrainte majeure à la mise en œuvre efficiente du Plan d'Actions pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources. C'est pour lever cette contrainte qu'il est envisagé de réhabiliter les différents vivariums du pays et de les mettre en réseau.

Ainsi, le projet prévoit la réhabilitation :

- des deux vivarium du CERPA,
- de l'aquarium du CERESCOR,
- des deux vivariums de l'Institut Pasteur de Guinée
- et les deux vivariums du PNHN.

Coût estimatif : 220 000 \$US

Financement extérieur : 198 000 \$US

Contrepartie nationale : 22 000 \$US

Durée : 3 ans.

Coût estimatif (en milliers de dollars américains)

N°	Activités	Coût total	Années		
			1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
1	Evaluation de l'état des vivariums à réhabiliter	10	10	0	0
2	Identification des besoins en ressources humaines et matérielles des vivariums inventoriés	10	10	0	0
3	Construction et/ou rénovation des infrastructures de vivariums	100	75	25	
4	Formation du personnel de soutien	25	25	0	0
5	Approvisionnement des vivariums en spécimens	50	0	20	30
6	Création d'une banque de données permettant un accès aisé aux informations	15	0	0	15
7	Suivi et évaluation	10	0	2	8
	Total	220	120	47	53

PROJET 6 : Création d'un Musée National de la nature

Priorité : Créer ou renforcer les capacités infrastructurelles des institutions en charge de la taxonomie animale

Objectifs :

- doter le pays d'une infrastructure pouvant abriter de véritables collections animales
- de référence en matière de taxonomie ;
- créer une synergie entre toutes les institutions locales s'occupant de la taxonomie animale;
- réaliser un répertoire national informatisé des données relatives à la faune ;
- promouvoir la coopération avec d'autres institutions de même type en vue d'insérer les collections locales dans le circuit mondial d'échanges d'informations en matière de taxonomie animale;

Justification

Le musée est un moyen de conservation ex-situ des espèces animales. Il constitue aussi un atout touristique important de même qu'un outil pédagogique et de recherche.

Les spécimens de faune permettent d'identifier et d'étudier la diversité animale à l'échelle nationale, régionale ou mondiale.

A ce jour, la Guinée ne compte aucun musée digne d'intérêt. Des collections éparses d'insectes, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, etc.. gisent ici et là dans des conditions souvent précaires. Il importe de sauvegarder ces collections et de les valoriser à travers la création d'un réseau national.

Coût estimatif : 370 000 \$US

Financement extérieur : 333 000 \$US

Contrepartie nationale : 37 000 \$US

Durée : 5 ans

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	Activités	Coût total	Années				
			1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
1	Construction et aménagement des locaux	150	100	50	0	0	
2	Collecte et traitement de spécimens de la faune	100	0	50	25	15	10
3	Conception d'un fichier de gestion de spécimens Collectés	10					10
4	Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques pour la gestion du réseau de muséums	100	50	25	15	10	0
5	Suivi et évaluation	10	0	2	2	2	4
	Total	370	150	127	42	27	24

DEUXIEME PARTIE : IDENTIFICATION DES BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA CONSERVATION IN-SITU ET EX-SITU DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

INTRODUCTION

A l'aube de l'humanité, l'homme s'est toujours préoccupé de façon consciente ou inconsciente à développer sa composante dans l'écosystème. La providence de la nature va l'amener au tout début à jeter hors de sa pensée que celle-ci est une ressource épuisable.

L'homme va donc profiler une attitude de maître et réaliser son rêve de « dominer la nature ». Le développement de l'arsenal technique et technologique, la croissance démographique, économique et industrielle conforteront sa position de perturbateur et non de gestionnaire des écosystèmes. Au fil des temps, le maître constate que ses sujets s'amenuisent avec pour corollaire la perturbation des écosystèmes, la désertification et l'érosion de la biodiversité.

Au regret de son confort naturel d'antan, aujourd'hui l'homme ayant perçu son interdépendance avec l'environnement, entreprend une nouvelle démarche qui consiste à « cohabiter » avec la nature. Une démarche très onéreuse qui conduit l'homme à interférer dans le processus évolutif en faveur de la préservation de la richesse de la biodiversité (nombre d'espèces) comme une réponse aux menaces pesant sur divers environnements.

Devant la complexité et l'immensité du problème à résoudre, un ensemble de stratégies portant sur les lois, l'identification et l'évaluation des ressources biologiques, l'évaluation et le renforcement des capacités pour la conservation in situ et ex situ de la biodiversité est envisagé.

La Guinée est caractérisée par une remarquable diversité d'écosystèmes, une flore et une faune uniques à l'échelle régionale, mais menacées, des ressources halieutiques fortement exploitées et une exploitation minière qui ne se préoccupe pas assez de l'environnement.

Pour relever le défi en matière de gestion durable des ressources biologiques, le Gouvernement guinéen affiche sa volonté politique en ratifiant la Convention sur la Diversité biologique le 7 mai 1993 et devient ainsi le deuxième pays africain signataire et seizième parmi les 186 pays contractants.

La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique a pour objectifs fondamentaux la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ces éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

La convention vise à garantir la mise en œuvre d'une action internationale efficace pour ralentir la destruction des espèces biologiques, des habitats et des écosystèmes.

L'Article 8 relatif à la conservation *in-situ* demande entre autres à chaque partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra :

1. d'établir un système de zones protégées ou de zones où des mesures spéciales doivent être prises pour conserver la diversité biologique;
2. de réglementer ou gérer les ressources biologiques présentant une importance pour la conservation de la diversité biologique à l'intérieur comme à l'extérieur des zones protégées afin d'assurer leur conservation et leur utilisation durable;

L'Article 9 relatif à la Conservation ex situ quant à lui intime entre autres à chaque partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra,

1. d'adopter des mesures pour la conservation ex situ les éléments constitutifs de la diversité biologique, de préférence dans les pays d'origine de ces éléments;
2. de mettre en place et d'entretenir des installations de conservation ex situ et de recherche pour les plantes, les animaux et les micro-organismes, de préférence dans les pays d'origine des ressources génétiques.

Pour la mise en œuvre de la convention sur la Diversité Biologique la République de Guinée a bénéficié des offices du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour la réalisation de la monographie nationale, l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions, la préparation et le lancement d'une série d'études sur l'évaluation des besoins en renforcement de capacités dans le domaine de la diversité biologique.

Le premier objectif de la stratégie nationale et le plan d'actions sur la diversité biologique est la Conservation de la diversité biologique. Il a cinq (5) sous-objectifs dont deux intéressent particulièrement la conservation à savoir :

- le sous-objectif 1.3 : Renforcer la conservation *in-situ* de la diversité biologique et le Sous- objectif 1.4 : Renforcer la capacité nationale de conservation *ex-situ*.

Les objectifs visés par la présente étude sont :

- identifier les institutions et les acteurs impliqués dans la conservation in situ et ex situ ;
- identifier et évaluer les besoins en renforcement des capacités des institutions et acteurs impliqués dans la conservation in situ et ex situ ;
- proposer des solutions pour combler les lacunes identifiées ;

CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX

La revue documentaire et les investigations de terrain ont permis de dresser un état des lieux sans lequel, il n'aurait pas été possible de procéder à l'identification exhaustive et pertinente des besoins en renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des institutions et des infrastructures de conservation *in-situ* et *ex-situ*.

1.1 CADRE INSTITUTIONNEL

En Guinée, les institutions investies des fonctions qui leur permettent de gérer les ressources naturelles et de protéger l'environnement sont soit publiques, soit privées.

1.1.1 - INSTITUTIONS PUBLIQUES

Les Institutions publiques les plus directement impliquées dans la gestion des ressources naturelles et de l'Environnement sont les suivantes :

1.1.1.1- La Direction Nationale de l'Environnement (DNE),

Missions : Sous l'Autorité du Ministère chargé de l'Environnement, la DNE a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement. A cet effet elle est particulièrement chargée :

- de veiller à l'intégration des préoccupations environnementales dans les activités de tous les secteurs de développement,
- d'élaborer les éléments de la législation et de la réglementation en matière d'environnement et de veiller à leur application,
- de veiller à la réalisation des études d'impacts par les maîtres d'œuvre,
- de coordonner les activités des services déconcentrés de l'environnement,

La Direction est déconcentrée de la façon suivante :

- au niveau de la Région Naturelle par une Inspection Régionale des Mines, Carrières et Environnement,
- au niveau de la Région Administrative par une Cellule Régionale de l'Environnement,
- au niveau de la Préfecture par une Section Préfectorale de l'Environnement.

Ressources humaines. Les ressources humaines comprennent un effectif total de 94 personnes toutes spécialités confondues.

Ressources Matérielles et financières. Les ressources matérielles au niveau central comprennent : un vieux bâtiment abritant des bureaux exigus et sous équipés en mobilier, du matériel informatique et un Laboratoire en l'environnement.

Les ressources financières quant à elles proviennent des subventions de l'état et de l'appui des projets et programmes financés par les partenaires au développement.

Type de conservation. de part ses attributions, la Direction Nationale de l'Environnement est concernée par les deux types de conservation (in situ et ex situ)

1.1.1.2 - La Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF)

Missions : Sous l'Autorité du Ministère chargé des Eaux et Forêts, la DNEF a pour mission l'élaboration des éléments de la politique du Gouvernement en matière des Eaux et Forêts et de la Faune dans le cadre des orientations de la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA). A cet effet elle est notamment chargée :

- de la gestion durable du patrimoine naturel national,
- de lutter contre tous les facteurs de dégradation des ressources forestières, fauniques, en eaux et du sol,
- d'aménager, de reconstituer, de contrôler les forêts, les parcs et réserves de faune,
- d'assurer l'expérimentation forestière, la promotion, la création et l'entretien des espaces verts.

La Direction est déconcentrée de la façon suivante :

- une Inspection Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage (IRAE) au niveau de la Région Administrative assurant le rôle de coordination des DPDRE,
- une Direction Préfectorale du Développement Rural et de l'Environnement (DPDRE) assurant un rôle de coordination des Sections du MAE,
- une Section Préfectorale des Eaux et Forêts au niveau de la Préfecture,
- un cantonnement Forestier au niveau de la Sous-Préfecture.

Les services rattachés de la DNEF sont : le Jardin Botanique de Camayenne, le Centre Forestier de N'Zérékoré, le Service de Restauration et d'Aménagement Intégré du Massif du Foutah Djallon (S.R.A.I/MF), le Centre de Reboisement de Kindia, la Station Forestière de Farmoriah et de Kankan, le Centre de Promotion de la Foresterie Communautaire de Pita, les Parcs Nationaux du Badiar et du Niger.

Ressources humaines. La DNEF compte 1 680 agents répartis sur tout le pays

Ressources matérielles et financières. Les ressources financières de la Direction Nationale des Eaux et Forêts proviennent des subventions de l'Etat, des recettes générées par les taxes et redevances forestières (Fonds forestier, coupe de bois, permis de chasse etc.), de l'appui des projets et programmes financés par les partenaires au développement. Le matériel et l'équipement sont assez vétustes. Les locaux sont insuffisants par rapport aux effectifs. La logistique est quasi inexistante.

Type de conservation. La DNEF intervient dans les deux types de conservation (in situ et ex situ)

1.1.1.3 - La Direction Nationale de L'Elevage (DNE)

Missions. Sous l'Autorité du Ministère chargé de l'Elevage, la DNE a pour mission fondamentale la définition et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le Sous-secteur conformément aux orientations de la LPDA. A cet effet elle est notamment chargée de participer à :

- la sécurité alimentaire grâce à l'accroissement des denrées alimentaires d'origines animales afin de réduire la dépendance vis-à-vis des importations et réaliser une économie de devises,
- l'amélioration des revenus monétaires des ruraux en favorisant la régularité des revenus et la conservation d'une certaine sécurité à l'épargne représentée par les animaux,
- la protection de l'environnement et à la conservation des ressources renouvelables par l'adoption de nouvelles normes d'élevage et de l'exploitation du cheptel.

La Direction est déconcentrée de la façon suivante :

- au niveau de la Région Naturelle par un Service Régional d'Animation de l'Elevage (SRAE)
- au niveau de la Région Administrative par une Inspection Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage (IRAE).
- au niveau de la Préfecture par une Section Préfectorale des Ressources Animales (SPRA).

Les services rattachés à la Direction Nationale de l'Elevage (DNE) sont : les Centres d'Appui à l'Elevage (CAE) de Boké, de Ditinn et de Famoïla, le Laboratoire Central de Diagnostic Vétérinaire (LCDV), le Laboratoire de Production de Vaccin de Kindia (LPK), deux Bases de Vaccination à Labé et Kankan, le Centre de Formation de l'Elevage de Labé (CFEL), le Centre National d'Apiculture (CNA) de Labé

Ressources humaines. La Direction Nationale de l'Elevage a un effectif de 1004 techniciens couvrant l'ensemble du territoire national. Ce personnel comprend toutes les spécialités.

Ressources matérielles et financières. Elles proviennent des subventions de l'Etat, des recettes générées par les taxes et redevances sur les ressources animales, de l'appui des projets et programmes financés par les partenaires au développement. Grâce au Projet de Restructuration des Services de l'Elevage (PRSE), cette Direction possède un parc automobile non négligeable ainsi que du matériel informatique de la dernière génération.

Types de conservation : La Direction Nationale de l'élevage s'occupe essentiellement des deux types de conservation in situ et ex situ de la diversité biologique.

1.1.1.4- La Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)

Missions. Sous l'Autorité du Ministère chargé de l'Agriculture, la DNA a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de production agricole, de protection des végétaux et de promotion de l'agriculture conformément aux orientations de la LPDA.

La Direction est déconcentrée de la façon suivante :

- une Inspection Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage (IRAE) au niveau de chaque Région Administrative assurant le rôle de coordination des DPDRE et de Projets de développement agricole,

- une Direction Préfectorale du Développement Rural et de l'Environnement (DPDRE) assurant un rôle de coordination des Sections du MAE,
- une Section Préfectorale des Ressources végétales.

Les Services rattachés de la DNA sont : le Laboratoire national de la protection des végétaux et denrées stockées, le service national des ressources foncières rurales, le Centre d'Expérimentation et de Perfectionnement au Machinisme Agricole (CPERMAG) et le Service National des Sols (SENASOL).

Ressources humaines. LA DNA compte 1067 agents de plusieurs spécialités évoluant sur toute l'étendue du territoire national

Ressources matérielles et financières. Les ressources de la Direction Nationale de l'Agriculture proviennent des subventions de l'état, de l'appui des projets et programmes financés par les partenaires au développement. Les locaux sont vétustes, le parc automobile quasi-inexistant et l'unité informatique insuffisante.

Types de conservation. La DNA s'occupe des deux types de conservation in situ et ex situ de la diversité biologique.

1.1.1.5 - La Direction Nationale de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture (DNPCA)

Missions. Sous l'Autorité du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, la DNPCA a pour mission, la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture. A cet effet elle est chargée notamment :

- de participer à la conception, l'élaboration, la planification et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action visant le développement de la pêche continentale et de l'aquaculture,
- de veiller à la mise en œuvre et à l'application de la réglementation en matière de pêche continentale et de l'aquaculture,
- d'introduire, d'expérimenter et de diffuser toutes les techniques susceptibles d'améliorer la productivité de la pêche continentale et de l'aquaculture et des industries qui s'y attachent,
- d'étudier et de proposer toutes mesures visant à la conservation, à l'aménagement et à l'exploitation soutenue et durable des ressources halieutiques dulcicoles et aquacoles.

La Direction est déconcentrée au niveau de 21 Préfectures et dans une seule Région Naturelle, celle de N'Zérékoré.

Ressources humaines : La DNPCA dispose au niveau central de 16 agents.

Ressources matérielles et financières. Les ressources de la DNPCA proviennent des subventions de l'état, de l'appui des projets et programmes financés par les partenaires au développement.

Types de conservation. La DNPCA est intéressée par les deux types de conservation (in situ et ex situ) de la diversité biologique.

1.1.1.6 - Direction Nationale de la Pêche Maritime (DNPM)

Mission : La DNPM a pour mission la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de pêche maritime. A cet effet, la DNPM est chargée entre autres de :

- participer à l'élaboration de la législation et de la réglementation en matière de pêche maritime et de veiller à leur application,
- étudier et de proposer toutes mesures visant la conservation, l'aménagement et l'exploitation rationnelle et durable des ressources halieutiques maritimes,
- participer à la conception, l'élaboration, la planification et à la mise en œuvre des stratégies et de planification visant le développement de la pêche Maritime,
- participer à la préparation des conventions, cadres et contrats dans le domaine de la pêche maritime et de suivre leur exécution,
- introduire, expérimenter et diffuser toutes les techniques susceptibles d'améliorer la productivité de la pêche maritime,
- favoriser la promotion des groupements de producteurs capables de prendre en charge les fonctions économiques liées au développement de la pêche maritime,
- assurer la collecte, le traitement et l'analyse des données statistiques relatives aux activités de la pêche maritime,
- coordonner l'ensemble des activités de projets et programmes de la pêche maritime,
- assurer la discipline de travail et de veiller au respect des règles de la déontologie professionnelle.

Les services rattachés de la DNPM sont : 7 Centres d'appui de la pêche maritime, 2 Centres de motorisation des barques, 1 Centre frigorifique à Kénién, 1 Centre d'appui aux femmes de la filière pêche.

Ressources humaines. La DNPM a un effectif global de 171 agents. La répartition de ces agents par catégories et par corps n'a pu être obtenue.

Ressources matérielles et financières. Les ressources de la DNPM proviennent des subventions de l'Etat, la vente des licences de pêche artisanale et de l'appui des projets et programmes financés par les partenaires au développement.

Types de conservation. La DNPM est intéressée par les deux types de conservation (*in-situ* et *ex-situ*) de la diversité biologique.

- *Le Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba (CEGEN)*

Mission : Il a pour mission la surveillance continue de l'environnement et la mise en œuvre des projets intégrés de développement au niveau des CRD riveraines des Monts Nimba.

Ressources humaines. Le CEGEN comporte 19 agents

Ressources matérielles et financières. Les ressources du CEGEN proviennent des subventions de l'Etat, l'appui des projets et programmes financés par les partenaires au développement ainsi que les fonds collectés par une Fondation constituée à cet effet.

Types de conservation. Le CEGEN s'intéresse à la conservation *in-situ* de la diversité biologique.

1.1.1.7- L'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)

Mission. Sa mission essentielle est la remise en état des stations de recherche et d'essais hérités de la colonisation avec deux volets qui sont : i) la réhabilitation des Centres de recherche de Foulaya, Bordeaux, Sérédou et de Koba et la création de trois nouveaux centres et ii) la mise en place des Conseils Régionaux d'Organisation (CRO) chargés d'identifier les besoins de recherche et de présenter les résultats obtenus dans les centres.

L'IRAG a aujourd'hui 7 Centres de recherches à travers le pays qui disposent des compétences, mais à défaut d'équipements appropriés et de moyens financiers suffisants, leurs activités sont quelques peu limitées.

Ressources humaines : L'IRAG a un effectif de 200 agents repartis sur l'ensemble du territoire au niveau des différents Centres de recherche.

Ressources matérielles et financières : Les ressources financières de l'IRAG proviennent des subventions de l'Etat et de l'appui des projets et programmes financés par les partenaires au développement ainsi que des recettes provenant des activités du centre.

Types de conservation. L'IRAG est concerné selon les cas par la conservation *in-situ* et *ex-situ* de la diversité biologique.

1.1.1.8 - Le Service National de la Promotion Rurale et de la Vulgarisation (SNPRV).

Mission Le SNPRV a pour mission principale de passer des conseils aux producteurs sur les aspects suivants : conservation des sols, fertilisation des terres, petite mécanisation, entretien des cultures, introduction de nouvelles variétés et orientation des producteurs vers les activités économiquement rentables (transfert de technologie).

Le service est déconcentré de la façon suivante : au niveau régional : un Directeur, au niveau préfectoral : un Chef des Organisations Agricoles (COA), au niveau districts : des agents vulgarisateurs.

Ressources humaines. Le SNPRV dispose aujourd'hui d'un personnel ayant bénéficié de formation aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays en matière de vulgarisation, sensibilisation et de transfert de technologie.

Ressources matérielles et financières. Depuis la fin de la dernière phase il y a près de 4 ans, le SNPRV est aujourd'hui sans moyens appropriés de travail. La logistique existante est assez vieille et ne permet pas au service d'être réellement opérationnel.

Types de conservation. Le SNPRV est concerné selon les cas par la conservation *in situ* et *ex situ* de la diversité biologique.

1.1.1.9 - La Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur (DNES)

Placée sous l'Autorité du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, elle est chargée de la conception des éléments de politique du Gouvernement en matière d'Enseignement et de Recherche Scientifique et de les mettre en œuvre.

Les services de la DNES impliqués dans la conservation de la diversité biologique sont :

- l'Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire de Faranah (ISAV)
- le Centre National de Recherche et de Valorisation des Plantes Médicinales de Dubréka
- le Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement (CERE)
- les Départements de Biologie des Universités de Conakry et de Kankan

1.1.1.10 - La Direction Nationale de la Recherche Scientifique (DNRS)

Placée sous l'Autorité du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, elle est chargée de la conception des éléments de politique du Gouvernement en matière de recherche scientifique et de les mettre en œuvre.

Les services de la DNRS impliqués dans la conservation de la diversité biologique sont :

- l'Institut de Recherche Environnementale de Bossou (IREB)
- l'Institut Pasteur de Guinée (IPG)
- le Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbané (CERESCOR)
- la Station Scientifique des Monts Nimba (SSMN)

1.1.1.11- Le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB)

Ce Centre est placé sous l'Autorité du Ministère chargé de la Pêche et de l'Aquaculture. Il est chargé de la conception des éléments de politique du Gouvernement en matière de pêche et d'aquaculture.

Ressources humaines. En plus des ressources humaines des administrations centrales, les DNES, DNRS et CNSHB disposent d'un personnel pluridisciplinaire chargé de la formation et de la recherche

Ressources matérielles et financières. Les ressources financières de ces institutions proviennent des subventions de l'Etat, de l'appui des partenaires à la formation, à la recherche ainsi que des recettes générées par les prestations de services.

Type de conservation

Ces centres et Institutions, dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions de formation et de recherche, s'occupent de la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique.

1.1.1.12 - La Direction Nationale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DNETFP)

Placée sous l'Autorité du Ministère chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, elle est chargée de la conception des éléments de politique du Gouvernement en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle et de les mettre en œuvre.

Les services de la DNETFP impliqués dans la conservation de la diversité biologique sont :

- Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts (ENATEF),
- Ecoles Nationales d'Agriculture et d'Elevage (ENAE).

Ressources humaines. En plus des ressources humaines de l'administration centrale, la DNETFP dispose d'un personnel pluridisciplinaire chargé de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle

Ressources matérielles et financières. Les ressources financières de ces institutions proviennent des subventions de l'Etat, de l'appui des partenaires à la formation et des recettes générées par les prestations de services.

Type de conservation : Ces écoles font de la conservation in situ et ex situ à travers les travaux pratiques et d'expérimentation.

1.1.2 - ENTREPRISES PRIVEES ET ORGANISATIONS DIVERSES.

Selon les statistiques du Service d'Appui aux Coopératives et Coordination des ONG (SACCO), 528 ONG et Entreprises interviennent dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'environnement, la santé, l'éducation, la formation et l'humanitaire.

Sur ces 528 ONG et Entreprises, 32 seulement évoluent dans l'environnement et parmi les 32, celles qui ont retenu l'attention des enquêteurs sont les suivantes :

1.1.2.1- Guinée Ecologie

Mission : C'est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) guinéenne ayant pour mission de contribuer au développement durable de la Guinée à travers le renforcement des capacités nationales en protection de l'environnement et en gestion durable des ressources naturelles. Les actions de Guinée Ecologie sont programmées à partir des grandes orientations de développement et de protection de l'environnement définies au plan national dans les différentes politiques sectorielles et dans le plan National d'action pour l'Environnement et au plan international dans l'agenda 21 et les ONG issues du Forum de Rio de Janeiro. Guinée Ecologie a plusieurs volets dont le premier est le suivi de l'état des ressources naturelles et de l'environnement (ECOVIGIL).

Ressources humaines. Les ressources humaines de l'ONG comprennent 96 bénévoles, 6 employés permanents, 2 temporaires, 2 employés techniques, 2 employés de soutien, 4 hommes, 2 femmes

Ressources matérielles et financières : L'ONG a un équipement de dernière génération comprenant : 8 ordinateurs, du matériel d'éducation et de sensibilisation pour l'Environnement, un local équipé de Bureau moderne (téléphone, Internet). Pour la logistique, il y a 2 Véhicules 4x4 en bon état de fonctionnement.

Types de conservation : Guinée Ecologie fait aussi bien la conservation in situ qu'ex situ

1.1.2.2 - L'Entreprise de Prestation Agricole (EPA)

Missions. EPA a pour mission fondamentale, la mise en place d'un réseau de distribution d'intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, semences améliorées, matériel végétal) et l'initiation d'un système de prestation dans la création et le suivi des vergers et fermes à la demande, ceci dans l'objectif non seulement de consolider les actions déjà existantes, mais aussi d'encourager les populations à s'intéresser à l'agriculture.

Ressources humaines. Composée en partie de quelques cadres du Développement rural (SNPRV), EPA dispose d'un personnel ayant une longue expérience en matière de sensibilisation, communication et transfert de technologie. L'Entreprise est représentée à Boffa, Coyah, Dubréka et Kindia pour la Basse Guinée, Dabola, Kankan et Kérouané pour la Haute Guinée. Le représentant du SNPRV au niveau de chaque Préfecture est la personne ressource pour les activités de EPA.

Ressources matérielles et financières : L'Entreprise dispose de moyens humains, matériels et financiers appréciables lui permettant d'accomplir ses missions. EPA a aujourd'hui à son actif la production de 60.000 plants d'anacardiens, le reboisement de 10 ha à la mine de Sangarédi, la prise en charge du volet floriculture au niveau de Friguia dont les travailleurs sont actuellement contractualisés.

Types de conservation : Cette Entreprise fait de la conservation in situ et ex situ.

1.1.2.3 - Le Bureau d'Etude, de Recherche et de Conseils Agricoles (BERCA baara)

Missions. Sans être exhaustives, elles sont entre autres les suivantes :

- la réalisation d'Etudes et d'Enquêtes,
- l'animation rurale,
- le développement rural et l'Environnement, l'eau et l'assainissement,
- la conception et la mise en place de dispositifs de suivi-évaluation,
- l'exploitation, la maintenance et la mise en valeur agricole des périmètres aménagés.

Depuis 2000, BERCA-baara a réalisé assez de prestations dont certaines rentrent dans le cadre de la conservation de la diversité biologique à savoir :

- la production d'essences forestières locales et le reboisement des carrières de Sangarédi,
- l'inventaire de la faune et de la flore de Boundou Wandè et N'Dangara pour le compte de la CBG,

Ressources humaines. BERCA-baara dispose d'un personnel pluridisciplinaire qualifié capable de réaliser toutes les missions qu'il s'est assignées.

Ressources matérielles et financières : BERCA-baara a les moyens appropriés (ressources humaines suffisantes, matériel informatique de dernière génération, matériel de formation appropriés, logistique). Ses prestations de service lui ont permis d'avoir du matériel informatique et de formation de dernière génération et une logistique suffisante.

Types de conservation : L'ONG fait à la fois la conservation in situ et ex situ.

1.1.2.4- Société de Production et de Commercialisation des Intrants Agricoles (SPECIA)

Missions. Les missions de SPECIA sont de produire des semences agricoles améliorées et de promouvoir les cultures pérennes. Depuis quelques années, SPECIA s'oriente de plus en plus vers la production des essences forestières

Ressources humaines. Les ressources humaines comprennent des ingénieurs, des aides ingénieurs des Eaux et Forêts et d'agriculture se trouvant à l'intérieur du pays et mobilisables chaque fois que la société a un marché de travail.

Ressources matérielles et financières : La société dispose de la logistique, des outils de travail, de stockage et de conservation de semences. La Société de Production et de Commercialisation des Intrants Agricoles (SPECIA) a déjà exécuté quelques actions ponctuelles de reboisements sur le terrain. Mais l'Entreprise n'a pas d'équipement important et la logistique fait assez défaut.

Types de conservation : La société fait les deux types de conservation.

1.1.2.5 - L'Association pour la Promotion Régionale de l'Elevage Transhumant (APRET)

Missions. L'APRET a pour missions :

- l'intégration de l'élevage transhumant à l'Agriculture,
- la défense des intérêts des populations rurales,
- la lutte contre la pauvreté et la dégradation de l'Environnement,
- l'exploitation rationnelle du bétail transhumant,
- la gestion adaptée aux conditions du milieu,
- la mise en œuvre d'une politique de formation adaptée aux différents besoins des populations concernées,
- la protection des aménagements contre la divagation des animaux ,
- la mise en place des parcelles fourragères pour les exploitants.

Ressources humaines. L'association compte 27 adhérents comprenant des Vétérinaires, des Zootechniciens, des Agro-pastoralistes, des Sociologues, des Eleveurs et des Agriculteurs.

Ressources matérielles et financières : Avec l'appui de l'Union Européenne, l'Association possède aujourd'hui des ressources financières et un équipement lui permettant de remplir pleinement sa mission.

Types de conservation : L'Association fait la conservation in situ.

1.1.3 - ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

Des organisations de base se mettent en place à un rythme accéléré un peu partout dans le pays et prennent plusieurs formes d'existence : Association, Groupement, Mutuelle et Coopérative etc. Ces organisations sont difficiles à dénombrer. Elles bénéficient quelque fois de l'appui des ONG, des projets, de l'administration et des partenaires au développement.

1.2 – INFRASTRUCTURES

1.2.1 Infrastructures de conservation *in-situ*

Les infrastructures de la conservation *in-situ* sont constituées par les :

- Forêts classées au nombre de 156 pour une superficie totale de 1.186.611,4 hectares
- Forêts non classées,
- Parcs nationaux : 92.200 ha (Haut Niger et Badiar),
- Réserves naturelles intégrales : Monts Nimba, Massif du Ziama
- Zones humides côtières : Iles blanches, Ile Alkatraz (1ha), Delta du KonKouré (90.000 ha), Rio Pongo (30000 ha), Ile Tristao (85.000 ha), Delta Kapatcheze (20000 ha),
- Zones humides continentales 6 : Niger-Tinkisso (400.600 ha), Niger-Niandan-Milo (1 046 400 ha), Niger-Mafou (1 015 450 ha), Tinkisso (896 000 ha), Niger source (180 400 ha) et Sankarani-Fié (1 015 200 ha),
- Aires protégés transfrontalières : 4.000.000 ha.

1.2.2 – Infrastructures de conservation *ex-situ*

- Les infrastructures de la conservation *ex-situ* sont les suivantes :
- Jardins botaniques : 2 (Camayenne et A. Chevalier de Dalaba)
- Arboretums : 4 (Foulaya, Ziama, Diécké et Mont Béro),
- Banques de gènes/semences : 4 (Foulaya, CRA de Bordo /Kankan, ENATEF,CFZ),
- Pépinières,

- Vivarium/animalerie : (CERPA, IPG, CERESCOR (aquarium non fonctionnel),
- Fermes avicoles, bovicoles, porcicoles, centres apicoles, étangs piscicoles

1.3 – CADRE SYSTEMIQUE

La gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement ont toujours été au centre des préoccupations des politiques, programmes et plans d'actions élaborés par la Guinée dont les principaux sont les suivants :

1.3.1 - Les Politiques

Dans le but d'assurer la préservation de la diversité biologique le Gouvernement Guinéen avec l'appui des partenaires au développement a entamé depuis quelques années d'importantes actions de formulation de politiques de développement. Les plus importantes de ces actions sont :

1.3.1.1- La Politique Forestière Nationale (PFN)

Adoptée en 1989, elle se donne comme objectif essentiel, la protection et le développement des forêts. Les orientations générales de la politique forestière nationale font l'objet d'un plan forestier national qui fixe les objectifs à atteindre et comporte une description de l'état des ressources forestières, une estimation des besoins en produits forestiers, un programme d'actions à mener, une prévision des investissements nécessaires et toutes les indications utiles pour l'exécution de la politique forestière.

1.3.1.2- La Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA)

Depuis son adoption en 1998, elle a mis l'accent sur le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation et, en contrepartie, la création de conditions favorables à l'émergence d'un secteur privé dynamique. Ses objectifs prioritaires retenus sont la sécurité alimentaire, la relance des cultures d'exportation et la préservation de la base productive par une meilleure gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

1.3.2 - LES PROGRAMMES

Depuis 1979, se référant aux enseignements tirés de l'exécution du projet de restauration et d'aménagement intégré du massif du Fouta-Djallon, défini pour la sauvegarde des ressources naturelles et de l'environnement, et tenant compte des nouvelles exigences de développement durable, la Guinée a entrepris, avec le concours de certains partenaires au développement, la préparation de nombreux programmes dont les principaux sont :

1.3.2.1- Le Programme de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PSRP)

C'est un ensemble cohérent de politiques et de stratégies, d'activités et d'investissements interdépendants visant à réaliser l'objectif national de réduction de la pauvreté. Il vise l'amélioration du bien-être économique et social des populations pauvres. Le PSRP dans son volet gestion des ressources naturelles et environnement met l'accent sur la prise en compte de façon systématique de la dimension environnementale dans tous les projets et programme de lutte contre la pauvreté.

1.3.2.2- Le Programme National de Développement Humain durable (PNDH)

Il s'intéresse entre autres au cadre de vie des ménages, à l'emploi, à l'intégration sociale et à la gestion de l'environnement. Ce programme est fondé sur les préoccupations et priorités nationales suivantes : l'accès aux services de base, le renforcement des capacités des ressources humaines, la protection et la gestion de l'environnement et la lutte contre la pauvreté.

1.3.2.3 - Le Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises (PACV)

Il s'articule autour de 5 composantes qui visent des objectifs immédiats dont la réalisation concourt à la réduction de la pauvreté dans le pays. Ces 5 composantes sont interdépendantes et complètent des activités initiées dans les autres projets comme l'appui aux activités génératrices de revenus, la protection et la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

1.3.2.4 - Le Programme Cadre de Soutien au Développement du Secteur Privé (PCSDSP)

Ce programme vise l'éradication progressive des contraintes majeures qui entravent le développement du secteur privé, l'impulsion de la croissance économique dans la perspective de la réduction de la pauvreté.

1.3.3 – LA STRATEGIE

La Stratégie de conservation de la diversité biologique présente une vision globale de quinze ans libellée comme suit :

"Une population à travers toutes ses composantes socio-économiques, suffisamment informée sur les valeurs de la Diversité Biologique et les risques encourus par celle-ci, responsable et engagée pour la conservation et

l'utilisation durable de ses ressources dans l'intérêt national et sous-régional pour le bonheur des générations présentes et futures"

Pour appuyer cette vision, cette stratégie présente une série de principes directeurs qui servent de fondation à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques. La stratégie, pour orienter et canaliser les efforts futurs de la Guinée, fixe un cadre d'actions à tous les niveaux qui va améliorer la capacité nationale d'assurer la productivité, la diversité et l'intégrité de nos systèmes naturels et ainsi, notre capacité de se développer de façon durable.

La Stratégie fixe quatre principaux objectifs:

- Conservation de la diversité biologique: assortie de 5 sous-objectifs et 35 priorités
- Utilisation durable des ressources de la diversité biologique: assortie de 5 sous-objectifs et 28 priorités
- Mesures générales de conservation et d'utilisation durable des ressources de la diversité biologique: assortie de 11 sous-objectifs et 54 priorités
- Coopération internationale: assortie de 1 sous-objectif et 8 priorités

La stratégie reconnaît que la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques sont fondamentales pour nos collectivités locales.

Le succès de la mise en œuvre de la stratégie dépendra en grande partie de la mesure dans laquelle toutes les tranches de la société adopteront la vision et ses principes et contribueront à la réalisation de ses objectifs.

Il s'agira :

- D'institutionnaliser les pratiques de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources au moyen des mesures législatives, réglementaires, administratives et fiscales ;
- D'adopter des mesures favorisant des systèmes de distribution équitable des revenus provenant de l'exploitation des ressources biologiques ;
- De sauvegarder la diversité biologique en protégeant les gènes, les espèces, les habitats et les écosystèmes ;
- De valoriser les ressources de la diversité biologique de façon durable en privilégiant des systèmes d'exploitation qui ne dilapident pas le capital nature.

1.3.4 - Les PLANS D' ACTIONS

1.3.4.1 - Le Plan National d' Action pour l' Environnement (PNAE)

Le PNAE adopté en 1994 constitue l' Agenda 21 National. Il vise un équilibre socio-écologique et socio-économique susceptible de contribuer à la sécurité alimentaire et d'offrir les meilleures conditions de vie aux populations.

Il s'appuie sur l'état de l'environnement pour définir cinq grands objectifs pour sa sauvegarde, à savoir :

- ◆ Programme Rural : 5 projets
- ◆ Programme Urbain : 3 projets
- ◆ Programme de la mer et du littoral: 2 projets
- ◆ Programme Culturel et de société : 3 projets
- ◆ Programme Renforcement des capacités : 9 projets

La raison fondamentale de ce plan est de mettre en place un cadre de référence adéquat pour faciliter la mise en œuvre d'une politique participative de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement..

Quatre des cinq thèmes retenus pour le premier programme ont trait directement à la gestion des ressources rurales. Il s'agit principalement : i) de la Gestion des terroirs, ii) de la Gestion des ressources ligneuses, iii) de la Gestion des écosystèmes et iv) la Gestion de l'eau.

1.3.4.2 - Le Plan d' Action Forestier National (PAFN)

Il a pour objectif fondamental, le développement du secteur forestier à long terme avec comme principes essentiels, la conservation du patrimoine forestier, la gestion rationnelle des zones forestières, la participation de la population à la gestion des ressources forestières.

1.3.5 - LES LOIS

Pour améliorer sa stratégie de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et assurer un développement équilibré et harmonieux du pays, la Guinée a élaboré et adopté un ensemble assez fourni de textes relatifs à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Ces textes sont, soit transversaux, soit touchent seulement un élément spécifique des ressources biologiques et de l'environnement, soit leur application a des répercussions sur les ressources naturelles et l'environnement. On distingue notamment :

1.3.5.1 - Textes à caractère transversal

- o Ordonnance N° 045/PRG/87 portant Code de protection et de mise en valeur de l'Environnement.
- o Loi N° 020/AN/1997 portant Code de la Santé Publique.

1.3.5.2 - Textes touchant de manière spécifique les ressources biologiques et l'environnement

- o Loi L/95/CTRN du 30 juin 1995 portant Code minier
- o Loi L/94/005/CTRN portant Code de l'eau
- o Loi L/99/013/AN adoptant et promulguant la Loi portant Code forestier
- o Ordonnance O92/019 du 30 mars 1992 portant Code Foncier et domanial (CFD)
- o Loi L/97/03/AN adoptant et promulguant le Code de Protection de la Faune sauvage et Réglementation de la Chasse.
- o Loi L/94/005/CTRN du 29 août 1995 portant Code pastoral.
- o Loi L/94/005/ CTRN portant Code de l'Élevage et des produits animaux
- o Loi L/96/007/AN portant organisation de la pêche continentale en République de Guinée.

1.3.5.3 - Texte dont l'application a des répercussions sur les ressources biologiques et l'Environnement.

- o Ordonnance N° 091/PRG/90 portant Régime financier et fiscal des Communautés Rurales de Développement (CRD)

1.3.6 – CONVENTIONS, ACCORDS ET TRAITES ACTIFS EN MATIERE DE CONSERVATION DES RESSOURCES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

La République de Guinée a adhéré, signé et/ou ratifié beaucoup d'Accords, Conventions et Traités actifs en matière de gestion des ressources naturelles et de protection de l'Environnement dont les principaux sont :

1.3.6.1- Convention Africaine pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources

1.3.6.2- Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de Flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ou Convention de Washington

1.3.6.3- Convention sur les Zones humides d'importance Internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine ou Convention de Ramsar

1.3.6.4- Convention sur la diversité biologique

1.3.6.5- Convention des Nations –Unies sur la Lutte contre la Désertification dans les pays touchés par la Sécheresse et / ou la Désertification en Afrique

1.3.6.6- Convention Cadre des Nations -Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC)

1.3.6.7- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontalières des déchets dangereux et de leur élimination

1.3.6.8- Déclaration de Rome sur les Forêts

CHAPITRE II : ANALYSE DES CAPACITES NATIONALES EN MATIERE DE CONSERVATION

2.1 - CADRE POLITIQUE

L'examen du cadre politique guinéen montre qu'il est suffisamment fourni et l'ensemble des exercices de planification (politique, programme, stratégies et plan d'actions) considère que les ressources naturelles et l'environnement sont importants. Mais l'analyse approfondie de leur contenu prouve à quelques exception près, que beaucoup de secteurs sont restés au stade de formulation au lieu d'aborder de façon précise les questions de conservation de la diversité biologique.

Le Programme de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PSRP) et le Programme National de Développement Humain (PNDH) dans leur volet gestion des ressources naturelles mettent l'accent sur la prise en compte de façon systématique de la dimension environnementale dans la lutte contre la pauvreté. Le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV) aborde la protection et la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, mais n'indique pas comment y arriver.

Dans le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), le troisième programme et ses quatre thèmes ont trait tous à la gestion des ressources naturelles mais, il n'est pas indiqué comment ces ressources vont être gérées

de façon durable. C'est le Plan d'Action Forestier National (PAFN), qui emploie expressément le terme de conservation du patrimoine forestier.

Le document qui traite de façon spécifique de la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique est la Stratégie nationale et le plan d'actions sur la diversité biologique. Cette stratégie fait de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses éléments une priorité du développement économique et social. Elle envisage d'adopter des systèmes de gestion axés davantage sur l'approche écosystème, prenant en compte les effets des prélèvements de ressources pour favoriser l'équilibre à long terme.

2.2 - CADRE JURIDIQUE

S'il est évident que la Guinée s'est dotée d'un cadre juridique assez étoffé et dont le trait commun est la mise en évidence de la protection et la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, force est de reconnaître que peu de dispositions de ces textes abordent de façon spécifique l'aspect de la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique.

Presque tous les textes étudiés reconnaissent que c'est par une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement que l'on peut assurer un développement équilibré et harmonieux du pays. Mais les moyens d'y arriver ne sont généralement pas indiqués.

Des exceptions cependant existent au niveau de certains textes à savoir :

- La Loi L/99/013/AN Adoptant et promulguant la Loi portant Code Forestier.
- La Loi L/97/03/AN Adoptant et promulguant le Code de Protection de la Faune sauvage et Réglementation de la Chasse
- La Loi L/96/007/AN Portant Organisation de la Pêche continentale en République de Guinée.

On note en outre l'absence de certains textes d'application au niveau de quelques Lois (Loi L/94/005/CTRN Portant Code de l'eau en ses articles 22/ chapitre5, article 24/ chapitre 6).

L'exploitation du cadre juridique révèle des contradictions, notamment entre l'Ordonnance N°091/PRG/90 portant Régime financier et fiscal des CRD et la Loi L/99/013/AN portant Code forestier

Pendant que le Code forestier ventile suivant une clef, les taxes et redevances forestières entre les CRD (50 %), la Préfecture (10%) et le FFN (40%), l'Ordonnance N° 091/PRG/90 accorde la totalité de ces taxes aux CRD.

2.3 - CADRE INSTITUTIONNEL

L'étude du cadre institutionnel en Guinée révèle que beaucoup de structures sont investies des fonctions qui leur permettent de gérer les ressources naturelles et de protéger l'environnement. C'est le souci de l'Etat guinéen d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement qui a entraîné la multiplicité de ses institutions et les superpositions dans les missions qui leur sont assignées.

Dans l'ensemble les institutions connaissent :

- l'insuffisance d'équipements techniques et de bureaux ;
- le manque de crédits de fonctionnement ;
- le manque d'un système national de coordination et d'échange d'informations sur les acquis de la diversité biologique ;
- le faible niveau matériel pour les activités de recherche et de formation ;
- un manque d'efficacité dans la gestion des fonds disponibles avec pour cause principale la non transparence ;
- l'absence d'équipement pour la conservation ex situ in vitro ;
- la compétition de demande de financement auprès de divers bailleurs de fonds due au nombre important d'institutions dont les mandats et responsabilités institutionnelles se recoupent ou sont mal définis ;
- un faible niveau de compétence.

2.4 - RESSOURCES HUMAINES

Les capacités humaines sont mal réparties, généralement concentrées à Conakry au détriment des services déconcentrés à l'intérieur du pays. La structure des ressources humaines rappelle une pyramide renversée où le nombre d'exécutants est de loin inférieur à celui des concepteurs

Les problèmes des ressources humaines ne se limitent pas au manque de moyens seulement, il faut avoir à l'esprit d'autres facteurs de blocage notamment la mentalité, le manque de motivation des cadres, le vieillissement du personnel et l'insuffisance managériale des cadres dirigeants.

2.5 - INFRASTRUCTURES

2.5.1 - CONSERVATION *IN-SITU*

Les forêts classées et non classées, les Parcs nationaux, les réserves naturelles intégrales, les réserves spéciales ou sanctuaires de faune et les zones humides côtières, constituant l'essentiel des infrastructures de la conservation in situ subissent de grandes pressions pour la satisfaction des besoins de l'homme. L'insuffisance de crédits de fonctionnement ne permet pas leur conservation efficace.

2.5.2 - CONSERVATION *EX-SITU*

Les infrastructures de la conservation ex situ en Guinée sont quasi inexistantes et se trouvent dans un état de délabrement préoccupant. Il faut rappeler qu'elles consistent en jardins botaniques, aquarium/vivarium, arboretum, pépinières de collection, banques de gènes et différentes fermes animales. Chambres froides.

2.5.3 - CONSERVATION *EX-SITU, IN-VITRO*

A ce jour, il n'existe pas en Guinée d'infrastructures de conservation in vitro des ressources biologiques notamment celles végétales.

De ce fait, la Guinée compte 899 entrées de banques de gènes dans la collection mondiale (FAO - 1996 - Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde). Ce chiffre est loin d'être exhaustif car la réalité est bien supérieure.

2.6 - SYNERGIE ENTRE INTERVENANTS

Au stade actuel de la gestion de la diversité biologique, on constate à différents niveaux que beaucoup d'institutions évoluent en vase clos et font les mêmes activités ayant des objectifs similaires parfois au même moment. Ceci est dû au manque de système d'information et de coordination performant au niveau national constituant ainsi un handicap sérieux pour l'implication effective des institutions dans l'exécution des programmes nationaux de gestion des ressources biologiques.

Une plate forme d'échange d'informations permettant d'impulser des synergies potentielles au niveau des institutions devrait être mise en place.

A titre d'exemple :

- la Direction Nationale de l'Environnement et la Direction Nationale des Eaux et Forêts devraient étroitement collaborer dans la gestion des parcs nationaux et aires protégés ;
- la Direction Nationale de l'Environnement, la Direction Nationale des Eaux et Forêts, le CNLRVPM, l'IRAG et Division de la Médecine traditionnelle doivent opérer ensemble sur les ressources végétales d'intérêts forestier, alimentaire et médicinal ;
- la Direction Nationale de l'Elevage et celle des Eaux et Forêts doivent collaborer dans la lutte contre les maladies épizootiques (faune domestique, faune sauvage), ainsi que les parcours pastoraux (pratique des feux de brousse).
- l'objectif final d'un tel exercice est de faire en sorte que les structures concernées par une question soient au même niveau d'information. Ceci a l'avantage d'éviter les doubles emplois, les pertes de temps et de s'ouvrir au monde extérieur.

CHAPITRE III : BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES POUR LA CONSERVATION *IN-SITU* ET *EX-SITU*

Les résultats de l'évaluation et de l'analyse des capacités de conservation de la diversité biologique ont révélé qu'au niveau systémique, les politiques, les programmes, les stratégies et plans d'actions ne sont pas tous propices à la conservation de la diversité biologique.

Le cadre juridique est peu approprié et souffre du manque d'application. Les textes renferment par endroits des duplications et des contradictions. Les mandats des institutions se superposent à certains niveaux

3.1 - AMELIORATION DU CADRE POLITIQUE

Les insuffisances notées au niveau du cadre politique méritent les amendements suivants :

- Amélioration des capacités des politiques à soutenir la conservation *in-situ* et *ex-situ* de la diversité biologique
- Développement de politiques d'encouragement des communautés à prendre des initiatives de conservation *in-situ* et de gestion durable de la diversité biologique,

- Développement de politiques sociales et économiques et application des droits de propriétés

3.2 - RESSOURCES HUMAINES

La mauvaise gestion des ressources humaines montre une grande disparité au niveau des effectifs (concentration du personnel à Conakry au détriment des structures décentralisées), le manque de motivation et de suivi des carrières.

Le renforcement des capacités humaines doit s'appuyer sur : la formation, le perfectionnement, le recyclage, les voyages d'étude, la motivation, le suivi des carrières, le recrutement et le redéploiement du personnel, la documentation, l'accès à l'Internet, les échanges avec le monde extérieur.

3.3 - RESSOURCES FINANCIERES

Les ressources financières sont insuffisantes et soumises à une gestion non transparente.

L'exécution correcte des missions assignées aux institutions de conservation in-situ et ex-situ requiert la dotation adéquate en budgets de fonctionnement et de recherche, l'allégement des procédures de décaissement des fonds mis à disposition, la transparence dans la gestion des ressources.

3.4 - INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

Les biens matériels (locaux, bureaux, véhicules, bureautiques) sont insuffisants et pour la plupart vétustes.

L'atteinte des objectifs visés par la conservation in-situ et ex-situ exige le renforcement des infrastructures existantes, la création de nouveaux parcs nationaux et autres aires protégées, l'aménagement des domaines alloués aux différentes institutions, la dotation des fermes d'installations modernes, la restauration et l'équipement des locaux existants (bureaux, laboratoires etc..)

3.5 - RENFORCEMENT DES CAPACITES AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

La conservation de la diversité biologique est un domaine multisectoriel et pluridisciplinaire bien complexe qui exige la contribution de tous les acteurs concernés (Etat, Société civile, ONG, Secteur privé, producteurs). Cette contribution ne peut être efficace qu'à travers la mise en place d'un cadre institutionnel de gestion et de coordination concertée et consensuelle appuyée d'une volonté politique affirmée et bénéficiant d'une adhésion effective des partenaires.

Les contraintes budgétaires de l'Etat ont des répercussions importantes sur les moyens des services, ce qui interpellent les partenaires au développement de la Guinée à prendre compte des besoins de financement de la conservation de la diversité biologique, compte tenu de l'ampleur des besoins par rapport aux moyens disponibles.

Les Institutions suivantes ont un besoin urgent de renforcement de capacités

3.5.1 - DIRECTION NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

Au titre des besoins en renforcement des capacités au niveau de cette institution on peut retenir :

- la formation des spécialistes en conservation in-situ et ex-situ de la biodiversité ;
- le perfectionnement des cadres en informatique et en utilisation des technologies nouvelles de l'information;
- la spécialisation de certains cadres dans les études d'impact ;

3.5.2 – DIRECTION NATIONALE DES EAUX ET FORETS

Les besoins recensés pour le renforcement des capacités au niveau de cette institution concerne la quasi-totalité des spécialités de la foresterie (inventaire des ressources forestières, génétique forestière, architecture paysagère, suivi – évaluation, planification, vulgarisation, conservation, gestion des aires protégées) et la formation en informatique et en anglais.

3.5.3 - DIRECTION NATIONALE DE L'ELEVAGE

Cette institution présente des besoins en perfectionnement des cadres dans les domaines suivants : gestion intégrée des ressources naturelles, caractérisation des espèces ou races d'animaux domestiques, étude d'habitat, génétique animale, biotechnologie de la reproduction animale, culture fourragère, informatique et anglais

3.5.4 - INSTITUT DE RECHERCHE AGRONOMIQUE DE GUINEE

Les besoins en renforcement des capacités de cette institution se résument :

- d'une part en perfectionnement des chercheurs dans les domaines du management des programmes de recherche, de la sélection variétale, de la biotechnologie, des statistiques agricoles et de l'informatique ;
- d'autre part en formation de spécialistes en phytopathologie, défense des cultures, gestion des ressources phytogénétiques et en biologie moléculaire

3.5.5 - CENTRE NATIONAL DES SCIENCES HALIEUTIQUE DE BOUSSOURA

Ce centre a besoin de perfectionnement en identification des espèces de raies et de requins, hydrologie, informatique et de formation de spécialistes en systématique des poissons d'eau douce et saumâtre.

3.5.6 - Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbanè

Les besoins exprimés au niveau de ce centre se résument au perfectionnement en :

algologie, planctons, benthos, parasitologie de la faune marine, informatique et en formation de spécialistes en micro biologie marine, systématique des poissons d'eau douce et saumâtre.

3.5.7 - INSTITUT PASTEUR DE GUINEE

Ce centre exprime les besoins de perfectionnement des cadres en techniques de capture des rongeurs, herpétologie, zoologie, ainsi que la formation de spécialistes en microbiologie

3.5.8 - ECOLE NATIONALE DES AGENTS TECHNIQUES DES EAUX ET FORETS

Le perfectionnement du corps enseignant en télédétection, botanique systématique

défense et restauration des sols constitue les préoccupations de cette école.

3.5.9 - Institut des Sciences Agronomiques et Vétérinaires de Faranah

Le renforcement des capacités de cette institution doit s'appesantir sur le perfectionnement des cadres en foresterie et sur la formation de spécialistes en nutrition animale, planification, production agricole, primatologie, zootechnie, médecine vétérinaire.

3.5.10 - CENTRE DE L'ENVIRONNEMENT DES MONTS NIMBA

Ce centre exprime le besoin du perfectionnement de ses cadres dans différents domaines de la diversité biologique notamment bratracologie (connaissance des crapauds vivipares).

3.5.11 - INSTITUT DE RECHERCHE DE BOSSOU

Cette institution manifeste un besoin de perfectionnement de ses cadres en faune et une spécialisation en primatologie et en éducation environnementale

3.5.12- STATION SCIENTIFIQUE DES MONTS NIMBA

La préoccupation majeure de ce centre est le perfectionnement de ses cadres en technique de laboratoire et une spécialisation en faune.

3.6 - COMMUNAUTES DE BASE, ONG ET ORGANISATIONS DIVERSES

Le renforcement des capacités de ces organisations requiert :

- une large information et la sensibilisation sur la nécessité de la conservation et sur le contenu des textes législatifs et réglementaires se rapportant à la biodiversité
- un appui conséquent pour le renforcement des capacités opérationnelles et le financement des activités liées à la conservation.

CHAPITRE IV : STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS

4.1 - STRATEGIE

La stratégie adoptée s'inscrit dans le contexte global de la stratégie Nationale et du plan d'actions sur la diversité biologique et se situe aux niveau systémique, institutionnel et individuel. Elle comporte trois objectifs spécifiques

4.1.1- OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : ADAPTER LE CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE A LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Activités prioritaires

- réactualisation des politiques, stratégies, plans d'actions et programmes de conservation de la diversité biologique,
- traduction en langues nationales des textes législatifs et réglementaires et diffusion au niveau de toutes les Régions administratives et Préfectures,
- promotion de la synergie entre les différents intervenants en matière de conservation de la diversité biologique à travers une plate forme de concertation,

- élaboration de tous les textes d'application des codes se rapportant à la conservation de la diversité biologique,
- renforcement de la coopération internationale, régionale et sous-régionale.

4.1.2- OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : ADAPTER LE CADRE INSTITUTIONNEL A LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Activités prioritaires

- amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations nécessaires à la conservation de la diversité biologique,
- clarification des attributions des institutions impliquées dans la conservation de la diversité biologique,
- amélioration de la transparence dans la gestion des ressources financières,
- gestion efficace des ressources humaines (recrutement, redéploiement, primes d'encouragement et suivi régulier des carrières),
- amélioration des systèmes d'information et de communication intra et extra services,
- amélioration des conditions de travail du personnel des institutions chargées de la conservation (laboratoires, bureaux, logistique, bureautique, Equipements etc.),
- création et/ou réhabilitation des infrastructures de conservation in situ et ex situ de la diversité biologique.

4.1.3- OBJECTIF 3 : RENFORCER LES COMPETENCES DES INTERVENANTS EN MATIERE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.

Activités prioritaires

- développement des aptitudes en matière de conservation de la diversité biologique,
- amélioration de la connaissance des habitats, des espèces et leur forme d'utilisation,
- promotion des technologies de conservation et de gestion durable de la diversité biologique,
- élaboration et mise en œuvre des programmes appropriés de restauration des forêts dégradées et de gestion des feux de brousse,
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation et de perfectionnement approprié pour le personnel impliqué dans la conservation de la biodiversité
- organisation des voyages d'études et d'échanges d'expérience.
- initiation des cadres aux nouveaux outils d'information et de communication.
- formation des spécialistes par paliers d'intervention.
- renforcement des capacités opérationnelles des ONG et Organisations de base (organisation et gestion des structures, équipement, formation, financement des activités liées à la conservation.)

4.2 - PLAN D' ACTIONS

Ce Plan d'actions a été élaboré à la suite d'un état des lieux sur les problèmes de conservation in situ et ex situ de la diversité biologique en Guinée sur les plans politique, juridique, institutionnel et des ressources humaines, matérielles et financières. Une analyse approfondie des réalités de terrain a permis d'identifier les besoins en renforcement de capacités qui ont été formulés en propositions de projets.

Projet N°1 : Réactualisation des politiques, des stratégies, des plans d'actions et programmes de conservation de la diversité biologique

Priorité : Elaboration de tous les textes d'application des codes se rapportant à la conservation de la diversité biologique,

Objectif : Adapter le cadre politique et juridique à la conservation de la diversité biologique.

Justification

Le diagnostic effectué a révélé des insuffisances évidentes des cadres politiques, stratégiques et plans d'actions et programmes de conservation de la diversité biologique. Ces insuffisances se manifestent notamment :

- par le manque de cohérence et la faiblesse de coordination entre les programmes sectoriels de développement;
- au niveau de certains secteurs où les contenus des exercices de planification sont restés au stade de formulation au lieu d'aborder de façon précise les questions de conservation de la diversité biologique,
- par l'insuffisance des textes d'application au niveau de plusieurs codes
- par le manque d'harmonisation des textes législatifs et réglementaires existants
- par la non application de ces textes sur le terrain,

- le caractère assez sectoriel de ces textes élaborés qui n'abordent généralement pas de façon spécifique l'aspect de la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique.

Ainsi pour permettre aux différents groupes d'acteurs de contribuer au développement économique et social dans une plus grande harmonie, il y'a lieu d'améliorer et harmoniser le cadre politique juridique selon une approche intégrée.

Coût estimatif : 740 000 \$US

Financement extérieur : 666 000 \$US

Contrepartie nationale : 74 000 \$U

Durée : 3 ans

Tableau N°1: Estimation détaillée du coût des activités en milliers de dollars américains

N°	Activités	Coût total	Années		
			1	2	3
1	Organisation d'une plate forme de concertation pour la relecture des politiques, stratégies, plans d'action et programmes	100	60	30	10
2	Elaboration des compléments de textes d'application des codes se rapportant à la conservation de la diversité biologique	150	70	50	30
3	Traduction en langues nationales et diffusion des textes législatifs et réglementaires au niveau de toutes les régions administratives et Préfectures	450	250	150	50
4	Renforcement de la coopération internationale, régionale et sous-régionale	40	20	10	10
Total		740	400	240	100

Projet N°2 : Appui aux institutions chargées de la conservation in-situ et ex-situ

Priorité : amélioration des conditions de travail du personnel des institutions chargées de la conservation (laboratoires, bureaux, logistique, bureautique, Equipements etc.),

Objectif : Améliorer les conditions de travail au sein des institutions de conservation

Justification :

Après l'analyse du cadre institutionnel, il est apparu que les structures connaissent dans l'ensemble :

- l'insuffisance d'équipements techniques et bureautiques due fondamentalement au manque de crédits de fonctionnement,
- l'absence d'un système national de coordination et d'échange d'informations sur les acquis de la diversité biologique,
- le manque d'efficacité dans la gestion des fonds disponibles avec pour cause principale la non transparence ,

Il est à noter aussi qu'il n'existe pas de système de motivation adéquat du personnel pour améliorer la performance des rendements. Le défi à relever est donc d'améliorer le cadre d'intervention des acteurs au plan institutionnel.

Coût estimatif : 5.270.000 \$ US

Financement extérieur : 4.743.000 \$ US

Contrepartie nationale : 527.000 \$ US

Durée : 3 ans

Tableau N°2 : Estimation détaillée du coût des activités en milliers de dollars américains

N°	Activités	Coût total	Années		
			1	2	3
1	Organisation d'une plate forme de concertation pour l'adaptation des attributions des institutions impliquées dans la conservation de la diversité biologique	100	50	25	25
2	Promotion de la synergie entre les différents intervenants par des rencontres périodiques	80	40	20	20
3	Amélioration de la gestion des ressources humaines	240	100	70	70
4	Amélioration de la gestion des ressources financières	150	60	50	40
5	Achat de matériels informatiques et documentation	1500	800	400	300
6	Redéploiement des cadres	1500	1000	300	200
7	Création et/ou réhabilitation des infrastructures de travail	1700	800	500	400
Total		5270	2850	1365	1055

Projet N° 3 : Perfectionnement du personnel impliqué dans la conservation de la diversité biologique

Priorité : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation et de perfectionnement approprié pour le personnel impliqué dans la conservation de la biodiversité

Objectif : Renforcer les compétences des intervenants en matière de conservation de la diversité biologique

Justification

Le diagnostic et les besoins exprimés par les différents acteurs au cours des enquêtes ont révélé certaines insuffisances et contraintes au plan des moyens matériels et des ressources humaines.

Il a été aussi constaté l'inadéquation entre les profils de formation et les besoins de conservation de la diversité biologique malgré l'existence d'un potentiel humain important en terme d'effectif.

Ainsi l'adaptation de la formation aux besoins du développement demeure d'actualité et indispensable pour permettre à la Guinée d'assurer une conservation appropriée de sa diversité biologique.

Coût estimatif : 1.855.000 \$ US

Financement extérieur : 1.669.500 \$US

Contrepartie nationale : 185.500 \$ US

Durée : 3 ans

Tableau N°3 : Estimation détaillée du coût des activités en milliers de dollars américains

N°	Activités	Coût total	Années		
			1	2	3
1	Animation des séances d'information des décideurs	125	80	30	15
2	Entretiens avec les responsables de formation des différentes structures	160	100	30	30
3	Identification des besoins et des objectifs de formation	250	180	45	25
4	Identification des compétences à acquérir et les populations cibles	250	180	45	25
5	Mise en œuvre des actions de formation	600	300	200	100
6	Evaluation des coûts de la formation	120	60	30	30
7	Mesures d'accompagnement de la formation	350	200	80	70
Total		1855	1100	460	295

Projet N° 4 : Initiation du personnel aux nouvelles technologies de conservation ex-situ et la gestion durable de la diversité biologique,

Priorité : Développement des aptitudes en matière de conservation de la diversité biologique,

Objectif : Promouvoir les technologies de conservation ex-situ de la diversité biologique

Justification :

Les technologies de conservation de la diversité biologique en Guinée sont très limitées ou absentes.

Par exemple, en conservation ex situ in vitro, l'objectif est de maintenir, l'intégrité génétique des ressources depuis leur collecte et pour une durée aussi longue que possible. Plusieurs techniques sont actuellement disponibles pour assurer la conservation ex situ de la diversité biologique à long terme. Il a été constaté qu'il n'existe pas de techniques de conservation *in-vitro* et de conservation à basses températures. Or, ces techniques sont devenues incontournables dans la mobilisation et la gestion du patrimoine végétal car, elles permettent entre autres de :

- conserver les graines, les méristèmes, les cellules ou toutes propagatules à moins et longs termes à l'abri des pressions humaines et aléas naturels ;
- programmer la multiplication des espèces menacées ou en voie de disparition indépendamment des saisons ;
- faciliter l'échange du biomatériau à cause de sa miniaturisation.

Pour rendre effective la conservation de la diversité biologique, la prise en compte des technologies ci-après est nécessaire :

- l'introduction et la vulgarisation des variétés ou cultivars améliorées,
- développement de la vulgarisation agricole et de la recherche –développement,
- l'introduction et vulgarisation des élevages alternatifs,
- l'amélioration des pâturages et production des réserves fourragères,
- l'introduction des cultures en bande,
- la promotion de l'agroforesterie en haies vives,
- la promotion des méthodes et techniques de fumage de poisson non ou peu consommatrice de bois,
- la promotion des matériaux non ligneux pour la fabrication des barques et pirogues est nécessaire.
- la promotion des briques stabilisées (BTS)

Coût estimatif : 3.500.000 \$ US

Financement extérieur : 3.150.000\$ US

Contrepartie nationale : 350.000 \$ US

Durée : 3 ans

Tableau N°4 : Estimation détaillée du coût des activités en milliers de dollars américains

N°	Activités	Coût total	Années		
			1	2	3
1	Introduction de nouvelles technologies	2000	15 00	300	200
2	Initiation du personnel aux nouvelles technologies	500	300	140	60
3	Expérimentation des nouvelles technologies	300	200	60	40
4	Vulgarisation des technologies	700	400	200	100
Total		3500	2400	700	400

TROISIEME PARTIE :

IDENTIFICATION DES BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES POUR L'IDENTIFICATION DES CONNAISSANCES, INNOVATIONS ET PRATIQUES TRADITIONNELLES DES COMMUNAUTÉS LOCALES

INTRODUCTION

La culture guinéenne est traditionnellement protectrice de l'environnement et des valeurs des écosystèmes. Les populations sont dépositaires de nombreuses connaissances dont la pratique a conservé les écosystèmes, la faune et la flore tout en tirant partie des valeurs économiques, dans le respect des équilibres écologiques. L'économie traditionnelle a longtemps reposé sur l'exploitation des ressources de la nature (sol, eau, faune et flore). Ces ressources étaient gérées collectivement, selon des règles coutumières avec une autorité traditionnelle responsable. La gestion s'est longtemps exprimée par la répartition annuelle des terres de culture, la délimitation des zones de réserve, la protection de certaines espèces de végétaux et d'animaux, l'organisation des cueillettes, des pêches collectives, l'initiation des chasseurs et des guérisseurs traditionnels aux bonnes pratiques, la réglementation de la transhumance et les brûlis etc.

Ces connaissances, innovations et pratiques traditionnelles favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ont été transmises de génération en génération.

L'abrasion des coutumes par la vie moderne occidentalise a actuellement brisé les structures traditionnelles de gestion des ressources naturelles dans le maintien des équilibres.

Les connaissances, innovations et pratiques peuvent rendre aujourd'hui encore de grands services pour le redressement des modes et systèmes d'exploitation préjudiciables à la diversité biologique.

La maîtrise et l'accès aux connaissances du mode de vie traditionnel promouvra un intérêt de la population en général pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Il est alors impérieux de chercher à lever les contraintes et définir dès à présent les besoins en renforcement de capacités pour assurer la collecte, la mise en banque et l'exploitation judicieuse des connaissances traditionnelles en conservation et utilisation durable de la diversité biologique avant qu'elles s'éteignent sous l'effet de la modernité.

Les objectifs visés par la présente étude sont les suivants :

- Elaborer une liste du potentiel de connaissances, de pratiques et d'innovation susceptibles d'être breveté
- Etablir un recueil des dispositions juridiques pertinentes à élaborer et à faire adopter pour favoriser la participation des populations à la collecte des données et informations et la valorisation des connaissances, des pratiques et les innovations traditionnelles de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique
- Elaborer un recueil des besoins en renforcement des capacités pour la préservation et l'exploitation du savoir et du savoir faire traditionnels, favorables à la diversité biologique;

CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX

Les enquêtes de terrain ont indexé quelques connaissances, innovations et pratiques des communautés locales appliquées dans divers domaines, comme l'agriculture, la pêche, la chasse, la santé, la foresterie, l'élevage, l'artisanat, etc.... Ces enquêtes ont été complétées par la revue des dispositions institutionnelles et juridiques relatives au savoir traditionnel.

1.1 - CONNAISSANCE TRADITIONNELLES DES COMMUNAUTES LOCALES

1.1.1 – Agriculture

Malgré l'existence par endroits de système stabilisés de production (plaine inondable ou bas-fond, tapades), la technique de culture dominante dans les zones visitées reste de type traditionnel extensif qui se traduit par l'abattage des arbres, la mise à feu et le labour.

Cependant de nombreux comportements et actions traditionnels favorables à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ont été notés dans la totalité des villages enquêtés.

Il s'agit notamment :

- de l'interdiction de défrichement des têtes de sources, des galeries forestières, des flancs de montagnes, des cimetières et forêts sacrées .
- du système de cultures associées légumineuses, céréales, fruitiers

- du système de jachère enrichie aux légumineuses en pays Toma
- de la fertilisation du sol dans les tapades et dans les jardins maraîchers par mulching, paillage et ou par apport de fumier en moyenne Guinée,.
- de la protection des terres de coteaux contre l'érosion par l'utilisation des cordons pierreux suivant les courbes de niveau en Moyenne Guinée
- de la culture en enclos par haies vives surtout en Moyenne Guinée
- de formes diverses et nombreuses de conservation des récoltes et des semences locales, à travers le pays
- des formes diverses et variées de transformation et de recettes culinaires des produits récoltés
- du défrichement sélectif qui épargne les essences de valeur alimentaire, médicinale, industrielle, culturelle, artisanale ;

1.1.2 - Foresterie

- Les forêts sacrées

Elles se rencontrent en Basse Guinée et en Guinée Forestière, leur origine remonte à l'âge des communautés qui les ont consacrées. C'est peut-être pourquoi leur conservation est placée sous la responsabilité des chefs traditionnels. Les forêts sacrées ont l'avantage de conserver l'intégrité de l'écosystème et l'épanouissement de la diversité biologique.

Ce type de conservation traditionnel très pratiqué autrefois avait connu des périodes d'interdiction dans un passé récent. De nos jours ces interdits sont levés et la pratique tend à refaire surface.

- Les forêts communautaires protégées

Elles sont nombreuses et se rencontrent un peu partout dans les quatre régions naturelles. Elles concernent des bosquets et surfaces forestières présentant un certain intérêt communautaire qui sont déclarées protégées, sans acte officiel mais que chacun des membres des collectivités sociales respecte.

- Les forêts privées protégées

Au sein des collectivités villageoises il arrive de rencontrer des périmètres boisés privés placés sous la protection d'une famille ou d'un notable du village. Ces surfaces dénommées "Toghadé" au Foutah représentent une forme traditionnelle de protection efficace de la diversité biologique

1.1.3 Elevage

Dans le système d'élevage traditionnel l'alimentation des animaux est exclusivement basée sur les pâturages naturels. Une technique particulière au Foutah Djallon dénommée "toupal" qui est une mixture à base de terre de termitière, de sel, de plantes sauvages et d'eau est donnée aux animaux, comme vermifuge et complément minéral à la fois. A côté de ses vertus médicinales et minérales, le "toupal" présente aussi des caractéristiques alimentaires spécifiques grâce à l'incorporation d'écorces et de feuilles de plantes galactogènes, riches en vitamines. Il est donné à l'animal 2 à 3 fois/an selon les localités, en début et fin des pluies.

Une autre technique traditionnelle relevée est l'intégration des activités agro-pastorales. Pendant la saison des pluies, les troupeaux restent sur leurs pâturages d'attache, l'herbe étant largement suffisante pour assurer la nourriture du bétail. Ce système a amorcé depuis longtemps une certaine forme d'intégration de l'agriculture et de l'élevage grâce à l'apport de la fumure qui contribue au maintien de la fertilité des sols.

En outre les éleveurs utilisent de nombreuses techniques traditionnelles pour la conduite des troupeaux telles la castration, les soins vétérinaires, le tatouage, les croisements, la sélection animale etc.

1.1.4 – Pêche

Dans la communauté des pêcheurs il existe une structure coutumière de gestion des activités de pêche qui est le plus souvent intégrée dans la vie socio-économique des villageois. En général cette structure se rencontre partout en Guinée; mais essentiellement dans les villages riverains du Niger et de ses affluents. Cette forme de gestion vise aussi toute autre utilisation des plans d'eau.

La gestion traditionnelle représente la législation coutumière qui interdit l'accès aux ressources à n'importe qui et à n'importe quand. Seuls les somonos et bozos, pêcheurs de naissance, veillent à l'application de cette législation qui interdit la pêche pendant certains jours de la semaine notamment les samedis.

La législation coutumière délimite les lieux de pêche dans les rivières et les fleuves, fixe les périodes les plus propices pour les pêches collectives, définit les moyens de pêche à utiliser (barrages, filets et lignes, nasse, etc..) et précise les moyens prohibés tels l'utilisation de certaines plantes ichtyotoxiques.

Les mythes entourant l'exploitation de certaines mares considérées comme sacrées (Baro, Béréte, Cisséla, Gnèmin, Tèinfada et de Komola dans Kouroussa) constituent un moyen de conservation des ressources aquatiques.

Des journées de pêches collectives sont annuellement organisées au niveau de ces mares donnant l'occasion à des fêtes grandioses.

1.1.5 – Chasse

La gestion de la chasse traditionnelle s'est longtemps exprimée par la protection de certaines espèces d'animaux, l'initiation des chasseurs aux bonnes pratiques.

Dans certaines Régions comme la Haute Guinée, il existe des confréries de chasseurs au sein desquelles on observe un code d'éthique et déontologique favorable à la gestion des ressources fauniques comme l'interdiction de chasser au cours des trois premiers mois de l'hivernage correspondant généralement à la période de reproduction de plusieurs espèces animales.

En outre certaines traditions favorisent la protection d'animaux en considérant leur chasse et leur consommation comme un totem pour certaines familles. C'est ainsi qu'en Guinée certains noms de famille Bangoura, Keïta, Kalivogui, Camara... ont pour totem respectif les espèces animales suivantes: la panthère, le lion, le serpent, le moineau qui tombent sous leur protection.

1.1.6 - Artisanat

Les artisans traditionnels tirent leurs matières premières des espèces animales et végétales spécifiques qui revêtent de ce fait une importance particulière pour chacun des corps de métier.

Compte tenu de cette réalité, les communautés villageoises réservent un droit exclusif d'exploitation de ces espèces spécifiques aux artisans concernés. En retour chaque groupe d'artisans initie les siens aux bonnes pratiques d'exploitation de ces espèces. Ainsi par exemple, l'abattage du "téli" (*Erytrophleum guineense*) était réservée dans le Foutah théocratique, uniquement aux forgerons. De même les "Laobhés" avaient l'exclusivité de l'exploitation de "bantani" (*Ceiba pentandra*) etc..

Une telle organisation sociale limite considérablement la pression anthropique sur les ressources concernées et assure leur gestion durable.

1.1.7 – Guérisseurs traditionnels

Le métier de guérisseur traditionnel s'est toujours préoccupé de la protection de certaines espèces de végétaux et d'animaux, de l'initiation des siens aux bonnes pratiques.

Les guérisseurs pratiquent des techniques de récolte favorables à la conservation des espèces végétales, comme l'écorçage superficiel, la coupe partielle de racines etc. En outre, la plupart d'entre eux entretenaient autour des habitations des cultures de plantes médicinales parmi les plus sollicitées.

1.1.8 – Autres considérations sociales

- Valeurs socioculturelles :

Il existe une diversité de totems et d'interdits favorables à la protection des espèces animales, végétales et des écosystèmes.

Dans les communautés Kpèlè, Kisié, Loma, Manon et Kono après la naissance d'un enfant, le cordon ombilical est enterré avec un arbre fruitier qui devient son premier capital. Ceci est un moyen d'accroître le patrimoine végétal.

Certaines Plantes et quelques espèces animales sont utilisées pour remplir des fonctions sociologiques, culturelles et religieuses, ce qui leur donne un statut permettant d'éviter leur exploitation inconsidérée et leur extinction. Par exemple *Anthocleista nobilis* appelé en milieu Peulh «bonne mère» et en milieu Malinké «bois de l'orphelin» représente une espèce protégée à cause de son statut culturel.

Certains écosystèmes sont considérés comme sacrés. Leur exploitation (chasse, pêche) est de ce fait soit interdite, ou autorisée seulement à certaines périodes de l'année. Les mares de Baro et Koumana dans Kouroussa constituent à cet égard des illustrations très éloquentes.

Certaines pratiques dans les régions maritime et forestière de la Guinée permettent d'accroître le patrimoine végétal. Par exemple, il n'est pas rare qu'à la naissance d'un enfant son cordon ombilical soit enterré avec un jeune plant d'arbre fruitier (kolatier le plus souvent), cet arbre devenant le premier cadeau du nouveau né.

De telles coutumes concernent également les animaux. C'est ainsi qu'en guise de cadeau de mariage, il est souvent fait don d'une génisse à la jeune fille qui se marie.

- *Savoir traditionnel en matière de partage équitable*

Dans certaines communautés la récolte de certains fruitiers est soumise à une réglementation très rigoureuse pour favoriser l'accès à la récolte à toute la communauté. Ces formes de protection sont surtout fréquentes en haute et Moyenne Guinée et concerne principalement le néré (*Parkia biglobasa*), le Karité (*Vittelaria paradoxa*) et parfois le manguiers (*Mangifera indica*)

1.2 – DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

1.2.1 Cadre institutionnel

Plusieurs institutions sont plus ou moins concernées par les connaissances traditionnelles relatives à la gestion de la diversité biologique. Bien que leurs missions officielles ne reflètent pas clairement leur lien avec les connaissances traditionnelles, force est de reconnaître que chacune d'elle intègre implicitement la prise en compte du savoir traditionnel.

Ainsi par exemple, la collecte de cultivars, la promotion des cultures pérennes, l'amélioration de la capacité de production des paysans, les échanges d'expériences entre projets et populations, l'appui aux éleveurs et auxiliaires d'élevage en santé animale, la formation des communautés de pêcheurs en technologie de pêche, la formation et la sensibilisation des tradipraticiens et accoucheuses traditionnelles pour une gestion durable des plantes médicinales etc..., sont autant d'activités qu'il serait impossible de mener à bien sans la prise en compte du savoir traditionnel dans ses différents domaines.

Les présentes enquêtes ont touché les services suivants :

- Antenne IRAG de Sérédou
- Centre Forestier de N'zérékoré (CFZ)
- Projet d'Appui à la Foresterie Communautaire et Privée (PAFCOP/N'zérékoré)
- Direction Nationale de l'Élevage
- Direction Nationale de la Pêche Maritime
- Direction Nationale de la Pêche Continentale
- Division Médecine traditionnelle
- CERESCOR
- Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB)
- Centre National de Recherche et de vulgarisation des produits de la médecine traditionnelle
- Laboratoire des Composés Naturels (LACONA)
- Projet de Recherche sur les Technologies Endogènes de Guinée (PERTIGUI)
- Fondation Aboubacar Camara

1.2.2 - DISPOSITIONS JURIDIQUES

Plusieurs dispositions juridiques nationales sont consacrées ou intègrent les problèmes de conservation de la diversité biologique. Il s'agit essentiellement des codes suivants : Environnement, Forestier, Élevage, Pastoral, Faune et chasse, Santé.

Cependant, à la lecture de l'ensemble de ces dispositions légales, il apparaît clairement que presque aucune d'entre elles ne prend en compte expressément la savoir traditionnel en matière de conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Les rares exceptions que les enquêtes ont permis de noter sont des articles relatifs aux activités suivantes :

- transhumance (Titre 4 du code l'élevage et titre 6 du Code pastoral),
- feux de brousse contrôlés (article 82 du code forestier et article 16 du Code de l'environnement)
- protection de la faune sauvage et de l'environnement (Titre 2 du Code de l'élevage)
- la chasse de subsistance et organisation des chasseurs (chapitre 11 du code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse)

- droits d'usages pastoraux (article 77 du Code pastoral)
- intégration agro-pastorale (article 81 du Code pastoral).

CHAPITRE II : ANALYSE DES CAPACITES NATIONALES EN MATIERE DE CONNAISSANCES, INNOVATIONS ET PRATIQUES TRADITIONNELLES DES COMMUNAUTES LOCALES

2.1 – Cadre institutionnel

Les études ont montré que le savoir traditionnel en matière de conservation de la diversité biologique est en relation directe avec les activités socioprofessionnelles dépendant des ressources naturelles. Il s'agit notamment de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la médecine traditionnelle, de l'artisanat et de la chasse.

L'immense majorité de ces activités s'effectue dans un cadre strictement informel. Les communautés villageoises qui en sont les principales actrices disposent d'une somme de connaissances, innovations et pratiques qui incarnent leurs modes de vie traditionnels. Ces connaissances, innovations et pratiques présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable des ressources biologique, ainsi que le partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources biologiques.

La culture locale et le savoir traditionnel constituent en effet des expériences acquises des siècles durant et qui sont transmises oralement de génération en génération. Ces connaissances sont conservées collectivement sous forme d'historiettes, de chansons, de folklore, de proverbes, d'anecdotes, de croyance, de rites, de lois communautaires et de pratiques socioprofessionnelles incluant le développement d'espèces végétales et animales. Cependant, force est de reconnaître que de nos jours, l'abrasion des coutumes par la vie moderne occidentalise a actuellement brisé les structures traditionnelles de gestion des ressources naturelles dans le maintien des équilibres.

A la lumière des enquêtes, il convient de reconnaître qu'en Guinée, les missions de la presque totalité des institutions officielles ne prennent pas en compte les questions de savoir traditionnel des communautés locales. L'une des rares exceptions étant le Ministère de la Santé qui dispose dans son organigramme d'une Division de Médecine traditionnelle.

2.2 - Cadre juridique

L'analyse des dispositions législatives et réglementaires nationales en vigueur relatives à la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources, ainsi que les constats relevés sur le terrain, montrent que :

- Les préoccupations soulevées par l'article 8 (j) de la convention sur la diversité biologique qui recommande le respect, la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques, ainsi que le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques ne sont pas suffisamment prises en compte ;
- Les textes ne favorisent pas la valorisation du savoir traditionnel des
- communautés locales et le partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation de leurs ressources biologiques.

2.3 – Cadre systémique

L'organisation de la société civile guinéenne repose entre autres sur un ensemble de structures (ONG, Associations socioprofessionnelles, groupements divers) qui représentent autant d'atouts pour asseoir un système de collecte, d'évaluation et de diffusion des connaissances, pratiques et innovations traditionnelles en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique. Une participation active bien coordonnée de cet ensemble favoriserait une synergie entre ces organisations et les institutions étatiques dans le but de promouvoir la valorisation du savoir traditionnel.

CHAPITRE III : BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES EN MATIERE DE CONNAISSANCES, INNOVATIONS ET PRATIQUES TRADITIONNELLES DES COMMUNAUTES LOCALES

Les populations locales guinéennes ont un lien historique avec leurs terres et leurs ressources locales. Elles ont développé au cours des générations une connaissance traditionnelle et holistique de leurs terres, de leurs ressources naturelles et de leur environnement. Plusieurs cultures et pratiques traditionnelles contribuent activement au maintien de la santé et de la diversité des écosystèmes dont elles sont tributaires. Pour que ces

connaissances et pratiques traditionnelles des communautés contribuent activement à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, certaines activités de renforcement des capacités de ces dernières s'avèrent nécessaires à divers niveaux.

3.1 - Niveau communautaire

Pour pérenniser les connaissances et pratiques traditionnelles des communautés le renforcement des capacités des populations à la base dans le cadre de l'exécution de certaines de leurs activités s'avère nécessaire. Cela pourrait se faire à travers :

- l'organisation au niveau des radios de proximité (radios rurales et régionales) d'émissions d'éducation et de sensibilisation des communautés rurales sur la nécessité d'identifier, collecter, valoriser les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique;
- l'alphabétisation et l'appui matériel des groupements de producteurs pour favoriser leur participation au processus de collecte, des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique;
- la prise en compte de la dimension genre dans le processus de collecte, des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique; ;
- l'organisation des forums d'échange, d'information et d'expérience entre les producteurs d'une même filière ;
- l'amélioration et la vulgarisation des techniques traditionnelles de grand intérêt pour l'agriculture, l'élevage, la pêche etc.. (compostage, mulching, cordons pierreux, culture en bandes, émondage, fumage, etc..)
- l'amélioration des techniques de conservation et d'utilisation des produits de la diversité biologique, y compris avec l'introduction et la vulgarisation des technologies nouvelles appropriées

3.2 - Niveau institutionnel

Eu égard à la faible prise en compte actuelle du savoir traditionnel par la quasi-totalité des institutions nationales liées à la conservation de la diversité biologique, il importe que le renforcement des capacités de ces dernières intègre les facteurs suivants :

- l'identification, l'évaluation et la valorisation du savoir traditionnel lié à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique
- l'identification des processus qui menacent la préservation et l'application du savoir traditionnel.
- l'analyse de la situation actuelle et les tendances des connaissances, innovations et pratiques des communautés locales
- l'évaluation de l'efficacité des instruments disponibles exerçant une influence sur la protection du savoir traditionnel, en particulier celui des droits de propriété intellectuelle

l'évaluation de l'efficacité des instruments destinés à la protection du savoir traditionnel et des mécanismes participatifs

la promotion des pratiques culturelles traditionnelles en matière de conservation et d'utilisation durable, d'échange et de diffusion des données et des éléments du suivi

le renforcement des institutions et l'amélioration de la coordination pour leur donner une configuration permettant des synergies dans leur fonctionnement.

la définition de principes opérationnels devant encadrer les accords contractuels concernant l'accès aux connaissances, innovations et pratiques traditionnelles

l'amélioration de la prise de conscience au sein des communautés traditionnelles

le partage des avantages, transfert des technologies, renforcement des capacités

3.3 – niveau individuel

Le renforcement des capacités des ressources humaines doit revêtir deux aspects :

- Renforcement des capacités du personnel des institutions ayant des liens avec les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales en matière de conservation de la diversité biologique à travers :

- la formation aux méthodes de collecte, de traitement et de gestion des informations
- l'appui matériel et logistique
- le développement des compétences pour produire, gérer et utiliser les informations et données pertinentes

- Renforcement des capacités des personnes détentrices de connaissances, innovations et pratiques traditionnelles par :

- la sensibilisation des communautés locales sur la nécessité de transmettre leur savoir traditionnel
- la création de mécanismes d'incitation et de partage des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles

3.4 - Niveau systémique

Le renforcement des capacités au niveau systémique s'entend des actions qui portent sur le cadre de politique générale dans lequel les individus et les organisations opèrent et interagissent avec l'environnement extérieur, ainsi que sur les relations formelles et informelles des institutions. La capacité des pouvoirs publics d'utiliser, de gérer et de diffuser les informations pour améliorer l'existence dépend du système politique, de la puissance de motivation et des capacités des décideurs et des moyens d'intervention de la société civile. Ceci se traduit en matière de connaissances, innovations et pratiques traditionnelles par le degré de participation des communautés autochtones dans la gouvernance environnementale c'est-à-dire dans la formulation des politiques et des stratégies de conservation et d'utilisation durable des ressources.

3.4.1 – Niveau politique

- Le renforcement des capacités au niveau politique exige :
- L'amendement des missions assignées aux différentes institutions officielles chargées de la conservation afin d'y inclure explicitement la prise en compte des questions de connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales.
- La participation pleine et entière des principales parties prenantes, en particulier les représentants de la société civile, notamment les communautés locales, les ONG, les femmes et les jeunes, au processus de définition et d'application des politiques et programmes
- L'implication de plus en plus active des communautés locales et autochtones à l'application de leurs connaissances et technologies de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique
- le soutien et le renforcement des capacités des communautés autochtones et locales dans la préservation et la protection du savoir traditionnel
- La prise de mesures favorisant la protection et la promotion des droits des communautés locales à travers la protection du savoir traditionnel pertinent
- L'interaction entre les détenteurs du savoir traditionnel et les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales
- La promotion et l'optimisation des synergies dans l'application du savoir traditionnel dans les processus de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique
- la définition de principes opérationnels devant encadrer les accords contractuels concernant l'accès aux connaissances, innovations et pratiques traditionnelles
- la sensibilisation des populations aux conventions mondiales et aux instruments de développement durable associés

3.4.2 - Niveau juridique

Les textes juridiques actuels ne favorisent pas l'identification, l'évaluation et la valorisation du savoir traditionnel des communautés locale et le partage équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles. En conséquence, les besoins en renforcement des capacités dans le domaine juridique nécessite :

- L'élaboration et l'adoption de lois pour protéger les connaissances traditionnelles
- La révision des codes environnementaux (forestier, de faune, de l'environnement, minier, pêche et aquaculture, de l'élevage, pastoral, de l'eau, de la santé, foncier et domaniale etc.), en vue de la prise en compte des questions liées au savoir traditionnel
- L'adoption de dispositifs juridiques encourageant le partage équitable des avantages tirés de l'utilisation des connaissances, innovations et pratiques des communautés locales et autochtones.
- L'évaluation de l'efficacité des instruments disponibles sur le droit de propriété intellectuelle qui ont des implications sur la protection du savoir traditionnel en vue de leur amendement
- La définition des principes opérationnels devant encadrer les accords contractuels concernant l'accès aux connaissances, innovations et pratiques traditionnelles

- La réglementation de la diffusion des données et informations sur le savoir traditionnel

CHAPITRE IV : STRATEGIE DE COLLECTE, DE TRAITEMENT ET DE GESTION DES DONNEES ET INFORMATIONS SUR LE SAVOIR TRADITIONNEL

4.1 - OBJECTIFS

- Inventorier et valoriser les connaissances et pratiques traditionnelles, les interdits culturels et les valeurs spirituelles favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.
- Créer les conditions favorables à la valorisation et au maintien des traditions sociales et culturelles de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.
- Protéger les détenteurs des connaissances et pratiques traditionnelles contribuant à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et reconnaître juridiquement la valeur de leur savoir et savoir faire.
- Créer pour les communautés locales des opportunités de partager des connaissances sur la biodiversité et la gestion des ressources biologiques avec d'autres acteurs sociaux.
- Définir des mécanismes de collecte et d'utilisation des connaissances innovations et pratiques traditionnelles avec la participation de leurs détenteurs et encourager le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.
- Réaliser un inventaire quantitatif et qualitatif des connaissances et des pratiques traditionnelles ainsi que des interdits culturels et des valeurs spirituelles.
- Elaborer des textes législatifs et réglementaires prenant en compte les questions de connaissances traditionnelles et les valeurs spirituelles favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et protégeant les intérêts des détenteurs de ces connaissances et pratiques.
- Prendre en compte les connaissances traditionnelles et les valeurs spirituelles dans l'élaboration des projets et programmes de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique.
- Organiser des activités de mise en valeur (journées portes ouvertes, exposition, foires, ateliers, etc.) sur les connaissances traditionnelles et les valeurs spirituelles relatives à la diversité biologique.
- Intégrer aux programmes de formation et de recherche les questions de savoir traditionnel et valeurs spirituelles de conservation et d'utilisation durable des ressources de la diversité biologiques.
- Faciliter le brevetage des connaissances traditionnelles, pratiques et innovations qui ont fait leur preuve et institutionnaliser des prix d'excellence pour les lauréats ;
- encourager et dynamiser la constitution des groupements d'intérêt économiques au sein des communautés locales détentrices de connaissances traditionnelles ;
- doter les groupements d'intérêts économiques de moyens matériels et financiers pour leur permettre d'exercer pleinement leurs activités ;
- veiller à un partage juste et équitable des bénéfices tirés de la valorisation des connaissances et produits traditionnels ;

4.2 - MECANISME DE COLLECTE DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES

Le mécanisme proposé comprend, de la base au sommet, trois niveaux d'intervention : communautaire, régional et national.

- Le niveau communautaire : concerne les détenteurs du savoir traditionnel (agriculteurs, éleveurs, chasseurs, pêcheurs, artisans, tradipraticiens etc.).
- Le niveau régional : au niveau de chacune des quatre régions naturelles, il sera créé un Bureau Régional de collecte et de capitalisation des données sur les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles. Le personnel des bureaux régionaux travaillera directement avec les représentants des associations socioprofessionnelles détentrices de savoir et savoir faire traditionnels constituées au niveau des communautés (village/secteurs, districts/quartiers, CRD / Communes).
- Le niveau national : la coordination des activités sera assurée par un Bureau National chargé du traitement, de la mise en banque et de la diffusion des données et informations collectées.

La structure ainsi proposée aurait l'avantage de :

- remonter rapidement les informations de la base au sommet sans modification en raison du faible nombre d'intermédiaires.
- réduire le nombre d'interlocuteurs en face des détenteurs traditionnels
- renforcer la mise à confiance entre les différents acteurs en présence.
- minorer les coûts humains, matériels et financiers

CONCLUSION

Les connaissances et pratiques traditionnelles des communautés locales ont joué et peuvent encore jouer un grand rôle dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

De ce fait, pour conforter les objectifs de la convention sur la diversité biologique, la compréhension et la prise en compte des différentes pratiques et perceptions des communautés locales s'avèrent indispensables.

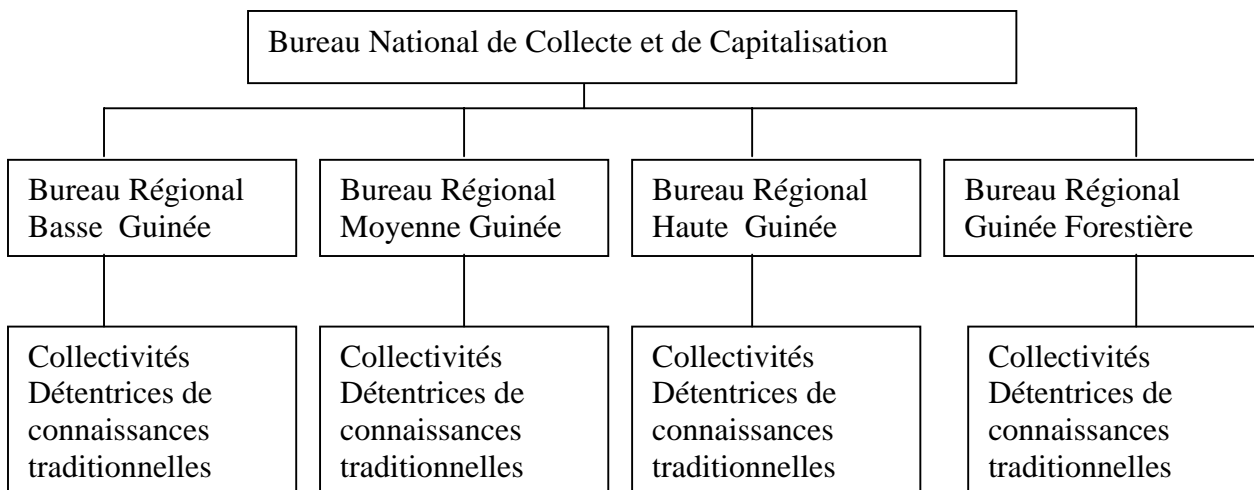
Malheureusement, les pratiques et savoir traditionnels des communautés locales guinéennes sont mal connus ; d'où la nécessité de les inventorier, les analyser et les capitaliser au profit des générations présentes et futures.

Les résultats de la présente étude indiquent que les communautés sont effectivement dépositaires de savoir et de savoir faire traditionnels en matière de conservation et d'utilisation durable des écosystèmes et de leur biodiversité.

Ils ont également montré que les institutions chargées de la protection et de la valorisation de la diversité biologique ne sont pas suffisamment outillées pour inventorier, analyser, capitaliser et diffuser les informations liées au savoir et pratiques traditionnelles des communautés locales guinéennes.

La mise en place du mécanisme proposé dans ce document pour assurer la participation effective des communautés locales à la collecte des connaissances traditionnelles et leur implication dans les prises de décisions permettrait de mieux valoriser les connaissances, pratiques et innovations traditionnelles en Guinée.

MECANISME DE COLLECTE DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES



QUATRIEME PARTIE : ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE PARTICIPATION DES COMMUNAUTES LOCALES A LA COLLECTE, AU STOCKAGE ET A LA DISSEMINATION DES DONNEES SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LE CADRE DU CENTRE D'ECHANGE D'INFORMATIONS (CHM)

INTRODUCTION

Les Conférences Mondiales sur l'environnement et le développement durable de 1972 à Stockholm (Suède), de 1992 à Rio de Janeiro (BRESIL) et de 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud) ont tour à tour posé des constats accablants sur la détérioration de l'environnement et la destruction des ressources de la diversité biologique.

Elles ont à cet effet, soumis à tous les pays et nations du monde, des instruments juridiques et autres recommandations devant faciliter la protection à long terme des ressources biologiques et des systèmes écologiques tout en améliorant et harmonisant le développement social et économique des populations.

Conformément aux dispositions de ces différents instruments juridiques, la plupart des Etats ont élaboré leurs lois, politiques, plans et programmes de développement tout en tenant compte de la protection de l'environnement et de la gestion durable des ressources biologiques.

Parmi ces instruments juridiques internationaux, la Convention sur la Diversité Biologique est l'un des plus importants actes de droit international mis en place pour gérer et réglementer les relations entre l'homme et les ressources biologiques.

La Convention sur la diversité biologique est un mécanisme juridique qui permet à l'humanité entière d'avoir une vision et une approche commune face aux menaces qui pèsent sur les ressources biologiques, les espèces et les écosystèmes.

Ainsi, dès la première conférence des parties à la Convention (COP1), il fut adopté l'établissement d'un mécanisme d'échange d'informations sur les ressources de la diversité biologique pour favoriser leur conservation et leur exploitation durable. Ce mécanisme fut appelé Centre d'Echange d'Information sur la diversité biologique (chm)

Le centre d'échange d'informations est un système international d'intégration et de coopération technique et scientifique en matière de conservation de la diversité biologique. Il a pour mission de fournir l'information nécessaire ou d'indiquer là où elle est disponible ainsi que sa qualité et sa fiabilité et de veiller au partage de celle-ci pour le bénéfice mutuel de toutes les parties contractantes.

Conformément aux dispositions des articles 13,15, 16, 17 et 18 de la convention, il a été demandé aux Etats parties à la Convention de mettre en place des Centres Nationaux d'Echange d'Informations.

Le centre d'échange d'informations guinéen a été créé en 1998 et domicilié à la Direction Nationale de l'Environnement. Son fonctionnement a été assuré jusque là par le point focal national du centre d'échange d'informations et le point focal de l'organe scientifique de la Convention sur la diversité biologique (SUBSTTA). Les activités du chm/Guinée ont porté essentiellement sur :

- La création du site Web provisoire à la Direction Nationale de l'Environnement sous l'adresse http://www.snu-gn.org/pnud/divbio_gn/accueil.htm
- La communication entre les services techniques de la Direction Nationale de l'Environnement, point focal national de la diversité biologique et les partenaires extérieurs compétents aussi bien en matière de diversité biologique que dans les autres domaines de protection et de mise en valeur de l'environnement ;
- La diffusion des données de la monographie nationale sur la diversité biologique et du rapport d'évaluation nationale, à l'intention des demandeurs ;

Ce faible bilan est dû aux difficultés liées à l'insuffisance de qualification du personnel, la non maîtrise de l'outil informatique, la non implication des Communautés locales qui occupent une place de choix dans le système d'échange d'informations. Ces Communautés sont détentrices d'une grande masse de connaissances et informations sur les ressources biologiques.

Pour dynamiser la participation de la Guinée au système d'échange d'informations sur la diversité biologique et faciliter l'implication de tous les acteurs, le Gouvernement a entrepris avec l'appui financier du FEM et à travers la Direction Nationale de l'Environnement la mise en place d'une stratégie de participation des communautés locales et autres partenaires potentiels à la collecte, au traitement, au stockage et à la diffusion des données et informations sur la diversité biologique.

La réalisation de cette étude a été confiée à quatre consultants nationaux qui ont eu pour tâches :

- d'identifier les communautés locales qui peuvent participer à la collecte, au stockage et à la dissémination des données sur la diversité biologique et les domaines spécifiques dans lesquels ils peuvent participer;

- d'identifier et d'évaluer les besoins en renforcement de capacités pour combler les lacunes et favoriser la participation des communautés locales à la collecte, au stockage et à la dissémination des données sur la diversité biologique;
- développer une stratégie pour la participation des communautés locales à la collecte, au stockage et à la dissémination des données sur la diversité biologique

CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX

Les enquêtes menées ont donné les résultats suivants :

1.1 - AU NIVEAU DES COMMUNAUTES LOCALES

Dans chaque communauté locale échantillon, l'enquête a touché en moyenne 170 personnes qui ont été largement informées et sensibilisées sur l'existence et le rôle du chm en Guinée ainsi que sur les avantages pouvant être tirés de l'échange d'informations sur la diversité biologique.

Parmi ces personnes informées et sensibilisées, un certain nombre a été choisi par les communautés locales pour répondre aux questionnaires établies à cet effet. Ces interlocuteurs ont été choisis à cause de leur réputation en savoir et en savoir faire, leur disponibilité, leur représentativité sociale. Elles ont été ainsi identifiées comme premières personnes ressources potentielles du chm . Elles sont au nombre de 158. réparties comme suit :

- 25 personnes ressources en Basse Guinée;
- 35 personnes ressources en Moyenne Guinée ;
- 45 personnes ressources en Haute Guinée ;
- 53 personnes ressources en Guinée Forestière ;

Certaines de ces personnes sont des leaders d'organisations traditionnelles de pêcheurs, d'agriculteurs, d'éleveurs, d'artisans, de tradipraticiens et de confréries de chasseurs.

Il convient de préciser que les enquêtes, au niveau des communautés locales, ont été menées sur des groupes thématiques conformément aux activités exercées par ces communautés locales. Elles ont touché donc 54 agriculteurs, 34 éleveurs, 14 chasseurs, 26 artisans, 23 tradi thérapeutes et 7 pêcheurs.

Ces enquêtes ont permis de constater:

- Une dispersion des données et informations ;
- Une transmission empirique des données et informations de l'ascendant au descendant et/ou du maître à l'apprenti ;
- L'esprit de mystification et de superstition des communautés locales dans la conservation et la transmission des informations ;
- La fragilité des structures traditionnelles en matière de gestion des données et informations sur la diversité biologique à cause de l'exode rural, de l'influence grandissante de la vie moderne occidentalisée,
- Le détournement de la jeunesse par les nouvelles technologies de l'information et de la communication au détriment des canaux de la tradition.
- L'absence d'intérêts pour la jeunesse à participer au système traditionnel qui a tendance à s'éteindre par manque de soutien
- Les personnes âgées sont les détentrices du savoir, des innovations et des pratiques traditionnelles
- L'inquiétude des communautés locales face aux menaces qui pèsent sur certains écosystèmes et espèces;
- La volonté manifeste des communautés locales à collaborer dans le cadre d'échange d'informations dans l'espoir d'acquérir de nouvelles capacités
- La volonté au niveau des communautés locales de s'organiser en associations pour faciliter leur participation à l'échange d'informations;

1.2 - AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

Les enquêtes au niveau des services et institutions ont permis d'informer et de sensibiliser 163 personnes dont 76 ont répondu aux questionnaires.

Ceci a abouti aux résultats suivants :

- L'identification des services et institutions collaborant avec les communautés locales dans les domaines de la protection de l'environnement, de la conservation et de l'utilisation de la diversité biologique
- La disponibilité de données et informations sur la diversité biologique dans certains services et institutions nationales ;
- Le manque de structures chargées spécifiquement de la gestion de l'information au niveau de certains services et institutions ;
- Le manque de personnel spécialisé dans la collecte, le stockage, le traitement et la diffusion des données et informations sur la diversité biologique ;
- L'insuffisance de moyens matériels et financiers pour la collecte, le stockage, le traitement et la diffusion des données et informations sur la diversité biologique ;

1.3 - AU NIVEAU SYSTEMIQUE

Les enquêtes ont permis de constater que depuis 1984 le Gouvernement guinéen a entamé d'importantes actions de formulation de politiques, programmes, stratégies et plans de développement fondés sur l'exigence de satisfaire les besoins fondamentaux des populations, d'instaurer la sécurité alimentaire, de restaurer l'économie nationale en se fondant sur les capacités endogènes renforcées par la coopération internationale.

Pour ce faire, l'Etat a entre autres actions, décentralisé les pouvoirs de décision au niveau des régions, préfectures et communautés rurales, rendant ainsi les communautés locales responsables de la gestion des ressources naturelles de leurs terroirs.

Un certain nombre de politiques, programmes, stratégies et plans de développement en cours ainsi que certains textes juridiques relatifs à l'environnement en général et aux ressources biologiques en particulier, ont été passés en revue, pour vérifier le niveau de prise en compte de l'aspect "*gestion de l'information et la participation des acteurs potentiels au processus d'échange d'information*" sur les ressources de la diversité biologique.

Les documents analysés sont :

1.3.1 – Niveau politique:

- La lettre de politique agricole ;
- La politique forestière ;
- La politique de population

1.3.2 - Les Programmes :

- Le Programme de Développement Humain Durable(PNDH) ;
- Le Programme d'Appuis aux Collectivités Villageoises (PACV) ;
- Le Programme cadre genre et développement ;

1.3.3 - Les Stratégies et Plans d'Actions :

- La stratégie Nationale de réduction de la pauvreté ;
- La Stratégie Nationale sur la Conservation de la Diversité Biologique et l'utilisation durable de ses Ressources et son Plan d'Action ;
- Le Plan d'Action Environnemental (PNAE) ;
- Le plan stratégique de développement sanitaire ;
- Le plan d'action forestier.

1.3.4 - Les textes Juridiques :

- L'ordonnance N° 045/PRG/87 du 28 mai 1987 portant code de l'environnement ;
- La loi L/99/013/AN du 2 juin 1999 portant code forestier ;
- La loi L/97/038/AN portant code de la protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse ;
- La loi L/95/051/CTRN du 29 août 95 portant code pastoral ;
- La loi L/95/013/CTRN du 15 mai 1995 portant code de la pêche maritime ;
- La loi L/95/046/ CTRN du 29 août 1995 portant code de l'élevage et des produits animaux ;
- L'ordonnance N° 091/PRG/SGG/90 du 22 octobre 1990 portant régime financier et fiscal des communautés rurales de développement ;
- La loi N°020/AN du 19 juin 1997 portant code de la santé publique.

La revue de ces textes a permis de constater :

- la non prise en compte des aspects gestion de l'information et d'échange d'informations sur la biodiversité ainsi que la motivation détenteurs de l'information ;
- la méconnaissance par les communautés locales de l'existence de textes juridiques en matière de gestion des ressources biologiques ;
- des insuffisances dans l'application des textes juridiques.

Cet ensemble de dispositifs politiques et juridiques privilégie de façon remarquable la responsabilité des communautés locales sur la gestion des ressources naturelles. Mais ces dispositifs bien qu'appréciables, ne font pas cas de la gestion de l'information sur la diversité biologique.

CHAPITRE II : ANALYSE DES RESULTATS

L'analyse des résultats obtenus au cours des enquêtes menées auprès des communautés locales, services et institutions a prouvé avec évidence que le problème de la circulation de l'information sur la diversité biologique en Guinée reste entier. L'analyse a été menée à trois niveaux :

2.1 - AU NIVEAU DES PERSONNES

Il a été identifié un nombre important de personnes ressources pouvant faciliter la participation des communautés locales au système d'échange d'informations. Ces personnes sont des chefs des confréries, des leaders religieux et d'opinions, des chefs de groupements de femmes, de jeunes et d'associations professionnelles au niveau des communautés locales, ainsi que de nombreux cadres spécialisés dans leurs domaines d'activités évoluant dans les services et institutions publics et privés.

L'analyse a en outre permis de découvrir la volonté exprimée des communautés locales de se constituer en groupements et de participer activement au système d'échange d'informations sur la diversité biologique dans le cadre du chm. Elle a aussi, mis en évidence la nécessité de soutenir et d'encourager la dynamisation des structures communautaires traditionnelles qui s'effritent à cause du désintéressement des nouvelles générations aux pratiques traditionnelles.

L'analyse a aussi permis de constater l'inquiétude des communautés locales en ce qui concerne les avantages qu'ils peuvent tirer de leur collaboration avec le chm dans le cadre de l'échange d'informations sur la diversité biologique.

L'autre constat qui se dégage de l'analyse est le manque de structures spécialisées dans le domaine d'échange d'informations sur la diversité biologique dans la presque totalité des services et institutions consultés.

A cela, il faut ajouter le manque d'équipements appropriés pour la collecte, le stockage, le traitement et la diffusion des données et informations sur la diversité biologique au niveau de tous les services et institutions touchés par l'enquête.

2.2 - AU NIVEAU DES DONNEES ET INFORMATIONS

L'analyse des résultats a permis de constater que les communautés locales sont détentrices de grandes masses de données et informations en matière de diversité biologique. Ces données et informations sont très abondantes mais dispersées et varient selon les localités et les communautés.

2.3 - AU NIVEAU SYSTEMIQUE:

L'analyse des résultats d'enquête permet d'affirmer que le système Politico-juridique national en matière de gestion des ressources naturelles est bien fourni et favorise de façon remarquable la responsabilisation des communautés locales sur la gestion des ressources naturelles de leurs terroirs. Il prône l'exploitation rationnelle des ressources et le partage des fruits de l'exploitation des ressources

Cependant, en matière de gestion et d'échange d'informations sur la diversité biologique, les textes sont quasi-muets et ne contiennent pas de dispositions pertinentes. Des vides juridiques s'observent au niveau de tous les textes.

2.4 - IMPORTANCE DU PARTENARIAT DANS LE PROCESSUS DE FONCTIONNEMENT DU CHM

La dynamisation des structures socio-économiques traditionnelles, jadis protectrices des ressources et des écosystèmes est un atout majeur pour la participation des communautés locales au système d'échange d'informations dans le cadre du chm. Ces structures sont des confréries et autres associations regroupant plusieurs personnes évoluant dans une même branche d'activités.

Renforcer les capacités de ces structures en mettant un accent particulier sur la responsabilité de leurs chefs et en créant un centre d'intérêt pourrait les amener à participer au fonctionnement du chm.

Les communautés locales doivent trouver dans leur partenariat avec le chm une amélioration de la rentabilité de leurs activités de production et de gestion des ressources biologiques. Cela, à travers des nouvelles données et informations provenant d'autres sources que le chm pourrait mettre à leur disposition par le biais de l'échange d'informations.

Cependant unanimement, elles ont exprimé des inquiétudes quant aux modalités et conditions de leur participation au fonctionnement du chm.

Au nombre de ces inquiétudes, on peut citer :

- l'éloignement du centre d'échange d'informations des communautés et le manque de moyens de communication ;
- la fiabilité du système d'échange d'informations, le suivi et la continuité de l'action ;
- les critères et les modes de motivation.

En dépit du bien-fondé des inquiétudes exprimées par les communautés locales et du rôle important qu'elles peuvent jouer dans le processus d'échange d'informations pour la conservation de la diversité biologiques, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des bénéfices de son exploitation, il s'avère indispensable d'identifier et d'évaluer les besoins en renforcement de capacités pour dynamiser le processus et favoriser la participation des communautés locales et autres partenaires concernés, à la collecte, au stockage et à la dissémination des données et informations sur la diversité biologique.

CHAPITRE III : BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTES LOCALES ET AUTRES PARTENAIRES AU SYSTEME D'ECHANGE D'INFORMATIONS DANS LE CADRE DU CHM

Les besoins exprimés par les différents partenaires potentiels pour favoriser leur participation au fonctionnement du chm et dynamiser le processus déjà amorcé sont multiples et variés. Ils peuvent être classés en trois catégories qui sont :

3. 1 - RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES

3.1.1- PROMOTION DU CENTRE D'ECHANGE D'INFORMATION

L'enquête a révélé que le chm créé depuis 1998 en Guinée dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique n'est connu ni au niveau des services et institutions ni au niveau des communautés locales. La promotion du chm dans tout le pays à travers la vulgarisation de son rôle et de ses objectifs auprès des partenaires potentiels identifiés constitue un élément clé pour accroître le niveau de partenariat en matière de gestion des données et informations sur la diversité biologique.

Cela pourra se faire à travers la confection et la distribution de dépliants, de revues et de bulletins d'informations, de panneaux publicitaires dans les centres urbains, des campagnes d'information et de sensibilisation dans les communautés locales avec l'appui des médias (la radiodiffusion nationale, la télévision nationale, les radios rurales et communautaires et la presse écrite)

3.1. 2- DECENTRALISATION DU CENTRE D'ECHANGE D'INFORMATIONS

- Création des Centres Régionaux du chm

La création des centres régionaux du chm dans les quatre régions naturelles permettra une gestion écosystémique des données et informations. Ces centres seront chargés de la coordination des activités des correspondants préfectoraux du chm dans la collecte, le stockage et la diffusion des données sur les ressources de la biodiversité. Ils pourront faciliter la participation de l'ensemble des communautés locales de leur ressort souvent caractérisées par une diversité économique, sociale et culturelle. Ces centres seront équipés, meublés et soutenus financièrement.

- Désignation des correspondants dans les Préfectures

Dans les préfectures, des correspondants seront désignés pour faciliter la coordination des activités d'information, de sensibilisation, de collecte et de diffusion des données au niveau des communautés locales. Ces points focaux auront un personnel et un équipement avec un soutien financier leur permettant d'assumer correctement leurs tâches. Ils seront gérés par les centres régionaux.

- Désignation de personnes de contact dans les Communautés locales

La personne de contact sera le répondant du chm à la base. Elle sera choisie de commun accord avec les communautés locales et de préférence parmi le personnel chargé de la promotion rurale et de l'environnement de la localité. La personne désignée devra être apte à communiquer dans les langues du terroir. Elle sera chargée

de promouvoir le centre, de coordonner et de faciliter la collecte, le stockage et la diffusion des données et informations au niveau des différents groupes socioprofessionnels.

- Responsabilisation des Chefs des Confréries

Les confréries sont des organisations primaires fondées sur des intérêts culturels d'abord puis économiques. Elles ont une racine d'assistance mutuelle et ouverte à leurs homologues d'autres localités parfois lointaines. Elles sont détentrices d'une masse importante d'informations et peuvent répondre aux attentes du centre puisque déjà initiées au système d'échange d'informations. La responsabilisation de leurs chefs pourrait être un moyen efficace pour la participation des communautés locales.

- Implication des Leaders d'opinions et des Leaders Religieux

Les Leaders d'opinions et les leaders religieux sont des personnes qui jouissent d'une grande considération dans les communautés locales. Ils ont la possibilité de mobiliser, de convaincre un nombre très important de personnes et sont généralement vénérées et détiennent des savoirs immenses. Ces personnalités devront appuyer les personnes de contact dans leurs activités de promotion du chm, de sensibilisation des populations, de collecte et de diffusion des données et informations sur la diversité biologique.

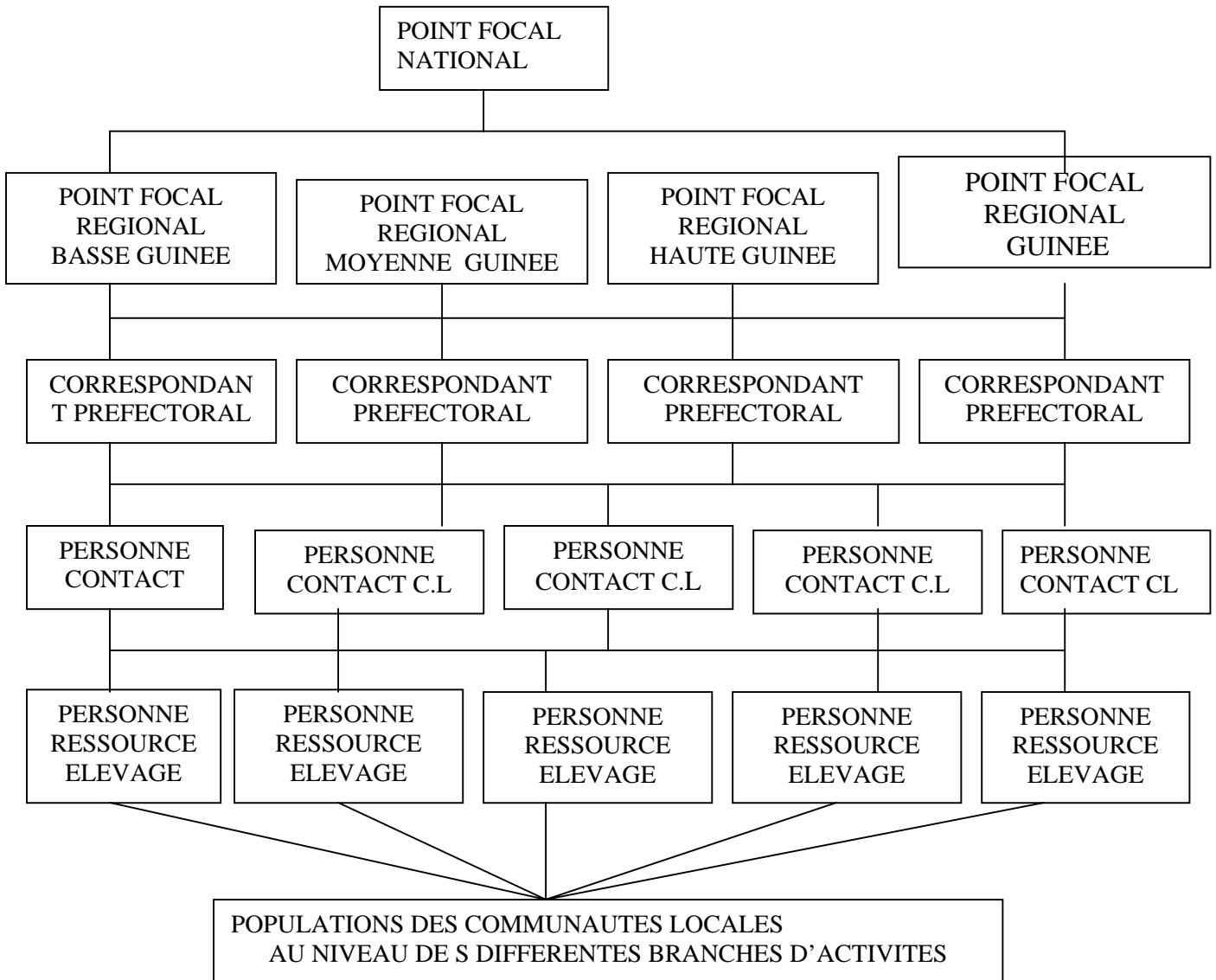
- Implication des Chefs de groupements de Femmes et de Jeunes :

Les femmes constituent une composante sociale très importante pour les questions environnementales. Les femmes en milieu rural sont les plus nombreuses et exercent une forte pression sur les ressources de la biodiversité à travers leurs différentes activités quotidiennes. Elles sont ainsi supposées être détentrices de beaucoup d'informations sur les espèces (utilité, disponibilité et tendance) et les écosystèmes. Il serait ainsi très utile de faciliter leur implication au fonctionnement du centre d'échange d'informations.

Concernant les jeunes, ils ont tendance à rompre avec les pratiques traditionnelles de transmission des connaissances sur la conservation de la diversité biologique qui se fait de génération en génération. Ce divorce s'explique par des raisons évoquées plus haut. Par conséquent, la jeune génération ne dispose actuellement pas suffisamment de connaissances sur les ressources et les phénomènes naturels. Cela pourrait éventuellement créer un vide de connaissances au niveau des communautés locales qui se seraient progressivement appauvries en connaissances et informations sur la diversité biologique. Cet appauvrissement porterait atteinte aux équilibres écologiques et au partenariat entre le centre d'échange d'informations et les communautés locales.

Ces deux couches sociales doivent être prioritaires dans les programmes d'information et de sensibilisation dans le cadre des activités du chm sur la diversité biologique. Elles doivent être impliquées dans les projets de développement à la base. Cela permettrait de les atteindre plus facilement pour des besoins d'échange de données et d'informations dans le cadre du chm.

- Organigramme des structures du Centre d'Echange d'Information guinéen



- Désignation des correspondants du chm dans les services et institutions

Ces correspondants seront des répondants du chm pour faciliter la participation de ces services et institutions au fonctionnement du chm.

Au cours des enquêtes, il s'est avéré nécessaire d'impliquer les services et institutions qui de par leurs attributions et activités collaborent étroitement avec les communautés locales dans l'exploitation et la gestion des

ressources biologiques. Ces services et institutions sont des partenaires habituels des communautés sur le terrain. Ayant déjà des compétences prouvées en matière de partenariat avec ces communautés locales, ils peuvent faciliter l'adhésion des celles-ci au programme du centre. Ces services et institutions peuvent aussi aider à l'initiation des communautés aux modèles de production et de circulation des données et informations sur la diversité biologique.

Il conviendrait ici de mettre un accent particulier sur l'implication des médias en général et de ceux de proximité en particulier qui jouent déjà un rôle important en matière d'information et de sensibilisation des communautés à la base sur les problèmes d'environnement et de gestion des ressources naturelles.

Les radios rurales et communautaires de Guinée développent des activités et accumulent des expériences en échange d'informations avec des chefs de confréries et autres leaders d'opinions à travers des émissions spécialisées sur différents domaines d'activités (Agriculture, Elevage, Médecine Traditionnelle, eaux et forêts, etc.) Ces radios sont régulièrement et massivement suivies par les communautés à la base.

- Implication des ONG

Les ONG à vocation environnementale ont pour partenaires privilégiés les communautés locales. Elles élaborent avec celles-ci, des programmes d'éducation et de sensibilisation sur l'environnement dans un climat de bonne compréhension. Leur implication dans le processus de partenariat avec le chm peut favoriser le rapprochement des communautés locales au système d'échange d'informations.

3.1.3 - Dynamisation de l'institution chargée de la Coordination pour la mise en œuvre de la stratégie

3.1.3.1 Institutionnalisation du point focal

Le point focal national devra être institutionnalisé et doté d'un personnel suffisant et compétent. Il aura pour mission de :

- coordonner et superviser les activités de collecte, de stockage, de traitement et de diffusion des données et informations sur la diversité biologique ;
- coordonner les activités des centres régionaux, correspondants préfectoraux et personnes de contact du chm ;
- veiller à la qualité et à la fiabilité des données et informations collectées ;
- faciliter les échanges d'informations entre les partenaires locaux d'une part, et entre les partenaires locaux et étrangers d'autre part ;
- publier et vulgariser les textes juridiques relatifs à l'échange d'informations, au système d'incitation et de motivation ;
- faciliter le brevetage des connaissances traditionnelles et innovations en matière de diversité biologique ;
- créer et entretenir des bases de données et informations sur la diversité biologique.

3.1.3.2 - Pérennisation du fonctionnement du Centre d'échange d'informations (Chm)

La continuité et l'efficacité du fonctionnement du chm constituent un stimulant pour la participation des communautés locales aux activités du Centre. Pour dynamiser ces dernières, les mesures ci-après pourraient être envisagées :

- la mise en œuvre d'un programme d'éducation environnementale et d'alphabétisation pour les partenaires en général, les femmes et les jeunes en particulier,
- l'instauration d'un système de motivation ou d'intéressement pour encourager davantage les personnes ressources qui s'investissent et attirer celles qui s'abstiennent ou hésitent.

3.2 - RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES

Le renforcement des capacités humaines concerne le personnel travaillant dans le cadre du Centre d'échange d'informations.

La gestion des données et informations requiert certainement des compétences spécifiques et approfondies pour une conduite adéquate de l'exercice. Ainsi, pour répondre convenablement aux attentes et atteindre pleinement les objectifs de cette stratégie, le fonctionnement du chm nécessite absolument un personnel qualifié en matière de gestion de données et informations.

C'est pourquoi, la formation constitue un besoin fondamental et prioritaire à tous les niveaux du processus pour le bon fonctionnement, l'efficacité et la continuité des activités du Centre d'échange d'informations (chm).

Les cibles de la formation peuvent être les suivantes :

- les personnes de contact, les chefs des confréries, les leaders d'opinions ainsi que les jeunes et les femmes qui seront identifiés au niveau des Communautés Locales
- les points focaux du chm au niveau des préfectures
- le personnel des centres régionaux du chm
- le Point Focal National

Les domaines de formation à assurer peuvent être les suivants :

- techniques de collecte, traitement, gestion et diffusion des données et informations ;
- techniques d'utilisation de l'outil informatique et Internet,
- technique de conception, réalisation et gestion de pages et sites Web,
- techniques de communication

3.3 - RENFORCEMENT DU CADRE SYSTEMIQUE :

La participation des partenaires potentiels dans la collecte, le traitement, le stockage et la diffusion des données et informations sur la diversité biologique devrait être soutenue par des cadres politique et juridique appropriés pour encourager le partenariat, inciter les partenaires extérieurs et motiver les communautés locales à participer activement au processus de fonctionnement du Centre d'échange d'informations (chm).

Ces cadres politique et juridique nationaux devront prendre en compte le système de gestion et d'échange d'informations sur la diversité biologique pour harmoniser et faciliter les activités du chm. Ils doivent créer un climat de confiance pour garantir le partenariat et motiver les acteurs à jouer un rôle primordial dans le système de fonctionnement du Centre d'échange d'informations (chm).

Le cadre juridique qui sera mis en place devra intégrer le brevetage des découvertes et innovations qui sont les plus importantes pour la conservation de la diversité biologique et la valorisation de ses éléments.

3.4 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET FINANCIERES DU CHM

La participation des communautés locales au système de fonctionnement du Centre d'échange d'informations (chm) requiert la mise en place de moyens matériels et des ressources financières adéquates. Ces moyens sont présentés à titre indicatif pour une orientation sur les besoins en renforcement de capacités.

3.4.1- MOYENS MATERIELS

Les moyens matériels nécessaires au renforcement des capacités comprennent principalement :

- les infrastructures de base qui sont des locaux servant à abriter les structures du Centre d'échange d'informations (chm) ;
- les équipements de bureaux et consommables (la mise en œuvre de la Stratégie demande du matériel informatique, didactique, énergétique et du mobilier) ;
- les moyens logistiques (véhicules, motocyclettes et bicyclettes) ;
- les moyens de communication (Internet, téléphone, fax, radios) ;

3.4.2 - RESSOURCES FINANCIERES :

Les moyens financiers requis constitueront le budget de fonctionnement du Centre d'Echange d'Informations. Ce budget doit supporter la rémunération du personnel, l'achat des équipements et autres fournitures, l'acquisition des moyens logistiques et énergétiques, les frais de communication et de maintenance, l'hébergement du site Web, les coûts de collecte, de traitement, de stockage, de diffusion des données et informations sur la diversité biologique.

Les moyens financiers doivent également supporter les frais d'incitation, les droits de propriétés intellectuelles et les honoraires.

Ce budget sera évalué et planifié par le Centre d'Echange d'Informations conformément à ses besoins.

4- STRATEGIE ET PLAN D'ACTION

4.1 - VISION DE LA STRATEGIE

« Des communautés Locales bien informées, bien sensibilisées, responsabilisées et motivées pour leur participation effective, efficace et durable au processus d'Echange d'Informations sur la Diversité Biologique dans le cadre du chm » d'ici 2015

La cinquième réunion de la conférence des parties dans sa décision V/14 point 4 « coopération scientifique et technique et centre d'échange d'information » (article 18), a décidé que le plan stratégique pour le centre d'échange d'informations sur la diversité biologique deviendra un élément du plan stratégique de la convention sur la diversité biologique.

La Stratégie de participation des Communautés locales au système de fonctionnement du chm proposée sera une partie intégrante de la Stratégie Nationale de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources. Elle a une vision globale de 15 ans.

Pour appuyer cette vision, il convient nécessairement d'améliorer et de renforcer les capacités de fonctionnement du chm, notamment par la réalisation des principaux objectifs suivants :

- Renforcement des capacités du point focal national du chm, composé de 2 sous objectifs et de 6 priorités,
- Renforcement des capacités institutionnelles du chm, composé de 2 sous objectifs et 6 priorités,
- Promotion du chm, composé de 2 sous objectifs et de 8 priorités,
- Mise en place des banques de données, composé de 2 sous objectifs et de 6 priorités,
- Amélioration du cadre juridique et socioéconomique, composé de 2 sous objectifs et de 4 priorités,
- Développement d'une synergie entre le chm et les partenaires locaux et étrangers, composé de 2 sous objectifs et de 5 priorités,
- Développement de la coopération sous régionale, régionale et internationale, composé de 2 sous objectifs et de 5 priorités..

4.2 - LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE

4.2.1- OBJECTIF GENERAL :

L'objectif général de la stratégie est de créer un partenariat actif et durable entre les communautés locales, détentrices d'importantes masses de données et informations sur la biodiversité et le Centre d'échange d'informations (chm).

Objectif principal 1 : Renforcement des capacités du point focal national du chm.

Sous Objectif 1.1 : Renforcer les capacités humaines du point focal du chm.

- Assurer la formation du point focal national du chm dans les domaines de collecte, de traitement et de diffusion des données et informations ;
- Assurer la spécialisation du personnel du point focal national, en gestion de banque de données, de création et de la gestion de site Web et en statistique.

Sous Objectif 1.2 : Renforcer les capacités matérielles du point focal national

- Assurer la liaison du point focal national du chm au réseau Internet,
- Doter le point focal en matériel audio visuel, de photographie et de traitement d'images,
- Doter le point focal en moyens matériels et financiers pour faciliter les missions de terrain,
- Doter le point focal national du chm de support matériel pour la création d'une banque de données

Objectif Principal 2 : Renforcement des capacités institutionnelles du chm

Sous objectif 2.1 : Assurer la décentralisation des activités du chm au niveau des communautés locales.

- Identifier les personnes ressources du chm au niveau des communautés locales par branches d'activités, d'âges et de classes sociales (chefs des confréries, les leaders d'opinions et les leaders religieux, les femmes et les jeunes),
- Organiser des ateliers de formation aux méthodes de collecte et de diffusion des données et informations sur la diversité biologique dans les quatre régions naturelles du pays en langues nationales en faveur des personnes ressources identifiées,
- Doter les personnes ressources identifiées et les personnes de contact désignées en moyens de travail,

Sous objectif 2.2 : Assurer la décentralisation des activités du chm au niveau des services et Institutions.

- Créer des centres d'échange d'informations au niveau des quatre régions naturelles et les doter en personnel et équipements,
- Désigner des correspondants préfectoraux du chm au niveau des préfectures et les doter en équipements,
- Assurer la formation des responsables des centres régionaux, des correspondants préfectoraux et des personnes de contact aux méthodes de collecte, de traitement et de diffusion des données et informations sur la diversité biologique et à l'utilisation de l'outil informatique et Internet.

Objectif Principal 3 : Promotion du chm

Sous objectif 3.1 : Assurer la promotion du chm au niveau des communautés locales

- Organiser dans les quatre régions naturelles du pays, des campagnes d'information et de sensibilisation sur le rôle du chm et les avantages de l'échange d'informations pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments,
- Inventorier et développer tous les canaux possibles d'information et de sensibilisation accessibles aux communautés locales,
- Créer et entretenir au niveau des médias (RTG, radios rurales et communautaires) des émissions spécialisées d'information et de sensibilisation des communautés locales sur le rôle du chm et les avantages de l'échange d'informations pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments,
- Former des journalistes animateurs des émissions spécialisées sur le rôle du chm et les avantages de l'échange d'informations pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments,
- Préparer des dépliants sur le chm en langues nationales et autres ainsi que des panneaux publicitaires sur l'existence et le mode de fonctionnement du chm.

Sous Objectif 3.2 : Assurer la promotion du chm au niveau des services et institutions

- Organiser un atelier national sur le rôle et le fonctionnement du chm à l'intention des services et institutions partenaires,
- Organiser des débats radiotélévisés autour du rôle et du fonctionnement du centre d'échange d'information (chm),
- Créer un bulletin de liaison

Objectif Principal 4 : Mettre en place des banques de données et des canaux de diffusion des informations

Sous Objectif 4.1 : Créer une banque de données sur les connaissances traditionnelles des communautés locales

- Faire un inventaire de toutes les sources de données et informations sur la diversité biologique au niveau des communautés locales,
- Collecter, traiter et stocker les connaissances, innovations, pratiques, mœurs, coutumes et us des communautés locales sur la conservation des ressources de la diversité biologique.

Sous Objectif 4.2 : Définir des canaux de diffusion des données et d'informations

- Elaborer un guide technique de gestion des données et informations sur la diversité biologique,

- Créer et entretenir des liaisons avec le secrétariat de la convention qui est le point focal international du chm et d'autres partenaires,
- Créer et entretenir un périodique pour la diffusion des données et informations
- Créer une salle de lecture

Objectif Principal 5 : Amélioration du cadre juridique et socio-économique

Sous objectif 5.1 : Elaborer des textes juridiques pour promouvoir la participation des communautés

- Faire une analyse critique des textes juridiques existants
- Elaborer les textes pertinents;

Sous objectif 5.2 : Assurer une large diffusion des textes juridiques

- Traduire les textes juridiques dans les différentes langues nationales ;
- Organiser des campagnes de vulgarisation des textes juridiques dans les régions naturelles

Objectif Principal 6 : Développement d'une synergie entre le chm et les partenaires locaux et étrangers

Sous Objectif 6.1 : Créer un courant d'échange permanent entre le centre d'échange et les partenaires locaux

- Doter le centre d'échange d'information d'un système de radio VHS
- Editer des bulletins de liaison et favoriser l'utilisation tout autre moyen de communication approprié

Sous objectif 6.2 : Développer la coopération sous-régionale, régionale et internationale

- Améliorer les outils de communication et développer les compétences du personnel à leur utilisation
- Mettre en place des facilités pour la participation du personnel du chm aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales relatives aux activités du centre d'échange d'informations sur la diversité biologique
- Créer et développer un courant d'échange d'informations et de données sur la diversité biologique entre les partenaires locaux et les partenaires internationaux via le chm ;

4.3 - PLAN D'ACTION

La méthode suivie pour l'élaboration de ce plan d'actions a consisté tout d'abord en un état des lieux sur la participation des communautés locales à la collecte, au stockage et à la dissémination des données sur la diversité biologique dans le cadre du Centre d'Echange d'Informations (chm). Ensuite, l'analyse des résultats de ces enquêtes a permis d'identifier les besoins en renforcement de capacités qui ont été finalement formulés en propositions de projets.

PROJET 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES RESSOURCES HUMAINES DU CHM

Priorité : Créer les capacités requises pour la participation de tous les acteurs à la conservation des ressources de la diversité biologique par le biais de la formation.

Objectifs :

- Promouvoir le chm ;
- Développer les capacités d'intervention du personnel du chm et d'autres partenaires à la collecte, au stockage, au traitement et à la diffusion des données et informations sur la diversité biologique ;
- Créer des capacités de gestion de banques de données ;
- Faciliter la coopération technique et scientifique ;
- Informer et sensibiliser les partenaires potentiels sur le rôle du chm et les avantages de l'échange d'informations pour la conservation de la diversité biologique ;
- Faciliter la participation des communautés locales à la gestion des données et informations sur la diversité biologique ;
- Promouvoir la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages de son exploitation .

Justification :

L'analyse de la situation des institutions liées à l'échange d'informations sur la diversité biologique a révélé un manque de personnel spécialisé dans la collecte, le stockage, le traitement et la diffusion des données et informations sur la diversité biologique. C'est pourquoi la formation constitue un besoin fondamental à tous les niveaux du processus pour le bon fonctionnement, l'efficacité et la continuité des activités du chm.

Coût estimatif : 412 000 \$ US

Financement extérieur : 370 800 \$US

Contribution nationale : 41200 \$US

Durée : 3ans

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	Activités	Coût Total	Années		
			2004	2005	2006
1	Mission d'identification des personnes ressources au niveau des communautés locales, Services et Institutions	12	12	-	-
2	Formation du point focal national du chm	75	25	25	25
3	Organisation d'ateliers de formation des responsables régionaux et des correspondants préfectoraux	105		55	50
4	Formation des journalistes animateurs	25	-	25	-
5	Conception de manuels et élaboration des programmes d'information, de sensibilisation et/ou de formation des personnes ressources assortis d'exercices pratiques sur la collecte et la diffusion des informations	175	100	40	35
6	Suivi et Evaluation	20	5	5	10
7	Coût Total	412	142	150	120

PROJET 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET FINANCIERES DU CHM

Priorité : Créer les capacités requises pour la participation de tous les acteurs à la conservation des ressources de la diversité biologique par le biais de l'équipement

Objectifs :

- Développer les capacités d'intervention du personnel du chm et d'autres partenaires à la collecte, au stockage, au traitement et à la diffusion des données et informations sur la diversité biologique (logistique et matériel de bureau etc..)
- Créer des capacités de gestion de banques de données (infrastructure et matériel informatique etc..)
- Faciliter l'échange d'informations pour la conservation de la diversité biologique par le biais de Internet ;
- Faciliter la participation des communautés locales à la gestion des données et informations sur la diversité biologique ;

Justification :

Le fonctionnement du chm requiert l'acquisition d'importants moyens matériels et financiers, gage certain pour la viabilisation de toute action de collecte, de traitement, de stockage et de diffusion de données et informations sur la diversité biologique.

Il s'agit là d'engins roulants, d'unités informatiques et accessoires liés à Internet, de sources d'énergie et tout autre équipement sensé conférer au chm toute l'efficacité requise

L'acquisition de ces moyens matériels permettra à coût sûr d'assurer une gestion fiable des données et informations ainsi que leur transmission correcte aux utilisateurs.

Coût estimatif : 1.320.000\$ US

Financement extérieur : 1.188.000\$ US

Contribution nationale : 132.000\$ US

Durée : 4ans

Estimation détaillée du Coût (en milliers de dollars américains)

N°	Activités	Coût Total	Années			
			2004	2005	2006	2007
1	Acquisition et aménagement des infrastructures de base : locaux servant à abriter les centres régionaux de chm	100	70	10	10	10
2	Achat d'équipements de bureau et consommables : unités informatiques, didactiques, énergétiques et mobiliers	400	300	25	25	50
3	Achat des moyens logistiques (véhicules, motocyclettes et bicyclettes)	600	450	40	40	70
4	Achat de matériels audio-visuels et de communication : Appareil photographique, camera, appareil de traitement de sons et d'images, téléphone, liaison Internet, fax, radios FM communication	200	100	30	30	40
5	Suivi et Evaluation	20	5	5	5	5
6	Coût Total	1 320	925	110	110	175

PROJET 3 : PROMOTION DU CHM

Priorité : Informer et sensibiliser les communautés locales et autres partenaires sur le rôle et les objectifs du chm.

Objectifs :

- Informer et sensibiliser les partenaires potentiels sur le rôle du chm et les avantages de l'échange d'informations pour la conservation de la diversité biologique ;
- Faciliter la participation des communautés locales à la gestion des données et informations sur la diversité biologiques ;
- Promouvoir la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages de son exploitation.

Justification :

Le Centre d'échange d'informations sur la diversité biologique étant une nouvelle initiative pour la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique et la conservation des ressources naturelles, il reste encore très mal connu du grand public et des structures chargées de la gestion de l'environnement.

La réussite de toute activité initiée dans le cadre de l'échange d'informations sur la diversité biologique passera tout d'abord par la connaissance dudit Centre. Il s'agira alors d'informer les communautés locales, services et institutions concernés de façon directe ou indirecte pour la conservation de la diversité biologique sur le rôle et les objectifs du chm, l'importance de l'échange d'informations et les avantages qui peuvent en résulter.

Coût estimatif : 570.000\$ US

Financement extérieur : 513.000\$ US

Contribution nationale : 57.000\$ US

Durée : 3ans

Estimation détaillée du Coût (en milliers de dollars américains)

N°	Activités	Coût Total	Années		
			2004	2005	2006
1	Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'ensemble du territoire national particulièrement au niveau des partenaires potentiels sur le rôle, les objectifs, le fonctionnement et les avantages liés au partenariat avec le chm	150	80	35	35
2	Produire et diffuser des émissions spécialisées sur le chm avec le réseau de la radiodiffusion nationale, la télévision nationale, les radios rurales et communautaires	75	25	25	25
3	Produire et insérer dans les journaux et dans la presse rurale des articles sur le chm	75	25	25	25
4	Produire des dépliants et notes d'information sur le rôle et les objectifs du chm à l'intention des services et institutions publics et privés partenaires	100	50	25	25
5	Elaborer des concepts sur l'échange d'informations sur la diversité biologique à intégrer dans les programmes scolaires et universitaires	150	100	25	25
6	Suivi et Evaluation	20	5	5	10
7	Coût Total	570 000	285	140	145

PROJET 4 : ADAPTATION DU CADRE JURIDIQUE NATIONAL AUX PREOCCUPATIONS DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE EN MATIERE D'ECHANGE D'INFORMATIONS

Priorité : Créer un cadre juridique national pour encourager les communautés locales et autres partenaires à participer activement au système de l'échange d'informations sur la diversité biologique ;

Objectifs :

- Evaluer l'efficacité des instruments juridiques nationaux disponibles en matière d'échange d'information
- adopter des dispositifs juridiques encourageant le partage équitable des avantages tirés de l'utilisation des connaissances, innovations et pratiques des communautés locales et autochtones.
- Réglementer la diffusion des données et informations sur la diversité biologique

Justification :

Le système d'échange d'informations a nécessairement besoin d'un cadre juridique permettant d'harmoniser et faciliter les activités. Ce cadre juridique permettra de créer un climat de confiance dans le partenariat et de motiver les acteurs dans la collecte, le traitement, le stockage et la diffusion des données et informations sur la diversité biologique. Il favorisera l'attrait des utilisateurs extérieurs

Il doit prévoir la brevetisation des découvertes et innovations les plus importantes pour la conservation de la diversité biologique et la valorisation de ses éléments.

Coût estimatif : 350.000\$ US

Financement extérieur : 315.000\$ US

Contribution nationale : 35.000\$ US

Durée : 3ans

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars américains)

N°	Activités	Coût Total	Années			
			2004	2005	2006	2007
1	Faire une analyse critique des textes juridiques existants pour ressortir leurs points forts et faibles en matière de collecte, de stockage, de traitement de diffusion et d'échange d'informations sur la diversité biologique	30	30		-	-
2	Mettre en place une commission juridique nationale d'élaboration.	30	15		15	-
3	organiser des missions d'enquêtes auprès des communautés locales pour recueillir leurs points de vue sur les dispositions pertinentes des textes à élaborer en matière de brevet age et de motivation	100	75		25	-
4	Elaborer les textes tout en tenant compte des règlements de l'organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) dont la Guinée est l'un membres	30	-	30		-
5	Traduire les textes dans les différentes langues nationales	60	-		60	-
6	Organiser des campagnes de vulgarisation.	80	-		-	80
7	Suivi et évaluation	20	5	5	5	5
8	Coût Total	350	125	35	105	85

PROJET 5 : ELABORATION D'UN GUIDE TECHNIQUE DE GESTION ET DE DIFFUSION DES DONNEES ET INFORMATIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Priorité : Faciliter et canaliser les activités relatives à la collecte, au stockage et à la Diffusion des données et informations sur la diversité biologique.

Objectifs :

- Doter le centre d'échange d'informations (chm) et les différents partenaires d'un outil de référence et d'orientation pour la gestion des données et informations sur la diversité biologique ;
- Développer par filière d'activités, les méthodes et méthodologies de collecte, de stockage et de diffusion des données et informations sur la diversité biologique ;
- Définir les canaux à suivre pour la diffusion des données et informations sur la diversité biologique en direction de tous les utilisateurs ;

Justification :

Compte tenu de l'importance de l'échange d'informations pour la conservation de la diversité biologique, la valorisation de ses ressources et des besoins des différents acteurs d'acquérir des informations fiables et de qualité, le personnel du chm et les autres partenaires commis à la tâche doivent disposer d'un outil de référence.

Cet outil est un guide technique qui permet de définir les grilles de classement et de stockage par domaine d'activités et de développer un partenariat entre le chm et les partenaires locaux et extérieurs. Il permet aussi d'apprécier la qualité et la fiabilité des données et informations et de faciliter leur diffusion au niveau de tous les utilisateurs. Il facilite la promotion de l'échange d'informations pour la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des ses ressources et le partage juste et équitable des bénéfices de son exploitation.

Coût estimatif : 170.000\$ US

Financement extérieur : 153.000\$ US

Contribution nationale : 17.000\$ US

Durée : 2ans

Estimation détaillée du Coût (en milliers de dollars américains)

N°	Activités	Coût Total	Années	
			2004	2005
1	Recruter deux experts compétents en gestion d'informations	30	30	=
2	Organiser un atelier de validation du guide technique	30	30	-
3	Faire traduire le guide technique dans toutes les langues nationales	50	-	50
4	Organiser des campagnes de vulgarisation du guide technique à l'intention des utilisateurs	40	-	40
5	Suivi et évaluation	20	10	10
6	Coût Total	170 000	70	100

PROJET 6 : CREATION D'UN BULLETIN D'INFORMATION SUR LES ACTIVITES ET LE FONCTIONNEMENT DU CHM

Priorité : Procéder à une large information des partenaires, du public et des décideurs sur les activités du centre d'échange d'informations (chm)

Objectifs :

- Doter le chm d'un outil d'information et de liaison en matière d'échange d'informations sur la diversité biologique ;
- Favoriser l'échange d'expériences entre les différents partenaires en matière d'échange d'information sur la diversité biologique ;
- Développer les capacités nationales de gestion des données et informations sur la diversité biologique ;
- Favoriser la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des bénéfices de son exploitation ;
- Promouvoir la coopération sous-régionale, régionale et internationale.

Justification :

La création d'un bulletin de liaison pour le chm devra contribuer à une large diffusion des données et informations collectées et traitées en direction des utilisateurs. Ce bulletin de liaison se justifie aussi par le fait que les nouvelles technologies de l'information soient encore inaccessibles pour la grande majorité des guinéens. Le bulletin d'information pourra servir aussi d'instrument d'évaluation des activités du point focal national et de ses structures décentralisées.

Coût estimatif : 790.000\$ US

Financement extérieur : 711.000\$ US

Contribution nationale : 79.000\$ US

Durée : 10ans

Estimation détaillée du coût (en milliers de dollars US)

N°	Activités	Coût Total	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1	Doter le chm de moyens pour la production d'un bulletin de liaison	270	135	10	10	10	10	40	10	10	10	25
2	Collecter des données et informations	220	40	20	20	20	20	20	20	20	20	20
3	Distribution des journaux	200	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
4	Suivi et évaluation	100	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
5	Coût Total	790	205	60	60	60	60	90	60	60	60	75

BIBLIOGRAPHIES

TAXONOMIE

- 1- Ministère des Travaux Publics et de l'Environnement/PNUD 1996 – Monographie Nationale sur la Diversité biologique, 294p
- 2- UNEP/CBD/CBSTTA/2/5. Convention sur la diversité biologique. Approches pratiques du renforcement des capacités taxonomiques. Montréal 1996 36 p.
- 3- PNUE. Convention sur la Diversité Biologique -Texte et Annexes. Montréal, 1996 34p
- 4- Fonds pour l'environnement mondial/GEF. Guide de l'auto-évaluation nationale des capacités à renforcer pour gérer l'environnement mondial. FEM/UNITAR/PNUD/PNUE. Washington 2001. 53p
- 5- MMGE / PNUD / FEM, 2002, Plan d'action pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources, 221 p
- 6- MMGE / PNUD / FEM, 2002, Stratégie Nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources, 71 p
- 7- Claude HAMEL 2003. Cours de Biodiversité. CERE/UQAM
- 8- Claude AUROI 1992. La diversité biologique. La vie en péril. Publié par la Société suisse pour la protection de l'environnement (SPE) Collection Dossiers de l' 'Environnement, Vol II.
- 9- Académie des Sciences, 1995. Biodiversité et environnement. Rapport n° 33.
- 10- USAID, 1993. African Biodiversity Foundation for the future. Biodiversity Support USAID Program.
- 11- WRI, UICN, 1995. Stratégie mondiale de la biodiversité. Proposition pour le sauvetage, l'étude et l'utilisation durable et équitable des ressources de la planète.. Edition Française.
- 12- WRI, PNUE et UICN, 1995. Planification Nationale de la diversité biologique. Principes directeurs basés sur l'expérience initiale des pays dans le monde.

CONSERVATION IN SITU ET EX SITU

- 1- Arrêté N°93/6291/MRNEE/CAB fixant les attributions et l'organisation de la Direction Nationale de l'Environnement.
- 2- Décret N°068/PRG/SGG/89 du 23 mars 1989 portant Attributions et Organisation de la DPDRE.
- 3- MMGE / PNUD / FEM, 1999, Evaluation de la Diversité biologique de la Guinée.
- 4- FAO, mars 1995 : Réunion interministérielle sur les Forêts.
- 5- FEM/UNITAR, 2001, Guide de l'Auto -évaluation Nationale des Capacités à renforcer pour gérer l'environnement mondial.
- 6- Loi L/94/005/CTRN du 29 août 1995 portant Code de l'Elevage et des Produits animaux.
- 7- Loi L/94/005/CTRN du 29 août 1995 portant Code pastoral.
- 8- Loi L/94/005/CTRN du 30 juin 1995 portant Code minier.
- 9- Loi L/94/005/CTRN portant Code de l'Eau.
- 10- Loi L/96/012 /AN du 22 septembre 1996 modifiant et complétant l'Ordonnance N°022/PRG/89/AN portant Pénalités du Code de l'Environnement.
- 11- Loi L/96/07/AN du 22 juillet 1996 portant Organisation de la Pêche continentale en République de Guinée.
- 12- Loi L/97/038/AN du 09 décembre 1997 adoptant et promulguant le Code de Protection de la Faune sauvage et Réglementation de la Chasse.
- 13- Loi L/99/013/AN du 22 juin 1999 adoptant et promulguant la Loi portant Code forestier.
- 14- MMGE / PNUD / FEM, 1997, Monographie de la Diversité Biologique de la Guinée, 305 p.

- 15- Ministère de la pêche de l'Aquaculture, Note sur le Plan d'Action National de la Guinée pour la conservation et la gestion des raies et requins.
- 16- Ordonnances N°045/PRG/87 et N°022/PRG/89 portant Code de Protection et de la Mise en valeur de l'Environnement .
- 17- Ordonnances N°091/PRG/90 portant régime financier et fiscal des Communautés Rurales de Développement (CRD).
- 18- Barbara PITKIN 1985, Protected Area Conservation strategy (PARCS)
- 19- MMGE / PNUD / FEM, 2002, Plan d'action pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources, 221 p
- 20- MMGE / PNUD / FEM, 2002, Stratégie Nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources, 71 p

CONNAISSANCES TRADITIONNELLES DES COMMUNAUTÉS LOCALES

- 1 - Nations Unies (CNUED),1993, Action 21 : Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. – Déclaration de principes relatifs aux forêts. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement 256 P.
- 2 - Arrêté n° 3686/SGG/MPC/CAB/97, Bureau National des Recensements / : Recensement général de la population et de l'habitation de 1996 : Résultats provisoires du 08/07/1997) – RGPH –96/Doc. II
- 3 - CDB/ PNUE, 2002, Ligne directrices de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages résultants de leur utilisation. 20 P
- 4 - MMGE / PNUD / FEM, 1999, Evaluation de la Diversité biologique de la Guinée Vision, Buts et Objectifs de Stratégie nationale pour sa conservation et son utilisation durable
- 5 - MMGE / PNUD / FEM, 2002, Plan d'action pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources, 221 p
- 6 - MMGE / PNUD / FEM, 2002, Stratégie Nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources, 71 p
- 7 - DNEF, 1990. Politique Forestière Nationale, principes et stratégie, Plan d'action de 6 ans Conakry, 54 P.
- 8 - DNFC, (1990), Etude et élaboration du schéma directeur d'aménagement de la mangrove (SDAM), Conakry, 92 P.
- 9 - EKPERE, J. A., 2000. Le Modèle de loi africain. Protection des droits des communautés locales, des agriculteurs, et règles d'accès aux ressources biologiques. Brochure explicative. Organisation pour l'Unité Africaine (OUA), Addis-Abeba, Ethiopie : 81 pages
- 10 - GEF/PNUD/PNUE 2001 Guide de l'Autoévaluation Nationale des capacités à renforcer pour gérer l'environnement
- 11 – Guinée, 1996, Vision 2010 Stratégie de développement socio-économique à l'horizon 2010. (Volume 2 : Stratégie sectorielle et régionales,
- 12 - RAIN, Genetic Ressources Action International, 1999. La protection des obtentions végétales pour nourrir l'Afrique, rhétorique ou réalité : 5 pages.
- 13 - GRAIN, Genetic Ressources Action International, 2000. Des brevets et des pirates. Brevets sur la vie : le dernier assaut sur les biens communs 17 pages.
- 14 - GRAIN, Genetic Ressources Action International, 2001. Des agents des droits de propriété intellectuelle (DPI) cherchent à faire dérailler le processus de l'O.U.A. UPOV et OMPI attaquent la loi modèle de l'Afrique des droits des communautés sur la biodiversité. GRAIN, 7 pages.

- 15 - Jeanne ZOUNDJIHEKPON et Jean Hervé MVE BEH, 2002, La piraterie des ressources biologiques ou bio piraterie en Afrique : 40e Anniversaire de l'OAPI à Libreville
- 16 - Kawalec A., 1977, Climatologie de la Guinée ; éd. IDEC/SENASOL, Conakry
- 17- MAEF, 1991, Lettre de Politique de Développement Agricole, Conakry
- 18 - Ministère du plan, 1999, Enquête Démographique et de Santé en Guinée, Guinée/PNUD/FNUAP.
- 19 - Ministère du plan/ PNUD/DTCD, 1984, Etude socio-économique régionale Bilan diagnostic au niveau des préfectures : Région de Haute Guinée. Projet PNUD/DTCD/Gui 84/007 ; ed. IRASSET Tunis.
- 20 - MMGE / PNUE / FEM, 1997, Monographie Nationale sur la Diversité Biologique, 305 P.
- 21 - MMGE / PNUD / BM, 1994, Plan National pour l'Environnement (PNAE)
- 22 – PNUE, 1997, Programme d'action en faveur de la diversité biologique. Décisions de la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Buenos Aires, Argentine 4-15 Novembre 1996, 124 p.
- 23 - POSEY, D.A. et DUTFIELD, G. 1997. Le marché mondial de la propriété intellectuelle. Droits des communautés traditionnelles et indigènes. Centre de Recherches pour le Développement International - WWF (Suisse) Fonds Mondial pour la Nature : 344 p.
- 24 - RAFI. 1999. Les petits agriculteurs pris au piège des Accords sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle liés au Commerce (ADPIC). La sécurité alimentaire et les ménages ruraux n'ont pas encore ressenti l'effet des droits de propriété intellectuelle. 5 pages.
- 25 - Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, 2002, Ligne Directrice de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation, 20 Pages.
- 26 - Guinée - Ecologie/ CLEI/ GTZ/ CNUCED, 2000, Espèces de plantes médicinales menacées, mesures et moyens de leur conservation et de leur utilisation durable en Guinée
- 27 - UNEP/CBD/94/1. 1994. Convention sur la Diversité Biologique. Texte et Annexes : 34 p.
- 28 - Fondation GAIA et GRAIN (WYNBERG), 2000, La commercialisation de la biodiversité de l'Afrique. Biowatch, Afrique du Sud. Commerce mondial et biodiversité en conflit. N° 5

CENTRE D'ECHANGE D'INFORMATIONS (CHM)

- 1- A. Tidiane BAH et Col. , 1997, Végétation et flore parc Transfrontalier Niokolo Badiar
- 2- Benoît GAUTHIER, 1998, Cadre de référence théorique pour le développement durable et la biodiversité au Québec.
- 3- CBD/UNEP, 1996, Handbook of the Convention on Biological diversity, décision de la troisième réunion de la conférence des parties, Programme d'action en faveur de la diversité biologique, 937 p
- 4- DNE, 2003, Rapport d'Activités du chm –Guinée .
- 5- FEM / UNITAR / PNUD / PNUE, 2001, Guide de l'auto-évaluation nationale des capacités à renforcer pour gérer l'environnement mondial.
- 6- FEM, 1996. Stratégie Opérationnelle du Fonds pour l'Environnement Mondial, 85 p

- 7- GTZ, 2001, Le chm, système d'information pour la promotion de la coopération
- 8- J.A. Ekpere, 2001, Le modèle de la loi africaine / Protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des obtenteurs, et règles d'accès aux ressources biologiques, 81 p
- 9- Maadjou BAH, 1998, Rapport de mission quatrième session de la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique,.
- 10- Maadjou BAH, 2001, Importance de l'information et de sa libre circulation dans les dossiers de la biodiversité, 10 p.
- 11- Ministère de l'Agriculture, 1995, Code de l'Élevage,
- 12- Ministère de l'Agriculture, 1995, Code Pastoral,
- 13- Ministère de l'Agriculture, 1997, Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la Chasse,
- 14- Ministère de l'Agriculture, 1999, Code Forestier,
- 15- Ministère de la pêche de l'Aquaculture, 1985, Code de la Pêche,.
- 16- Ministère de la Santé Publique, 1997, Code de la Santé Publique
- 17- Ministère des Ressources Naturelles, 1987, Code de l'Environnement,
- 18- MMGE / PNUD / FEM, 2002, Plan d'action pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources, 221 p
- 19-MMGE / PNUD / FEM, 2002, Stratégie Nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources, 71 p
- 20- PNUE, 2000, Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la convention sur la diversité biologique et annexes,
- 21- PNUE/CBD,1994, Convention sur la Diversité Biologique (Texte et annexes), 34 p
- 22- World Ressources Institut, 1995, Planification Nationale de la diversité biologique, 169 p